

C.R.I.C. N° 162 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Mardi 30 mars 2021

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Proposition de décret modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de lutter contre le gaspillage, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, Greoli, MM. Desquesnes, Matagne et Antoine (Doc. 47 (2019-2020) N° 1) – Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, M. Clersy, Mme Pécriaux, MM. Tzanetatos, Maroy, Antoine.....	1
<i>Auditions</i>	5
<i>Proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3bis dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile (5G) à un permis d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par M. Antoine, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Dispa, Matagne et Desquesnes (Doc. 153 (2019-2020) N° 1)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	5
<i>Audition de M. Destatte, Président du Groupe d'experts 5G</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destatte, Président du Groupe d'experts 5G.....	6
<i>Audition de M. Wallenborn, Référent du groupe de travail Énergie et Climat du Groupe d'experts 5G</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Wallenborn, Référent du groupe de travail Énergie et Climat du Groupe d'experts 5G.....	8
<i>Audition de M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G.....	12
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Maroy, Wahl, M. Destatte, Président du Groupe d'experts 5G, Mme Pécriaux.....	13
<i>Proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3bis dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile (5G) à un permis d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par M. Antoine, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Dispa, Matagne et Desquesnes (Doc. 153 (2019-2020) N° 1) (Suite)</i>	14

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Antoine, Wahl, Mme Pécriaux, M. Dupont, M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G, Mme Ryckmans, M. Janssen, Mme Kelleter, Mme Goffinet.....14

Reprise de la séance.....30

Proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3bis dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile (5G) à un permis d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par M. Antoine, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Dispa, Matagne et Desquesnes (Doc. 153 (2019-2020) N° 1).....31

Échange de vues (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, M. Destatte, Président du Groupe d'experts 5G, MM. Maroy, Clersy, Mme Goffinet, MM. Antoine, Janssen, M. Wallenborn, Référent du groupe de travail Énergie et Climat du Groupe d'experts 5G.....31

Interpellations et questions orales.....51

Question orale de M. Bellot à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'intérêt à porter aux zones rurales »

Intervenants : M. le Président, M. Bellot, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....51

Question orale de Mme Sobry à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le suivi du permis de détention d'un animal »

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....53

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'instauration d'une prime régionale et d'un certificat à l'adoption d'un animal »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....55

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la subsidiarité de brigadiers du bien-être animal »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....56

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la multiplication des cas de maltraitance animale et le nécessaire allègement des sanctions »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....57

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la situation du marché couvert aux bestiaux à Ciney »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....59

Question orale de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact du projet de ligne à très haute tension Boucle du Hainaut sur les équipements de production et d'épuration des eaux »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....60

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le rapport de la médiatrice européenne sur l'absence d'étude d'impact sur le développement durable dans la négociation de traités commerciaux »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....61

Question orale de M. Bellot à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la lutte contre l'abandon de canettes le long des routes »

Intervenants : M. le Président, M. Bellot, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....63

Question orale de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les compteurs d'eau communicants »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....64

Question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'avancée du projet d'arrêté du Gouvernement wallon sur la désinfection des déchets d'activités hospitalières »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....65

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la refonte de la directive européenne sur la qualité de l'eau de consommation humaine »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....67

Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les résultats des analyses effectuées autour du broyeur d'Aubange »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....68

Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC) en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....69

Question orale de M. Heyvaert à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution du canal Bruxelles-Charleroi à Clabecq » ;

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la réaction des services du Gouvernement wallon à la pollution du canal Bruxelles-Charleroi à Clabecq »

Intervenants : M. le Président, MM. Heyvaert, Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....71

Reprise de la séance.....73

Interpellations et questions orales (Suite).....74

Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'électrosensibilité »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....74

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la visite du parc national de Haute Campine et l'appel à projets pour la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....75

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le nourrissage en forêt »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....76

Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les scolytes »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....78

Organisation des travaux (Suite).....79

Interpellation et questions orales transformées en questions écrites.....79

Interpellations et questions orales retirées.....80

Liste des intervenants.....81

Présidence de M. Lepine, Président

- OUVERTURE DE LA SÉANCE

– *La séance est ouverte à 10 heures 7 minutes.*

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Proposition de décret modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de lutter contre le gaspillage, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, Greoli, MM. Desquesnes, Matagne et Antoine (Doc. 47 (2019-2020) N° 1) – Auditions

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Bonjour à toutes et à tous.

On devait fixer ce jour les auditions.

Je ne sais pas très bien comment vous souhaitez procéder, Monsieur le Président. En tout cas, normalement tous les groupes avaient rentré leurs demandes pour que l'on puisse planifier dans la foulée des différentes auditions que l'on a aussi pour la 5G, puisque l'on a encore tous en tête la présentation qui nous a été faite par le bureau des consultants.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – On a eu, en tous les cas, avec RDC, une synthèse assez complète, une synthèse des informations transmises par les différents acteurs. Convenons-en, elle n'est pas totalement exhaustive. Néanmoins, il y avait quand même pas mal d'éléments.

Je me pose la question de l'intérêt d'auditer en tant que tels les acteurs, en lien justement avec cette présentation qui nous a été faite lors de la dernière commission.

Je pense toutefois, comme je l'ai dit, que le rapport n'est pas complètement exhaustif et que l'on pourrait peut-être solliciter des avis écrits des acteurs clés que l'on avait identifiés – je crois qu'il y avait un relatif consensus au niveau des groupes – plutôt que de demander en tant que telles des auditions.

Cela nous permettrait d'affiner une série de questions par rapport aux informations qui étaient déjà disponibles dans le rapport RDC et éventuellement de laisser le temps nécessaire aux fédérations pour consulter leurs membres pour obtenir des réponses plus complètes et circonstanciées sur le sujet.

J'ai identifié quelques points qui méritaient en tout cas un examen plus approfondi :

- la question de la compensation des coûts logistiques dans la gestion des invendus non alimentaires ;
- la question de la flexibilité dans la gestion. On l'a vu en France, il y avait des intermédiaires qui avaient été mis en place, des plateformes intermédiaires qui servaient de lien par rapport à cette question du gaspillage ;
- la question de l'équilibrage au niveau destruction. Je pensais notamment à la question de l'exemption de TVA. On le sait, c'est très en lien avec des matières fédérales. Là aussi, je crois que l'avis du SPF me paraît déterminant sur la question ;
- cette question – je crois que l'on est tous un peu restés sur notre faim – de la difficulté d'accès aux données, je crois qu'il faut aussi aborder cette question, peut-être en sollicitant les avis écrits.

En tout cas, c'est ma suggestion, on peut aussi mettre le focus sur ces différents points.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je rejoins les propos de mon collègue, M. Clersy, dans le contexte sanitaire compliqué que nous vivons.

Je souhaite juste rappeler aux différents collègues que la seule commission, qui a l'occasion cette semaine en tout cas d'auditionner et de poursuivre ses travaux

dans cet esprit, est la nôtre. Je rejoins l'idée de proposer des rapports écrits. Mon groupe a sollicité le secrétariat de la commission en demandant le rapport écrit de Comeos et de l'UCM.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je pense qu'il y a deux aspects.

Le premier aspect, c'est certes qu'il y a une crise sanitaire qui est là et que nous sommes face à ce qui s'appelle une troisième vague. On nous annonce quand même des perspectives pour après les vacances de Pâques et encore plus au mois de mai. Je ne vois pas quel est le souci de prévoir des auditions. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que je suis étonnée en fait que l'on s'oriente à demander des avis écrits, puisque ce qui nous a été présenté par le groupe d'experts de consultants, qui avaient identifié toute une série d'organismes pour lesquels ils avaient demandé des avis écrits qu'ils n'ont pas obtenus. Je pense qu'il serait justement judicieux vis-à-vis de ces différents organismes – je pense, par exemple, à la COPIDEC, mais aussi à la Fédération de centres publics pour les CPAS –, de pouvoir auditionner certaines fédérations pour avoir un peu plus d'information sur le sujet.

Par ailleurs, je pense qu'avait été évoqué à plusieurs reprises au sein de cette commission le fait de voir ce qui fonctionnait, comment faire pour que cela fonctionne. Par exemple, si l'ASBL Goods to Give était auditionnée, on aurait l'occasion de poser davantage de questions approfondies sur leurs difficultés, déterminer comment on pourrait améliorer les choses et avoir une approche plus concrète et opérationnelle pour avoir toutes les informations quant à cette question, pour laquelle il me semblait que tout le monde était interpellé, intéressé. D'après les différents échanges que nous avons eus lors de la présentation du rapport, beaucoup d'entre nous s'interrogeaient et souhaitaient des réponses plus particulières.

Il me semble que les auditions sont un bon moyen d'éclaircir, tandis qu'avoir un avis écrit sur quelle va être la question, sur quoi, comment, ne permet pas d'avoir un échange et d'approfondir nos réflexions.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – J'ai bien entendu tout ce qui vient d'être dit. Je pense qu'il ne faut pas que l'on soit non plus victime au sein de notre assemblée « d'auditionnite aiguë ». On a auditionné les rédacteurs du rapport RDC.

Je veux bien partager l'avis de Mme Goffinet quand elle indique que, si l'on demande un rapport écrit et que l'on ne l'a pas, à ce moment-là, on doit passer à une autre formule. Ici, laissons la main à notre commission

et lançons des demandes d'avis écrits. On a une crise sanitaire, on empêche tout le monde de se réunir et l'on voudrait multiplier les auditions alors qu'elles ne sont pas le seul moyen de recueillir efficacement l'avis de spécialistes.

Un avis écrit me semble être une première étape rassurante et rassurée afin d'être parfaitement éclairés. À défaut de réponse d'éclaircissement correct, nous pourrions, dans ce cas, envisager une autre formule.

L'étape de solliciter un avis écrit clair et précis sur un sujet bien encadré et bien déterminé me semble suffisamment efficace que pour se contenter de cette première étape.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Permettez-moi de constater les aspects.

Depuis un bon moment, nous disons qu'il faut investiguer sur ce dossier. Il y avait la volonté d'avoir une vraie réflexion approfondie sur la thématique. Nous avons attendu le rapport et celui-ci a soulevé beaucoup de questions et la nécessité d'un approfondissement.

Je ne pense pas que, avec un rapport écrit, nous puissions avoir réponse à toutes nos questions, ainsi qu'une vue globale de réflexion et d'aspects concrets de la thématique.

Je conçois qu'il y a cette crise sanitaire, mais je ne vois pas en quoi cela ne nous permettrait pas d'avoir une série d'auditions au mois de mai, durant lequel la vaccination aurait fortement avancé.

Aujourd'hui, par rapport aux discussions que nous avons eues lors de la présentation du rapport, j'ai l'impression d'une non-volonté de travailler sur le sujet, d'avoir un débat et de trouver des pistes de réflexion pour pouvoir améliorer les choses et pouvoir aussi nous faire un avis complémentaire sur le rapport.

M. le Président. – J'entends bien vos arguments, mais il semblerait qu'il se dégage une volonté de passer d'abord par l'étape des rapports écrits. La porte n'est pas fermée, comme l'a très bien dit M. Tzanetatos. Il est clair que, dès la réception de ceux-ci, on pourra en tirer les premiers enseignements. Si l'on devait poursuivre nos travaux, des auditions pourraient être envisagées.

La Commission a décidé de solliciter les avis écrits :

- de l'ASBL Goods to Give ;
- de la Fédération belge du commerce et des services, Comeos ;
- de la Fédération belge des entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets, Denuo ;
- du Service public fédéral Finances ;
- de l'Union des classes moyennes, UCM.

En fonction des avis reçus ou non reçus, nous pourrions en tirer les premiers enseignements et peut-être poursuivre nos travaux.

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Président, dans la liste, je n'ai pas entendu Denuo.

M. le Président. – C'est la Fédération belge des entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je suis choquée, scandalisée et outrée par la non-volonté d'avancer sur le dossier. Il y a vraiment d'autres thématiques où il n'y a même pas de texte, où il y a une série d'auditions en la matière. Ici, il faut pleurer pour des auditions. Même pour l'audition que nous avons aujourd'hui sur la 5G, ce n'est pas faute de demander depuis longtemps d'avoir une discussion sérieuse sur le sujet.

Ici, c'est à nouveau la même chose. J'ai l'impression qu'on est renvoyé aux calendes grecques à chaque fois et que l'on fait exprès parce que l'on n'a pas envie de discuter sur des dossiers pointus.

Je prends acte que la majorité ne veut auditionner personne, une nouvelle fois, et que l'on va se diriger vers des avis écrits et peut-être des auditions plus tard. Dont acte.

M. le Président. – Ne vous fâchez pas.

M. Tzanetatos (MR). – Monsieur le Président, il faut arrêter ce cinéma.

Je ne peux pas accepter qu'on nous accuse de ne rien faire dans ce Parlement alors qu'on vient précisément de déterminer une liste de personnes et d'organismes à auditionner par écrit. OK, on peut s'inventer n'importe quelle romance, mais il ne faut pas faire de cinéma de manière outrancière.

Ici, on avance et l'on n'est pas en train de faire du blocage de majorité contre l'opposition. On vous demande de valider une demande par écrit de différents organismes bien ciblés. On aurait pu se contenter de trois ou quatre demandes. Or, on interroge tout le monde.

Mme Goffinet (cdH). – On en reparlera.

M. le Président. – Il n'y a aucune volonté de blocage.

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – J'ai l'impression, Madame Goffinet, que vous aviez déjà votre conclusion sans

nous entendre. Je pense qu'il y a des éléments que vous n'avez pas entendus.

Le président et M. Tzanetatos l'ont rappelé, on ne ferme pas la porte à des auditions. Au contraire, on se dit que, pendant les deux semaines de Pâques où cette commission ne se réunit pas, on peut lancer des avis écrits, on va les analyser et l'on verra ce que cela donne.

Je ne crois pas du tout que quelqu'un ait dit ici que le débat n'était pas pertinent, que nous ne voulions pas travailler, que nous n'avions pas envie d'auditionner qui que ce soit.

À un moment donné, c'est simplement sur la méthodologie où, en effet, il y a un ton un peu discordant. Je ne comprends pas du tout pourquoi vous vous énervez dans de telles proportions.

Puisque vous l'abordez, concernant le rapport 5G, il fallait quand même attendre les conclusions des experts. On sait que cela a pris un peu plus de temps que prévu. Je ne comprends pas le reproche que vous faites quant à l'organisation des travaux ni le ton un peu virulent que vous adoptez.

M. le Président. – Dont acte.

En organisation des travaux, j'avais oublié de vous préciser que, avant d'entamer ceux-ci, il me revenait de vous informer qu'il sera possible pour les députés qui le souhaitent de développer leurs questions orales à distance en application de l'article 141.5 du règlement.

Dans ce cas de figure, je rappelle également que, dans l'hypothèse où le député n'est pas connecté au moment où il doit prendre la parole, la question orale sera transformée en question écrite.

Avant de céder la parole aux différents intervenants de ce jour, je dois vous informer que l'Union des villes et des communes de Wallonie souhaite être auditionnée au plus tôt le 27 avril à 14 heures, une heure inhabituelle ; son conseil d'administration devant se positionner sur le rapport du groupe d'experts 5G vers midi le même jour, c'est-à-dire le 27 avril.

Désirez-vous que l'audition soit maintenue le 27 avril, sachant qu'elle sera programmée à 14 heures, ou désirez-vous qu'elle soit reportée à une date ultérieure, auquel cas je vous proposerais la date du 11 mai 2021 ?

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – J'ai bien compris que l'assemblée générale avait lieu le 27 avril à midi ?

M. le Président. – Oui.

M. Maroy (MR). – On peut raisonnablement supposer qu'ils seraient là à Namur à 14 heures. Cela me semble un peu téméraire.

M. le Président. – C'est eux qui nous le proposent. Je pense que leurs travaux seront terminés à midi.

Cependant, si vous me dites le 11 mai, c'est pareil, et là on serait dans un timing plus raisonnable.

M. Maroy (MR). – J'aurais tendance à penser que planifier le 11 mai serait plus prudent, mais je ne détiens pas la vérité universelle.

M. le Président. – Les impondérables et la circulation pourraient causer problème à nos orateurs du jour.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, pour avoir l'immense honneur et plaisir d'être membre du conseil d'administration de l'Union des villes et communes, nous avons pris l'habitude de fonctionner entre midi et 14 heures au gré des travaux parlementaires. C'est toujours lors des semaines wallonnes. Cela nous amène à être beaucoup plus concis dans nos interventions. Cela ne me semble pas impossible qu'on le soit à 14 heures. La seule difficulté que j'entrevois, pour être tout à fait objectif, c'est que vous ne disposerez pas d'un document écrit probablement. Il y aura peut-être là une difficulté pour un certain nombre d'entre vous, à vous d'apprécier.

J'ajoute – là, je me tourne vers la ministre – que j'ai du mal, à vrai dire, à comprendre pourquoi l'Union des villes – je le dis comme administrateur de cette intéressante et puissante organisation – n'a pas été représentée au sein du groupe des experts. Je trouve que c'est particulièrement fâcheux qu'il n'ait pas bénéficié des interactions avec les ensembles des experts, dont j'en vois quelques-uns particulièrement brillants parmi nous aujourd'hui. Je veux dire combien, pour eux et pour nous, c'est frustrant qu'il n'ait pas bénéficié de cette expertise-là, parce qu'ils n'ont pas pu poser des questions, ni entendre, ni participer, y compris à des notes de minorité, puisqu'il y en a eu assez bien. Je regrette – je tiens à le dire et je ne sais pas pourquoi, à vrai dire – que l'Union des Villes n'a pas été associée.

Je rappelle – je ne vais pas être très long, rassurez-vous – que toutes ces auditions partent d'une proposition de décret que votre serviteur et ses collègues ont déposée et qui intéresse, au premier chef, les municipalistes : c'est celle de la transparence, c'est celle de l'information, de la motivation et de la précaution en matière de santé. Dès lors que nos municipalistes, quels que soient leurs ordres, options politiques, seront en première ligne, avant même tous les autres, j'ai quand même du mal – je veux que le rapport le consigne – qu'on ne les ait pas intégrés, parce que, parfois, les experts sont des puits de science, et nous en avons

évidemment besoin, mais, une fois que leur rapport sera déposé, pour un certain nombre d'entre eux en tout cas, la mission sera terminée, tandis que, pour tous les mandataires locaux, elle va commencer.

Je ne sais pas pourquoi, c'est frustrant, vraiment frustrant, parce que cela ne colle pas avec la proposition de décret que j'ai déposée, donc à vous d'apprécier. Il est vrai que le rapport – au passage, j'en félicite les experts – est particulièrement touffu, riche et parfois – vous ne m'en voudrez pas, mais M. Maroy avait déjà ouvert le bal sur cette question – contradictoire. En tout cas, on ne peut pas dire que c'est une lecture lisse, il y a un certain nombre de questions qui restent à trancher, puisque c'est plus un rapport d'options qui nous est soumis qu'un rapport de synthèse permettant d'esquisser un consensus. J'imagine que ce fut compliqué pour les experts, cela le sera encore plus pour le Gouvernement, parce qu'il faudra, sur un certain nombre de points, trancher.

J'ajoute – mais nous aurons le plaisir de les entendre – qu'il y a un certain nombre de préalables à ce rapport, notamment sur la couverture universelle, qui mériteraient d'être tranchés et qui, là aussi, concernent les municipalistes.

Monsieur le Président, laissez à l'Union des villes le soin de trancher. S'ils estiment qu'ils sont en situation de pouvoir trancher et venir nous le présenter, c'est fort bien. Je crains cependant que, vu la richesse des prises de position, notre propre conseil dure un peu plus longtemps et qu'il risque d'y avoir un débordement au-delà de 14 heures, avec la conséquence que nous serons pris, votre serviteur en premier, dans une double loyauté. Faut-il participer aux travaux de l'Union des villes ou venir ici ? Tout cela devra encore être transcrit dans un accord écrit.

Je ne sais pas si, entre la première date et la seconde, il n'y a pas moyen d'en organiser une médiane, pour ne pas non plus perdre trop de temps. C'est là ma dernière préoccupation : je vois que les semaines tournent et je rappelle qu'il y a un certain nombre d'échéances qui nous attendent, y compris par les décisions du Fédéral, y compris par le Conseil européen, et j'aimerais quand même que, sur certains aspects, l'on puisse trancher.

Juste pour compliquer votre situation – mais je le dis avec un petit clin d'œil, Monsieur le Président –, si vous pouviez retenir une date intermédiaire entre les deux que vous avez citées, de quoi disposer d'un document écrit, de permettre à l'Union des villes de rassembler tous les points de vue et de venir nous les présenter, je pense que nous ferions œuvre utile.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Député, vos paroles sont sages, comme celles de M. Maroy. Je pense que ce serait mieux de prévoir cette réunion le 11 mai, date de la commission suivante, sachant que, le 27 déjà, nous aurons le médiateur qui sera présent et cela risque

aussi de prendre un certain temps. La proposition du 11 mai me paraît la plus sage et la plus raisonnable. Est-on d'accord ?

AUDITIONS

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 2 ET INSÉRANT UN ARTICLE 3BIS
DANS LE DÉCRET DU 3 AVRIL 2009 RELATIF À
LA PROTECTION CONTRE LES ÉVENTUELS
EFFETS NOCIFS ET NUISANCES PROVOQUÉS
PAR LES RAYONNEMENTS NON IONISANTS
GÉNÉRÉS PAR DES ANTENNES ÉMETTRICES
STATIONNAIRES, AFIN DE SOUMETTRE LES
ANTENNES POUR LA CINQUIÈME
GÉNÉRATION DE STANDARDS POUR RÉSEAU
MOBILE (5G) À UN PERMIS
D'ENVIRONNEMENT, EN TANT
QU'ÉTABLISSEMENTS DE CLASSE 2, DÉPOSÉE
PAR M. ANTOINE, MMES GOFFINET, SCHYNS,
MM. DISPA, MATAGNE ET DESQUESNES
(DOC. 153 (2019-2020) N° 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur proposition de décret modifiant l'article 2 et insérant un article 3bis dans le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, afin de soumettre les antennes pour la cinquième génération de standards pour réseau mobile (5G) à un permis d'environnement, en tant qu'établissements de classe 2, déposée par M. Antoine, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Dispa, Matagne et Desquesnes (Doc. 153 (2019-2020) N° 1).

M. Maroy a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Avant de céder la parole à M. Destatte, Mme la Ministre souhaitait faire une brève introduction.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci beaucoup, bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Président du groupe d'experts et Messieurs les experts.

Je vais être très brève, mais je voulais d'abord vous remercier. Je suis vraiment heureuse que l'on puisse tenir ce débat démocratique au sein de cette commission.

Pour rappel, la Déclaration de politique régionale prévoit que les nouveaux déploiements technologiques en matière de transmission des données – 5G et autres – se fassent après évaluation sur le plan environnemental,

dont l'impact sur la biodiversité et la faune, sur le plan de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et du respect de la vie privée.

La DPR prévoit également qu'un groupe d'experts désigné par le Gouvernement comprenant des experts des thèmes précités procédera à des évaluations régulières et examinera si les conditions du décret du 3 avril 2009 doivent être adaptées à terme. C'est ainsi que le Gouvernement a désigné 14 experts et leur a confié cette double mission en deux phases via l'arrêté du Gouvernement du 2 juillet 2020. Le premier rapport, celui qui vous a été transmis, porte sur la première phase d'évaluation du groupe d'experts ; il a été transmis au Gouvernement ce 12 février. Comme vous l'avez probablement lu, le groupe d'experts s'est organisé en quatre groupes de travail, chacun faisant l'objet d'une partie du rapport :

- un groupe santé et environnement ;
- un groupe énergie et climat ;
- un groupe consacré au développement socioéconomique régional ;
- un groupe consacré aux questions juridiques, éthiques et technologiques.

En revanche, les recommandations ont été discutées en plénière pour faire l'objet d'un accord majoritaire. Comme je l'ai déjà évoqué en commission – vous l'avez rappelé d'ailleurs, Monsieur le Président – le rapport est nuancé, contrasté même. Il reflète certainement l'ampleur du débat sur ce genre de thématique qui lie des enjeux économiques, sanitaires, environnementaux et éthiques. Certes, cela ne rendra pas notre tâche facile, j'en conviens, mais cela a le mérite de mettre à plat toutes les facettes de la question et de créer du débat public, ce qui me semble évidemment sain en démocratie.

Cette demande de débat s'est d'ailleurs matérialisée par les nombreuses remarques et craintes partagées par nos concitoyens et de nombreux élus communaux. M. Antoine l'a rappelé indirectement par son intervention. Ce fut également le cas lors de l'expérience maladroite de déploiement de la 5G dite light par Proximus, sans aucune autorisation politique.

Il me semble dès lors indispensable qu'un débat aussi important que celui-ci se fasse en toute transparence. Merci aux experts qui nous ont rejoints pour leur disponibilité et leur travail au sein de ce groupe. Je ne serai pas plus longue pour laisser un maximum de temps aux experts et surtout au débat.

M. le Président. – Je vous propose de céder la parole sans plus attendre à M. Destatte, Président du groupe d'experts 5G, pour un exposé d'une durée maximum de 20 minutes et nous aurons le plaisir, déjà, de le retrouver jeudi à 14 heures pour la poursuite de nos travaux.

M. le Président. – La parole est à M. Destatte.

M. Destatte, Président du Groupe d'experts 5G. – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues du groupe d'experts, vous me permettrez d'aller d'emblée au cœur du travail produit par le groupe d'expertes et d'experts 5G Wallonie que j'ai eu l'honneur de présider depuis le 17 novembre 2020.

Ce cœur, ce sont les recommandations. Elles constituent le message principal du groupe d'experts, sinon son message unique, au-delà des analyses et considérations diverses que chacune et chacun des experts peut émettre en fonction de son bagage, de ses compétences, de son activité, de son expérience, de ses objectifs et de ses finalités.

Le groupe d'experts, Mme la Ministre l'a rappelé, constitué à l'initiative du Gouvernement de Wallonie par son arrêté du 2 juillet 2020, avait pour mission d'évaluer dans une première phase le déploiement des technologies en matière de transmission des données 5G sur le plan environnemental, de la santé, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et du respect de la vie privée. Il s'agit d'une mission collective menée sur une problématique à la fois difficile et complexe :

- difficile, parce que considérée comme enjeu philosophique, sociétal et politique majeur par un certain nombre d'acteurs ;
- complexe, parce que générant une multitude d'interactions entre nombre de sous-systèmes différents dont l'arrêté du Gouvernement rend d'ailleurs partiellement part.

Dès lors, et contrairement aux attentes exprimées par certains médias, aucune réponse simple et univoque n'était possible. Le groupe d'experts représentait assez bien la diversité des opinions débattues, aussi bien au sein du Gouvernement que probablement du Parlement et de la société wallonne. On sait d'ailleurs depuis le cybernéticien William Ross Ashby que, plus un système possède un degré de complexité élevé, notamment la diversité des comportements qui émergent et s'y développent, plus le pilotage et les réponses qui doivent lui être appliquées ont à épouser cette complexité.

C'est pourquoi, avec l'Agence du Numérique, en particulier MM. Pascal Poty et Philippe Compère, en première ligne d'appui sur ce dossier, nous avons voulu, d'une part, laisser à chaque sous-système identifié, donc à chaque équipe d'experts, l'autonomie nécessaire pour suivre ses propres pistes d'investigation, voire gérer les différences de points de vue et contradictions internes de ses membres et, d'autre part, nous avons concentré les interactions entre les experts des sous-systèmes vers un effort de convergence formalisé par des recommandations. Dès le 2 décembre 2020, ces

recommandations ont été minutieusement collectées dans les travaux présentés par les experts et organisées afin d'être mises en débat en séance plénière, au fur et à mesure de l'avancement du rapport. Compte tenu du sentiment d'urgence qui était le nôtre, des délais fixés par le Gouvernement, mais aussi de la perspective de venir devant votre commission à la mi-janvier 2021, il nous semblait essentiel de créer cette convergence, d'autant que nous savions, depuis fin octobre 2020, que différents points de vue au sein du groupe d'experts 5G semblaient difficilement conciliables.

Cette convergence, Monsieur le Président, a abouti. Elle a pris la forme d'un accord de deux tiers des membres du groupe d'experts autour de 30 recommandations. Dit autrement, 30 recommandations rédigées à l'intention du Gouvernement ont été approuvées par deux tiers des membres du groupe d'experts. Le dernier tiers, permettez-moi de l'observer, ne constituant pas une seule opinion, mais des opinions et positions diverses, différentes, minimalistes ou maximalistes par rapport au déploiement.

Que disent ces recommandations ? En d'autres termes, que dit le groupe d'experts, étant entendu que rien ne permet à quiconque de dire qu'au-delà de ces 30 recommandations, le groupe d'experts 5G puisse endosser les données, analyses et considérations que les experts ont formulées en dehors de ces 30 recommandations ? Ces recommandations expriment fondamentalement trois séries d'idées. Elles sont indissociables de leur expression, tout comme elles le sont dans leur mise en œuvre. Elles constituent le système de réponse à l'enjeu posé du déploiement de la 5G en Wallonie. Loin d'être faible ou fade, cette réponse constitue un triple appel volontariste au Gouvernement.

D'abord, c'est un appel au Gouvernement pour qu'il veille auprès de l'exécutif fédéral un déploiement des réseaux 5G en Wallonie afin de garantir une connectivité de qualité pour chaque portion des territoires de l'espace régional. L'objectif est de favoriser le développement économique et social ainsi que permettre à l'ensemble de la population de disposer de connexions de qualité. Les télécommunications constituent pour les membres du groupe d'expert 5G un besoin de première nécessité pour la population et les entreprises, au même titre que l'eau, le gaz ou l'électricité.

De plus, les experts estiment dans leur majorité des deux tiers que la technologie 5G offre un fort levier de développement socioéconomique potentiel sur laquelle la Wallonie, ses centres de recherche, ses universités, ses entreprises. Ses administrations pourraient s'appuyer si elles veulent en saisir les opportunités. Les experts ont insisté sur le fait que ce déploiement économique constitue l'argument premier et principal du déploiement.

Ainsi le Gouvernement de Wallonie est-il appelé à mobiliser toutes ses compétences pour favoriser ce déploiement. Il est notamment invité à simplifier les démarches administratives et les procédures d'octroi de permis afin de créer un environnement propice aux investissements des entreprises et des opérateurs de télécommunication, et de les inciter à couvrir les zones blanches et les zones grises.

Le groupe d'experts 5G invite également le Gouvernement à réaliser cette implémentation dans un souci constant de coopération et d'harmonisation avec toutes les entités belges et internationales, dans le respect des normes et recommandations européennes et internationales, y compris l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015.

La préoccupation du groupe d'experts porte aussi sur le risque que la Wallonie ne se fasse distancer technologiquement par d'autres pays ou régions, sur celui de délocalisation d'entreprises et celui d'une perte d'attractivité en matière d'investissements étrangers. À cet effet, le Gouvernement est appelé à travailler par étapes successives.

La première étape du déploiement que préconise le groupe d'experts est une phase immédiate, destinée à soutenir l'adoption et le déploiement de la 5G auprès du secteur industriel et économique. Il s'agit d'identifier et d'appuyer les premiers tests de la 5G dans les zones clés qui présentent un potentiel de développement de ce que l'on appelle les *proofs of concept*, les PoC, qui ont vocation à montrer la faisabilité et la pertinence de l'innovation que constitue la 5G dans les zones d'intérêt économique ou dans les zones d'activité économique.

Cela permettra à nos universités, centres de recherche, villes et commune, start-up, PME et grandes entreprises de tester et de mettre au point les applications valorisant la 5G. Nous préconisons que l'Agence du Numérique réalise une évaluation de ces premiers tests pour éclairer le Gouvernement.

Des soutiens au déploiement devraient être organisés par le Gouvernement :

- formation numérique, y compris sur les impacts environnementaux, l'écoconception et la responsabilité numérique ;
- soutien financier aux entreprises pour développer leurs PoC ;
- appel à projets Smart Région Digital Wallonia 5G pour permettre aux villes, communes et collectivités territoriales wallonnes de développer des applications *smart cities* liées à la 5G ;
- programme d'action pour l'administration SPW Digital orienté vers cette technologie avec des volets *open data*, *share data*, et cetera.

Cette première étape permettra également de préparer la deuxième en répondant aux enjeux des phases suivantes. Outre les dispositifs d'appui au

déploiement, le groupe d'experts a préconisé de consacrer ce temps à la question de la révision des normes d'exposition encadrant les bandes de fréquence existantes et futures et de leurs éventuelles convergences avec les Régions et pays voisins.

Si le groupe d'experts a appelé, à la majorité des deux tiers de ses membres, au déploiement rapide de la 5G en Wallonie, il a voulu lier cette implémentation à une information transparente et pédagogique qui place la citoyenne et le citoyen au cœur de la démarche.

Le groupe d'experts 5G invite le Gouvernement à construire une stratégie claire de communication avec l'Union des villes et communes de Wallonie afin de fournir à la population une information complète et objective sur les enjeux de ce déploiement, en développant un portail unique en concertation avec le Fédéral et les autres entités fédérées. Ce portail devrait permettre d'accéder facilement aux données concernant les mesures d'exposition, la localisation et le statut des antennes, l'état des connaissances scientifiques, la réglementation, les nécessaires recommandations, afin que chaque citoyenne et chaque citoyen de Wallonie puisse définir ces usages en connaissance de cause. L'ISSeP et son site internet évidemment devraient être associés à ce travail d'information.

De même, le Gouvernement est appelé à encourager l'exécutif fédéral à étendre l'affichage des valeurs de débit d'absorption spécifique, les DAS, actuellement préconisées sur les lieux de vente des téléphones portables pour tous les équipements concernés : tablettes, montres digitales et autres *devices*.

D'autres recommandations ont été faites par le groupe d'experts 5G concernant l'utilisation et la protection des données ainsi que la sécurité des réseaux.

Nous l'avons répété, c'est dans le même mouvement que le groupe d'experts souhaite que le Gouvernement de Wallonie déploie sans tarder la 5G pour couvrir les besoins économiques les plus criants exprimés par les entreprises, déploie une information aussi objective et transparente que possible vers les citoyennes et les citoyens sur base des connaissances actuelles et portent également – c'est le troisième point qui est aussi important que les deux autres – la plus grande attention à la prévention, à l'anticipation des risques et au suivi du déploiement en matière de santé, d'environnement et de climat, d'attention à la consommation d'énergie carbonée.

Ainsi, le Gouvernement est-il invité à financer les campagnes de mesures ponctuelles du champ électromagnétique généré par des sites d'antennes relais et des relevés réguliers des niveaux d'exposition en des lieux choisis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

Dans le même temps, le Gouvernement pourrait, avec le Fédéral, contribuer à des études internationales

de grande ampleur pour suivre, sur le long terme, l'état de santé d'une large partie de la population wallonne, en particulier, des populations les plus vulnérables aux expositions générées par les équipements radioélectriques.

De même, au-delà de l'attention à la question de l'hypersensibilité numérique, déjà inscrite dans la DPR 2019-2024, et des mesures qu'il pourrait prendre pour prévenir les usages problématiques de ces technologies, en particulier chez les jeunes, le Gouvernement de Wallonie devrait – selon le groupe d'experts 5G –, contribuer à financer un programme de recherche scientifique. Celui-ci viserait à améliorer l'état des connaissances sur les effets biologiques et sanitaires des radiofréquences, notamment des fréquences spécifiquement allouées à la 5G ; 3,4 à 3,8 gigahertz et autour de 26 gigahertz. Il s'agit en particulier des bandes de fréquence des ondes millimétriques moins étudiées.

Une surveillance de la faune et la flore devrait aussi être opérée en collaboration avec les instances européennes et internationales. Complémentairement, divers dispositifs de recherche interdisciplinaire, observatoires et mécanismes d'évaluation des choix et de prospective technologique pourraient être établis.

Le groupe d'experts s'est préoccupé de l'empreinte écologique carbone et matérielle des infrastructures et usages de la 5G. Il invite le Gouvernement à inciter les acteurs du numérique à développer des alternatives moins consommatrices d'énergie, ainsi qu'à encourager les investissements dans des infrastructures peu polluantes.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure. Ainsi que je l'ai écrit au Gouvernement en lui transmettant ce rapport le 12 février 2021, ces recommandations constituent le résultat le plus tangible du travail du groupe d'experts avec les parties de synthèse informative et technique.

D'emblée, deux tiers des experts y considèrent que le potentiel offert par la 5G peut constituer une vague d'innovation pour les chercheurs et les entreprises. Le déploiement apparaît comme une opportunité à saisir pour le développement économique de la Wallonie.

Les dix recommandations qui portent sur ce fort levier de développement socioéconomique sont inséparables des huit recommandations qui placent la citoyenne et le citoyen au cœur d'une information transparente et pédagogique, ainsi que des douze recommandations qui s'attachent à la prévention, à l'anticipation des risques et au suivi du déploiement en matière de santé, d'environnement et de climat.

Le groupe d'experts 5G Wallonie a travaillé sans ménager ses forces, ce que je remercie aussi personnellement. Il espère qu'il sera entendu.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Madame la Ministre, je vous remercie de votre attention.

M. le Président. – Merci, Monsieur Destatte, pour ce rapport.

Audition de M. Wallenborn, Référent du groupe de travail Énergie et Climat du Groupe d'experts 5G

M. le Président. – C'est maintenant au tour de M. Wallenborn, référent du groupe de travail Énergie et Climat du groupe d'experts 5G pour un exposé d'une durée maximum de 20 minutes. Il sera aidé d'un PowerPoint.

La parole est à M. Wallenborn.

M. Wallenborn, Référent du groupe de travail Énergie et Climat du Groupe d'experts 5G. – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues, je vais présenter la partie du rapport dont j'avais la coordination en charge.

Nous étions deux dans le groupe Énergie-Climat. Ce n'est pas au titre de professeur d'histoire des sciences que je suis là, mais bien de chercheur en matière d'énergie-climat, puisque le rapport mentionne incorrectement mes qualités.

Je voulais d'abord remercier le Gouvernement wallon de m'avoir invité parce que j'ai appris énormément lors de cette discussion dans le groupe d'experts. Comme l'a dit Philippe Destatte, les discussions ont été très riches, parfois animées. J'ai constaté aussi, pour ma part, puisque je suis représentant de cette question énergie-climat, parfois des difficultés à faire exister malgré tout cette question. C'est mon boulot de chercheur, de manière générale, d'essayer de sensibiliser à ces questions qui, pour moi, sont tout à fait essentielles, vitales et en général sous-estimées.

Je vais essayer de vous montrer aussi les enjeux énergie et climat de la 5G. Dans ce rapport, nous avons réussi malgré tout et malgré le temps imparti à produire des données et des chiffres originaux. Cela concerne les scénarios que vous voyez là.

Je voudrais vous indiquer les différents impacts en matière d'environnement de la 5G et insister sur le fait que, derrière la 5G, il y a toute une infrastructure bien matérielle. Il ne s'agit pas que d'ondes, il s'agit aussi de minéraux, de consommation d'énergie, d'électricité. Un des enjeux est de savoir comment, en se déployant, la 5G va éventuellement consommer plus ou moins d'énergie. On a quand même de bonnes idées, grâce à la 4G notamment, pour faire cette estimation.

Tout d'abord, une chose souvent négligée et peu connue est la consommation de ressources minérales pour l'ensemble des technologies de l'information et de la communication. Aujourd'hui, toutes ces merveilles électroniques ont pénétré nos vies quotidiennes. Ici, nous avons plein de merveilleux dispositifs. Une étude montre qu'une famille française a, en moyenne, 34 dispositifs de cet ordre-là.

Il faut bien comprendre comment on fait de l'électronique aujourd'hui : on va chercher dans des mines des métaux relativement concentrés, on les concentre davantage. Puis, dans les transistors au niveau nanométrique – donc à une échelle extrêmement petite –, on les amalgame. D'une certaine manière, on les disperse. On crée des amalgames qui permettent d'avoir ces bijoux de technologies, des performances inouïes en termes notamment de rapidité, mais qui rend aussi totalement illusoire le recyclage de ces transistors. Ce ne sera jamais possible, pour des questions thermodynamiques, de recycler tout ce que l'on est en train de faire. Il faudrait pouvoir produire des choses réparables, beaucoup plus robustes que ce que l'on fait aujourd'hui.

On sait qu'il va déjà y avoir des tensions sur certains métaux dans la prochaine décennie. Il n'y a pas que la question climatique, il y a aussi la question des ressources, des déchets. Je passe tous les impacts qu'il y a au niveau des mines et des déchets et que généralement on oublie, parce que ces activités ne se déroulent pas dans nos pays.

Un des premiers points importants à considérer est le fait que l'électronique est fondamentalement non durable et non recyclable, non circulaire. Il faudrait pouvoir l'utiliser avec parcimonie.

Concernant la consommation d'énergie, il s'agit de distinguer deux aspects :

- d'abord, l'énergie consacrée à la fabrication de tous ces éléments électroniques, qui en général ne se passe pas en Europe, émet des gaz à effet de serre qui sont loin de notre périmètre national ou régional ;
- ensuite, la consommation d'électricité liée à l'usage.

Aujourd'hui, la consommation totale d'énergie, qui est différente de l'électricité, est quelque chose comme 3 % à 4 % pour la fabrication des technologies de l'information et de la communication. C'est le secteur le plus en croissance au niveau mondial, plus que l'aviation avant le covid.

En termes d'électricité, on estime que cela représente 5 % à 8 % de l'électricité mondiale et 3 % à 4 % des émissions de gaz à effet de serre. Cela devrait croître selon toutes les projections disponibles.

Comment calcule-t-on la consommation d'électricité sur notre territoire en Wallonie ? On fait des estimations.

Il a été très difficile d'obtenir des chiffres auprès des opérateurs, des fournisseurs. On a dû beaucoup chercher et l'on a quand même trouvé une série d'éléments. Le rapport français du Haut Conseil pour le climat nous a aussi pas mal aidés, mais on avait déjà obtenu pas mal de choses dans la littérature auparavant.

Il faut se dire que ce qui consomme dans un réseau mobile, c'est d'abord les stations de base : les antennes. Si vous voulez arroser une population avec des ondes, il faut y mettre la puissance. Plus les générations mobiles avancent, plus la puissance est élevée, et plus la consommation aussi. Les terminaux – nos smartphones, ordinateurs – représentent 30 %, les centres de données 8 %, et cetera.

C'est sur base des consommations estimées que l'on a pu recueillir, qui pourraient – ce sont des hypothèses – être modifiées, notamment par une amélioration de l'efficacité énergétique, et en se basant sur les données de l'ISSeP. C'est sur base de ces chiffres que l'on a pu évaluer qu'aujourd'hui les réseaux 2G, 3G et 4G représentent environ 1,5 % de l'électricité consommée en Wallonie. Cela correspond aussi, avec le mix énergétique actuel, à 63 mégatonnes de CO₂ par an.

Je vous le disais, on est dans un secteur très en croissance. Cela se voit sur la consommation des données.

Le graphe d'Ericsson vous montre que l'on ajoute une génération à l'autre, même si l'efficacité énergétique d'une génération s'améliore, le fait d'ajouter des réseaux, génération après génération, fait malgré tout augmenter la consommation d'énergie.

Je reviendrai sur la question de l'effet rebond.

On a pris aussi les chiffres de l'IBPT pour vous montrer comment les croissances ont lieu aujourd'hui en Belgique. Il faut s'attendre à ce que la 5G participe encore davantage à cette croissance des données.

On entend souvent parler de l'effet rebond. Il se trouve que j'ai fait ma thèse de doctorat sur les effets rebond, donc je connais bien cette question. C'est quelque chose qui est très bien documenté chaque fois que l'on introduit une technologie de rupture dans la société. Il y a une sorte de course entre une amélioration de la technologie que vous déployez dans la société et la multiplication des usages que cette nouvelle technologie permet.

Tandis que vous diminuez unitairement la consommation d'énergie par objet, vous démultipliez les objets aussi, et donc ses usages. Ce sont ces deux tendances contradictoires qui expliquent l'effet rebond, et qui expliquent que, bien souvent, on va observer une surconsommation, un accroissement de la consommation d'énergie ou éventuellement de matériaux, parce que le prix d'usage et le prix de

fabrication diminuent pour les objets en cours. C'est effectivement ce que l'on a vu avec les réseaux mobiles.

Ce n'est pas parce que la 5G annonce qu'elle va être près de 10 fois plus efficiente que la 4G – ce qui reste à démontrer – que l'on va forcément avoir une diminution de la consommation d'énergie. Même si cela se produit, cette efficience énergétique serait très rapidement mangée par l'accroissement du trafic des données, en quelques années.

C'est sans compter toute l'énergie utilisée pour la production des infrastructures, des terminaux, et cetera. Même l'ARCEP, qui est l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en France, nous le dit : « L'amélioration de l'efficacité énergétique ne suffira pas à long terme à contrebalancer l'augmentation du trafic ».

Dans le cadre de cette expertise sur la 5G, mon collègue Jérémy Grosman a réalisé une trentaine d'entretiens auprès de différents experts, entreprises, universitaires, et cetera, afin d'essayer de comprendre quelle était la diversité des attentes par rapport à la 5G. Ce que je constate, de mon point de vue, car je ne peux pas embrasser l'ensemble des acteurs, c'est qu'il y a beaucoup de questions, d'interrogations auprès des opérateurs, des industriels, à propos de la 5G. Certains y voient un réel intérêt notamment en matière de robotisation, de logistique, c'est très clair que pour des usages locaux, avoir un réseau 5G permettrait d'améliorer la productivité.

Au-delà de cette considération, il y a quand même beaucoup d'interrogations dans le secteur financier. J'ai vu des rapports montrant que la rentabilité de la 4G n'était pas si évidente que cela. Par contre, étant donné qu'il y a eu investissement, il faut aller de l'avant afin de pouvoir déployer les technologies, mais, sans beaucoup d'assurance de ce côté-là.

On a l'impression que de nombreux usages industriels et même au niveau des villes et communes pourraient être faits en filaire. Du côté des villes et communes, on parle beaucoup de *smart cities*, il y a beaucoup de promesses technologiques, on est dans une économie de la promesse comme le disent les sociologues des techniques. On attend énormément de choses. Certaines choses vont certainement se passer, mais d'autres auront plus de mal. Moi qui regarde les *smart grids* depuis une dizaine d'années, je trouve que cela avance très peu par rapport aux promesses que l'on nous faisait il y a 10 ou 15 ans, même s'il y a de petits pilotes.

De mon point de vue d'analyste des technologies, il faut toujours prendre avec un grain de sel ce type d'annonce. En revanche, une chose est certaine : la surveillance bénéficierait grandement de la 5G puisque aujourd'hui, les caméras de surveillance sont de mauvaise qualité. C'est donc l'une des premières

applications que l'on peut imaginer pour les villes et communes, avec tous les problèmes que cela peut comporter, reconnaissance faciale, et cetera. Pour cela, je vous renvoie à la partie éthique.

Que peuvent attendre l'utilisateur ordinaire, les individus par rapport à la 5G ? On vend beaucoup la 5G aujourd'hui sous l'aspect de téléchargements rapides, de *gaming* mobile, de visioconférences plus fluides, d'objets connectés, et cetera. Tous ces besoins sont sans doute peu exprimés aujourd'hui, mais ils pourraient devenir réalité.

Vous connaissez les effets cliquets des technologies. Lorsque vous créez un besoin, il devient réel et l'on a ensuite du mal à s'en passer.

On a aussi regardé ce qui se passait du côté des voitures à conduite assistées, que je préfère au terme « voiture autonome » puisqu'elles sont assez peu autonomes, car dépendantes de gigabits échangés par seconde, de *data centers*, et cetera. C'est une autre manière de se déplacer. En fait, ces voitures à conduite assistée, ce n'est pas pour tout de suite, il faudrait attendre la bande des 26 gigahertz pour avoir ce genre de véhicule. En outre, il y a une bagarre au niveau européen concernant les normes et les standards montrant qu'il serait éventuellement possible de se passer de la 5G pour ces voitures-là.

En analysant les demandes et les attentes de la 5G, on s'est dit que l'on pouvait évoquer plusieurs types de scénarios pour essayer d'anticiper la consommation d'énergie. On a fait un scénario « non-déploiement » qui est un peu la *baseline*. Celui-ci est évidemment en contradiction avec les obligations européennes puisqu'il doit y avoir mise aux enchères des bandes de fréquence 700 mégahertz et 3,6 gigahertz, la 26 gigahertz n'ayant pas rencontré de demande explicite en Belgique.

Un des soucis de cette *baseline* avancée par les opérateurs est la saturation des réseaux 4G dans les centres urbains ou aux endroits où la 5G pourrait éventuellement venir suppléer. Sur base des observations de la demande qu'on a pu analyser, on s'est dit : on peut faire un scénario de déploiement ciblé, on pourrait déployer la 5G dans les bandes 700 et 3 600 mégahertz, dans des zones industrielles, auprès des industries qui en ont besoin, qui en font la demande et puis, éventuellement, les zones urbaines denses.

Quand vous regardez, c'est le scénario 2, en orange : la consommation d'énergie entraînée par ce scénario est à peine supérieure à la *baseline*, donc sans déploiement de 5G, puisque l'on se concentre sur quelques zones et l'on continue à faire confiance, dans ce scénario, à la 4G pour couvrir l'ensemble du territoire.

Si l'on prend un scénario de déploiement complet sur le territoire, à savoir les bandes de 700 et 3 600 gigahertz, là, on peut s'attendre à un doublement de la consommation d'électricité d'ici 2030.

Enfin, dans le scénario 4, on ajoute encore les 26 gigahertz dans les zones denses. Il y a aussi un petit surcroît de consommation d'électricité.

Ce sont des scénarios basés sur des hypothèses qui nous semblent raisonnables, mais qui sont évidemment discutables. On se tient à votre disposition pour pouvoir refaire les calculs, modifier les paramètres ou ce que vous voulez.

Dans quelle mesure le déploiement de la 5G pourrait-il entrer éventuellement en contradiction avec les engagements climatiques ? Cela, c'est à vous qu'il revient de trancher, ce n'est certainement pas à moi. Vous connaissez mieux la Déclaration de politique régionale que moi, mais la Wallonie s'engage normalement à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030. Je vous signale que c'est une réduction gigantesque : ce sont 5 % de réduction de gaz à effet de serre par an, c'est un covid supplémentaire par an, parce que c'est à peu près cela que l'on a connu comme réduction l'année passée. Je n'ai pas les chiffres pour la Wallonie, je l'ai pour d'autres régions du monde, c'est à peu près cela. C'est gigantesque.

Si l'on ne le fait pas, que va-t-il arriver ? On a des scénarios pas très joyeux. Là, nous sommes vraiment coincés entre des exigences climatiques, à moyen ou long terme, et des exigences socioéconomiques. C'est pour cela que je pense qu'il a été difficile aussi, dans le groupe d'experts, de pouvoir trancher de manière extrêmement claire, parce qu'il y a des enjeux en présence. M. Vanderstraeten vous parlera aussi des enjeux sanitaires, qui sont un autre type de controverse. Bref, mon point de vue en tant qu'expert, ce n'est pas de dire au Gouvernement ou aux parlementaires ce qu'ils doivent faire, c'est d'essayer de les informer le plus possible sur les enjeux, dont les enjeux climatiques, qui sont vraiment importants.

Pour rappel, aller vers un scénario de 100 % d'énergie renouvelable, ce qui est souhaitable, impose, en fait, de changer de société. Le GIEC est extrêmement clair là-dessus, il faut changer nos institutions, nos pratiques, nos modes de vie. La 5G peut-elle y contribuer ? Je pose la question. En tout cas, on n'arrivera pas à respecter les engagements climatiques si l'on ne réduit drastiquement notre consommation d'énergie, y compris avec 100 % d'énergie renouvelable. Vous voyez bien déjà la difficulté qu'il y a à déployer du renouvelable, que c'est lent. Je peux vous montrer les scénarios qui nous le disent.

Il ne s'agit pas uniquement de considérer l'électricité, parce que l'électricité ne représente à peu près que 20 % de la consommation finale d'énergie en Wallonie. Il y a bien d'autres sources de consommation d'énergie, notamment toute l'énergie liée à la fabrication des terminaux et des infrastructures du numérique. C'est aussi une dimension à laquelle il faudrait prêter attention.

En conclusion, je pense qu'il y a des alternatives favorisant notamment les réseaux fixes : la fibre optique, les câbles coaxiaux, le wifi.

Si l'on veut respecter les engagements de Paris, on pourrait peut-être envisager un *phasing out* de la 4G, remplacée alors par la 5G, et ne pas empiler les réseaux sur les autres.

Des mesures de sobriété sont reprises dans les recommandations parce que, aujourd'hui, des plateformes numériques n'ont pas d'intérêt à diminuer la définition des vidéos qu'elles vous envoient. Les vidéos, c'est quand même 70 % de la consommation numérique en Belgique.

On pourrait demander aux plateformes de réduire la définition des vidéos. Pour les regarder sur un smartphone, cela n'a aucune incidence, par exemple, et cela pourrait déjà faire beaucoup de différence.

Aujourd'hui, je pense que nous sommes confrontés à un vrai choix de société. Dans le groupe des experts, certains ont été surpris de voir émerger les résistances et les protestations vis-à-vis de la 5G. On a entendu énormément de choses fausses, voire absurdes par rapport à la 5G.

Néanmoins, il y a manifestement des soucis.

Pour ma part, je n'ai pas été surpris de voir ces résistances émerger, parce que j'observe les mouvements sociaux autour de l'énergie et du climat, et j'ai vu des inquiétudes s'élever autour de cela. Il y a évidemment aussi les questions sanitaires.

J'entends beaucoup parler autour de moi et les questions se posent : « En avons-nous vraiment besoin ? » Cela rejoint une question de plus en plus prégnante et intéressante dans notre société qui fait écho à ces débats sur les magasins, les commerces, essentiels ou non essentiels. La 5G est-elle essentielle ? Si vous demandez aux personnes dans la rue, je pense que vous pouvez déjà deviner la réponse.

Mon opinion personnelle, c'est que la 5G sert essentiellement à optimiser un système, mais ce système, pour moi, ne peut pas perdurer pour des raisons environnementales et climatiques. Il faut changer. Faire plus de technologie et d'efficacité, c'est une manière de prolonger un peu la vie d'un mode de production et de consommation qui, pour moi, qu'on le veuille ou non, va devoir disparaître. Ou bien l'on attaque le problème de manière proactive et l'on s'organise, ou bien cela va nous tomber dessus de manière brutale, avec toute la barbarie qui peut s'en suivre.

Cela est résumé dans ce petit dernier *slide* d'humour noir.

Là, on traite la vague du covid. La récession arrive. N'oublions pas le changement climatique et, pire encore, l'effondrement de la biodiversité, parce que nous dépendons tous de cette biodiversité : l'air que nous respirons, par exemple.

M. le Président. – Merci, Monsieur Wallenborn, pour l'excellent rapport que vous venez de nous adresser.

Audition de M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G

M. le Président. – La parole est à M. Vanderstraeten.

M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G. – Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, merci pour votre invitation à participer à cette séance.

Je remercie également Mme la Ministre de m'avoir convié à ce groupe d'experts, qui, pour moi, était un peu une première dans le sens où, comme l'a dit également M. Wallenborn, il a été un apprentissage à la multidisciplinarité d'un débat qui l'est par essence, comme l'a dit M. Destatte.

Je voulais juste apporter un petit *mezzo* au commentaire fait par notre président, M. Destatte, à propos de nos recommandations, qui ont effectivement été votées à la majorité, mais une phrase introductive explique bien que les recommandations ne peuvent être bien comprises qu'à la lecture du rapport lui-même, rapport pour lequel chaque expert n'aura contribué à la rédaction que des chapitres qui concernent son expertise propre.

Cela vaut aussi pour la rédaction des recommandations liées à chacun de ces chapitres.

Je dois dire aussi que, pour moi, il n'est peut-être pas simple de prendre la parole au nom d'un groupe au sein duquel j'ai finalement été contraint de rédiger une note minoritaire. Néanmoins, nos recommandations elles-mêmes ont été tout à fait unanimes. Là, je rejoins tout à fait ce qu'a dit M. Destatte à ce sujet. En tout cas en matière de recommandations Santé, nous étions tous bien d'accord, malgré les notes minoritaires qui ont parsemé notre rapport.

Je suis désolé, j'espère que mon petit exposé impromptu sera assez clair, malgré l'absence de PowerPoint, mais vous trouvez déjà le texte complet de notre rapport, qui est à votre disposition.

L'avis majoritaire qui s'est dégagé avant d'aller aux recommandations – nous étions cinq – est qu'effectivement, à ce jour, les seuls effets certains,

ceux sur lesquels se basent les recommandations de l'ICNIRP – je ne dis pas qu'en cela les experts rejoignent majoritairement le choix des recommandations de l'ICNIRP, mais je veux dire que les bases des recommandations de l'ICNIRP semblaient acquiescées par la majorité au sein du groupe – sont de nature thermique, effets dont les normes wallonnes nous protègent à suffisance en l'état actuel des choses.

Nous étions assez unanimes aussi quant au fait que le concept d'électrosensibilité, qui pose question, est vraisemblablement plus lié à une problématique de perception du risque que d'un réel lien de causalité et qu'effectivement les niveaux d'exposition typique des populations à l'heure actuelle, que ce soit dans nos pays ou dans les pays voisins d'ailleurs, ne sont pas en soi un problème potentiel de santé publique, ne constituent pas une bombe à retardement, si l'on considère notre électrosmog à l'heure actuelle.

En tout cas, là où un groupe de trois experts, qui étaient donc majoritaires parmi nous cinq, se sont démarqués de Mme Dewolf et de moi-même, c'était de dire que, pour ces trois experts, l'apport, l'arrivée de la 5G ne devrait changer en rien la question santé. Pour ces trois experts, les effets non thermiques ne sont qu'une hypothèse dont l'issue, écrite entre les lignes, est qu'elle sera vraisemblablement abandonnée, au terme des recherches qui continuent d'ailleurs à se faire de façon active.

La note minoritaire de Mme Dewolf est qu'il faut intégrer l'exposition champ électromagnétique dans l'ensemble des expositions, que ce soit la 5G ou les autres champs électromagnétiques de notre électrosmog artificiel, parce que notre exposition à ces champs n'est quasiment que de nature artificielle – il n'y a pas de source naturelle ou très peu –, qu'il faut l'intégrer dans un exposome qui est fait, finalement, de toute exposition artificielle, qu'elle soit d'origine chimique ou physique, qu'il faut tenir compte de facteurs de sensibilité individuelle, ainsi que du principe de précaution.

Je vais revenir sur ces notions en abordant les recommandations que, malgré le contenu de ce rapport, nous avons tous de façon unanime rédigés. Vous comprendrez pourquoi je dis « malgré ». Ma note minoritaire personnelle explique qu'il existe des données à ce jour difficilement écartables, en tout cas a priori. Des données qui nécessitent, comme toujours en science, des confirmations par études ultérieures, des données en faveur des faits de nature non thermiques qui, s'ils sont confirmés, impliquent de reconsidérer autrement la question des normes lorsque l'on a affaire à des fréquences plus élevées, qui sont celles que la 5G utilise déjà et utilisera plus tard, à savoir le 3,5 gigahertz – fréquence déjà actuellement utilisée largement par la 5G là où elle implantée –, et dans quelques années les 26 gigahertz.

Je tiens à la disposition de qui veut les notes. J'avais rédigé une annexe à cette note minoritaire que j'avais finalement abandonnée pour une question de place, mais je n'insiste pas non plus si M. Philippe Destatte désire que l'on s'en tienne au rapport, ce en quoi je le comprends tout à fait.

Ceci dit, nos recommandations, qui ont été – j'insiste là-dessus – tout à fait unanimes, sont que malgré tout ce qui a été dit par qui que ce soit dans notre groupe, on insiste effectivement sur un suivi sanitaire du fait de cette implémentation de la 5G, alors même que sur les cinq experts, trois s'expriment en disant que cette 5G ne changera rien au débat radiofréquence santé, maintenant on peut dire que cela ressort d'un souci de prudence a priori. Peut-être aussi s'agit-il d'un désir de fédérer le public autour d'un projet plus global où le public comprenne qu'effectivement, on tient compte de ses préoccupations en matière de santé. En ce sens-là d'ailleurs, nous recommandons vivement que la Belgique participe à l'étude Cosmos qui consiste en un suivi des utilisateurs de GSM – il y en a de moins en moins – et de smartphones sur le long terme, y compris les enfants, sur des aspects divers de santé.

Je rappelle tout de même que cette étude Cosmos, qui maintenant réunit à peu près 300 000 sujets en Europe, coûte cher et pourtant consiste dans le suivi de personnes censées ne jamais être exposées à la moindre intensité de nature thermique. Pourquoi donc alors recommander cette étude Cosmos ?

Je renvoie à la réflexion que j'ai faite en matière de recherche de l'adhésion du public à ce projet plus général d'implantation que ce soit la 5G, mais avant cela, il y avait bien sûr la 4G, et d'abord la 2G initialement. Nous conseillons aussi ce suivi dans nos recommandations de l'exposition aux rayonnements électromagnétiques de façon générale, mais tenant compte cette fois de la 5G. Là, il faut savoir qu'il y a un vrai changement de paradigme dans l'exposition aux antennes de la 5G dans la mesure où il ne sera plus possible de mettre un capteur fixe et de dire « à tel endroit, vous êtes exposés à autant », puisqu'en l'essence les antennes seront directionnelles et suivront l'utilisateur. Il y aura nécessairement des protocoles qui devront être établis par les ingénieurs et qui reposeront plus sur des bases statistiques d'exposition, aussi bien du public, que de l'environnement alentour, que de l'utilisateur qui sera nécessairement plus exposé que le non-utilisateur dans le voisinage d'une antenne 5G.

Une recommandation à laquelle je tenais personnellement beaucoup, qui a réuni l'unanimité autour d'elle, est qu'il faut que la recherche puisse continuer en matière d'effet sanitaire expérimental et épidémiologique. Cela se fait d'abord de manière expérimentale, en laboratoire ; c'est ce qui coûte le moins cher, qui donne le plus rapidement des réponses, mais cela doit être in fine confirmé par les études de population ensuite, qui coûtent beaucoup plus cher et

donnent leurs résultats beaucoup plus tardivement. Ces recherches doivent porter essentiellement sur ces nouvelles fréquences de la 5G qui sont le 3,5 gigahertz et au-delà. À noter que la majorité des experts de notre groupe se référerait pourtant à de nombreux avis disant que les nouvelles fréquences de la 5G n'apporteraient rien de neuf dans ce débat « Santé et Environnement ».

Comme l'a dit M. Destatte en détaillant nos recommandations, je relève l'importance de l'information du public, notamment en matière d'inscription du fameux DAS des smartphones. Je le rappelle, aucun de ces smartphones n'est cependant censé exposer à des intensités d'ordre thermique.

Effectivement, il faut que tout un chacun puisse minimiser autant que possible son exposition aux smartphones qui, pour rappel, représentent l'essentiel du risque sanitaire – s'il y en a un – de notre exposition aux rayonnements électromagnétiques en radiofréquence, en tout cas celles de la 2G, 3G, 4G et 5G.

Enfin, une information que l'on souhaite nécessaire à l'attention des dispensateurs de soins qui seraient confrontés à la question ou la problématique – le terme idéal n'a pas encore été trouvé – de cette électrosensibilité exprimée par certaines personnes, la prévalence du problème étant en fait mal connue. Certaines études parlent de quelques pour cent. Il semblerait que quelques pour mille soient plus exacts.

Je m'excuse pour l'aspect sûrement un peu brouillon de ma présentation. J'aurais sûrement dû apporter un PowerPoint, mais toutes ces informations et tout ce que j'ai dit figurent dans notre rapport et dans les recommandations.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – Merci, Monsieur Vanderstraeten. Ne vous excusez surtout pas. Merci pour le brillant exposé que vous venez de nous adresser et merci à nos trois orateurs du jour pour le respect du timing qui leur était imparti.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Président, j'ai une question sur la méthode, parce que si cela a été compliqué du côté des experts, je crains que ce le soit également pour organiser le débat. Il y a ce que l'on fait généralement au Parlement et qui est rarement une très bonne idée – en tout cas sur un dossier très touffu –, c'est d'ouvrir les robinets : tout le monde va s'exprimer, certains seront plus concis que d'autres. On peut déjà faire les paris. On va en avoir pour trois heures. Les questions vont s'adresser aux trois orateurs. Au final,

tout le monde sera frustré parce que l'on aura eu une réponse selon la bonne volonté des intervenants. Je ne leur fais pas de procès, mais c'est un petit peu compliqué de répondre au bout de trois heures de questions des députés.

Je voudrais vous interroger, Monsieur le Président, avec tout le respect que j'ai pour votre fonction qui est parfois difficile à exercer : comment allez-vous procéder ? Dans un monde idéal, j'aimerais avoir un moment où je peux m'adresser directement à tel ou tel expert et un petit peu le challenger, parce que si c'est pour faire du prêchi-prêcha et s'écouter parler pendant trois heures, je ne vois vraiment pas l'intérêt de ces auditions.

Je ne viens pas ici pour donner ma vérité, mais pour interroger chacun des experts présents sur ce qui figure dans le rapport. Comment y sont-ils arrivés ? Comment ont-ils travaillé ? Pourquoi disent-ils ceci et pas cela ? Je ne viens pas pour délivrer une bonne parole. Voilà, Monsieur le Président, et pardon, mais je pense que c'était dans l'intérêt de tout le monde.

M. le Président. – Je ne dirais même pas pardon, je dirais plutôt merci pour ces précieux conseils.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Je voudrais vraiment abonder dans le sens de ce que M. Maroy vient de dire parce que, si chacun y va de sa conviction personnelle sur la question, nous ne sommes pas sortis de l'auberge.

Il est important que nous puissions poser des questions aux différents experts sur leur méthode de travail, sur leur point de vue, et cetera, mais ce n'est pas ici que l'on va résoudre le débat. Entre nous, je ne suis pas sûr qu'il y aura l'unanimité immédiate. Cela m'étonnerait, en tout cas.

Je pense qu'il faut éviter de se lancer dans des explications sur le fait d'être « pour », ou « contre », ou si l'on ne sait pas. Cela ne sert à rien.

Ici, et pour ne pas faire perdre leur temps aux experts – ce que je suis en train de faire –, je suggère que l'on puisse poser les questions aux experts, l'un après l'autre, d'autant plus que je pense qu'il faudrait également voir leur convenance du point de vue des horaires.

M. le Président. – Peut-on dès lors se mettre d'accord sur cette méthodologie sachant que, comme je l'ai dit d'entrée de jeu, M. Destatte sera encore présent avec nous jeudi ?

M. Destatte, Président du Groupe d'experts 5G. – Je me suis libéré pour cet après-midi. J'ai une équipe formidable qui prendra le relais de mon travail cet après-midi et je suis donc aussi à la disposition de la commission, si vous le souhaitez.

M. le Président. – Merci. Peut-on se mettre d'accord sur cette méthodologie et interroger nos intervenants en fonction de l'ordre dans lequel ils sont intervenus ?

On va commencer par interroger M. Destatte. Tout le monde est-il d'accord ?

Il pourrait y avoir également des questions à la ministre, comme vous me le suggérez.

Mme Pécriaux (PS). – En effet, je voulais savoir si des questions pouvaient être adressées à Mme la Ministre. Je vais demander à M. Maroy comment il voit les choses. Peut-on adresser des questions à Mme la Ministre, Monsieur Maroy ?

M. Maroy (MR). – Je n'impose rien, Madame Pécriaux, je propose une méthodologie.

M. le Président. – On est d'accord sur la méthodologie.

M. Wahl (MR). – Le principe n'est pas d'auditionner la ministre ou le Gouvernement. Le principe est d'auditionner et de poser des questions aux experts. Je ne voudrais pas que la ministre et le Gouvernement soient devant un débat qui n'est pas prévu. Ce qui est prévu, c'est d'entendre les experts et non d'entendre les ministres.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 2 ET INSÉRANT UN ARTICLE 3BIS
DANS LE DÉCRET DU 3 AVRIL 2009 RELATIF À
LA PROTECTION CONTRE LES ÉVENTUELS
EFFETS NOCIFS ET NUISANCES PROVOQUÉS
PAR LES RAYONNEMENTS NON IONISANTS
GÉNÉRÉS PAR DES ANTENNES ÉMETTRICES
STATIONNAIRES, AFIN DE SOUMETTRE LES
ANTENNES POUR LA CINQUIÈME
GÉNÉRATION DE STANDARDS POUR RÉSEAU
MOBILE (5G) À UN PERMIS
D'ENVIRONNEMENT, EN TANT
QU'ÉTABLISSEMENTS DE CLASSE 2, DÉPOSÉE
PAR M. ANTOINE, MMES GOFFINET, SCHYNS,
MM. DISPA, MATAGNE ET DESQUESNES
(DOC. 153 (2019-2020) N° 1)**

(Suite)

Échange de vues

M. le Président. – En effet, aujourd'hui, nous interrogeons les experts. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Il est normal que ce soit dans l'ordre chronologique des interventions des uns et des autres.

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Merci, Monsieur Destatte, pour cet exposé et pour le travail dans son ensemble parce que je pense que ce n'était pas un exercice facile. D'ailleurs, vous l'avez signalé d'emblée et les autres experts également.

Je voulais tout de même souligner positivement la méthodologie prévue dans la Déclaration de politique régionale qui me semble vraiment de bon aloi par rapport à quelque chose d'un peu inédit, le déploiement d'une nouvelle technologie. Je pense que ce rapport est très complet, 140 pages, et très édifiant par rapport au sujet.

En guise d'introduction, je voulais rappeler quelques éléments de balise qui se trouvent d'ailleurs, au moins partiellement, dans le rapport et qui nous semblent essentiels en tant qu'écologistes : c'est d'avoir cette approche multidimensionnelle.

C'était véritablement l'un des objets du groupe d'experts qui était divisé en sous-groupes.

L'approche multidimensionnelle dans le déploiement de cette technologie qui épousait le point de vue sanitaire, c'est important. Plusieurs études ont montré l'existence d'effets biologiques potentiels sur certains paramètres très spécifiques, comme le sommeil ou la tension. Effet biologique ne veut pas dire forcément effet sanitaire, c'est-à-dire danger pour la santé. Concédon, c'est une distinction difficile à saisir.

La dimension climatique – on en a parlé avec M. Wallenborn –, la dimension en termes de sécurité nationale, de protection des données – on y fera référence sans doute dans les prochaines auditions –, sont un enjeu économique – ce sera l'objet d'auditions avec M. de Wasseige jeudi –, mais aussi des questions qui touchent à l'électrosensibilité. On en a déjà beaucoup parlé, Madame la Ministre, dans cette commission à l'occasion autour du débat de la Boucle du Hainaut. On sait qu'aujourd'hui, c'est un sujet qui mobilise pas mal nos concitoyens. En termes de projets de société, je crois qu'il y a un débat de fond dans la population par rapport à cela.

L'autre balise que je voulais mettre en avant, c'est la nécessité du débat démocratique. On est dans un contexte qui n'est pas évident. Souvenez-vous, quand Proximus a débarqué avec son effet d'annonce en prétendant mettre en place une 5G, qui est en fait une 4G améliorée ou une 5G *light*. Cela a valu des crispations, des moments extrêmement difficiles au niveau de la population, au niveau des villes et communes qui se sont un peu retrouvées pieds et poings liés. Finalement, cette annonce a donné aussi l'occasion au Gouvernement d'agir – dans votre intérêt, Madame la Ministre, il faut le souligner – en mettant en avant le principe de précaution en attendant le rapport d'experts, en appuyant sur le bouton « stop » en disant : « Aujourd'hui, au niveau de l'ISSEP, au niveau des

certificats de conformité, on va mettre un halte-là, le temps de faire le point sur ce déploiement ». Je crois que c'est une balise qu'il faut également noter et qui se retrouve çà et là dans le rapport.

Enfin, dernière balise importante, l'évaluation constante, la nécessité de monitorer ce déploiement à travers toute une série de recommandations que vous avez tout à l'heure évoquées, Monsieur Destatte, on le retrouve.

Ne le prenez pas mal, je souhaitais d'emblée me distancier d'une partie de votre propos quand vous dites que la 5G est un bien de première nécessité au même titre que l'eau. C'est un propos que je ne partage pas. En tout cas, ce n'est pas l'approche de mon groupe. Comme vous l'avez compris, j'ai tenté de le rappeler. À tout le moins, si vous me le permettez une réinterprétation de votre propos, en guise de boutade, je vous dirais que la 5G, c'est l'eau en bouteille, mais la nécessité, cela reste néanmoins l'eau du robinet.

Sur le rapport en tant que tel, il est structuré en quatre grands chapitres, chacun rédigé par un groupe d'experts spécifique. Mon impression est qu'il n'y a pas eu, c'est le moins que l'on puisse dire, une harmonisation complète des quatre rapports. Vous n'en faites pas mystère, mais était-ce raisonnablement possible ?

De manière plus importante, cela se traduit par le fait qu'il n'y a pas un discours commun sur les mêmes questions. Ainsi, on la vu, la vision de l'intérêt économique de la 5G diffère diamétralement dans les chapitres Économie et Énergie. Sur l'économie d'ailleurs, ce n'est un mystère pour personne, le premier titre que l'on a vu dans la presse en lien avec ce rapport – c'est un titre de *La Libre Belgique* qui avait apparemment obtenu quelques détails du rapport –, c'était pendant la semaine de carnaval, souvenez-vous, *La Libre* titrait : « En relativisant l'intérêt économique du déploiement de la 5G sur l'économie ».

De même, les enjeux de la santé ne sont pas présentés de la même manière dans le chapitre Santé que dans le chapitre Économie. On pourrait multiplier le nombre de nuances, de divergences et de contradictions dans une série d'éléments du rapport. C'est assez logique, encore une fois, sur un sujet aussi politique. Rappelons-le, ce n'était pas le mandat des experts de trouver des compromis sur tout, sauf au niveau des recommandations.

N'y voyez pas un propos discourtois, il y a eu des désaccords de fond. Encore une fois, on pouvait s'y attendre, mais, manifestement, je ne peux pas passer cela sous silence, il y a eu aussi des désaccords sur la méthode. Là, j'ai été un peu plus surpris. Je souhaitais revenir, ce sont mes premières questions, sur quelques éléments de forme sans aborder ici les questions de fond, sur des éléments que j'ai relevés. Un expert a

questionné le processus de rédaction des recommandations en tant que telles qui « ont été rédigées alors que nous ne savions pas encore ce que contiendrait le rapport ».

Idem pour un autre expert qui a indiqué : « On a refusé un troisième expert d'introduire une note minoritaire dans la note socioéconomique ». Ce même expert indique que : « La révision des normes d'exposition n'a jamais fait l'objet d'un vote positif lors de la réunion plénière, seul organe décisionnel ». Il ajoute que sa mission a été entravée par le référent de son groupe. Alors, très brièvement, je ne vais pas entrer ici dans la polémique de cours de récréation, mais quelle est votre analyse des dysfonctionnements relevés par certains ? Avez-vous des éléments complémentaires d'explication concernant cette fameuse question de révision des normes d'exposition, dont manifestement la nécessité et l'opportunité semblent lourdement contestées ?

D'un point de vue, cette fois-ci sur le fond, sur quelques éléments que vous avez mentionnés, évoqués, la recommandation 1.1. visant à inciter les opérateurs à couvrir les zones blanches et grises, plus toute une série de recommandations qui portent de manière générale sur le développement de la fibre optique, je relèverai ce qui s'apparente pour moi à un relatif paradoxe puisqu'ici on s'apprête à potentiellement déployer une nouvelle technologie performante alors – comme c'est souligné à plusieurs endroits du rapport – que des parties entières de la population font face au quotidien à la fracture numérique en raison du lieu où ils habitent et ils ne disposent pas d'une technologie qu'on peut juger élémentaire et qui existe depuis plus de 20 ans.

Je ne suis pas complètement rassuré par les projets de Proximus. On nous parle de 3 milliards d'euros d'investissements en matière de fibre optique. Si vous regardez d'autres exemples en Europe en la matière, notamment au Portugal, on voit que l'on est très loin du compte. J'ai des craintes sur le fait que l'on puisse résorber notre retard en la matière, même si la Wallonie a déployé des plans ambitieux, notamment en lien avec la SOFICO en matière de déploiement de la fibre optique.

Alors, question très concrète, quels moyens avons-nous pour inciter les opérateurs comme vous le recommandez, à faire mieux en matière de fibre optique, sachant que cela échappe quand même partiellement – c'est le moins qu'on puisse dire – aux compétences wallonnes et comme je l'ai dit, que l'on a peu d'éléments rassurants sur ce volet ?

Le deuxième point sur lequel j'aurais souhaité m'exprimer concerne en fait la suite de votre travail et la recommandation 1.3, qui dit qu'il faut organiser un déploiement de la 5G en différentes étapes afin d'en accélérer la première – vous y avez fait allusion – et de mobiliser les composants de l'action publique en

conséquence. Alors, c'est à nouveau un élément qui m'apparaît un peu paradoxal et sur lequel je souhaitais vous entendre. Vous recommandez un déploiement par étapes, par phases, par scénarios, mais vous n'en décrivez qu'une : la première, les *proofs of concept*, les zones tests dans quelques zones prioritaires. Quelles sont les possibles autres étapes et des balises strictes qui seraient liées ? Quels sont les composants de l'action publique qui doivent être mobilisés rapidement ? Quelles sont les démarches en matière de participation, que vous préconisez dans ce cadre ? Je ne prévoyais pas que M. Wallenborn intervienne forcément en même temps que vous, mais je le cite dans sa note de réserve.

Au sein du groupe d'experts, il a longtemps été prévu d'établir des scénarios de redéploiement de la 5G. Ces scénarios auraient été un outil utile d'aide à la décision pour le Gouvernement de Wallonie. Je partage assez cette analyse. Par rapport aux zones tests, pouvez-vous identifier les besoins ciblés, les lieux visés par ce premier déploiement ? Si l'on pense à des zones d'activité économique, comment va-t-on associer les communes, l'opinion publique ?

Je ne veux pas revivre le scénario que l'on a vécu avec Proximus et la 5G *light*. Je crois que c'est dommageable pour tout le monde. Je crois que tout le monde perd à ce genre de démarche unilatérale. Qu'est-il prévu par rapport à ce premier déploiement en matière d'association de l'Union des villes et communes et en matière démocratique ?

Vraiment, encore une fois, l'exemple de Proximus est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

Il est aussi question, dans les recommandations, de déployer les zones tests dans certaines villes. Cela appelle logiquement une prudence redoublée. Là aussi, y a-t-il un *modus operandi* que vous souhaiteriez éventuellement mettre en avant ou recommander au Gouvernement ?

Je voulais savoir également si ces zones tests pouvaient être mises en lien avec les autorisations provisoires qui avaient été délivrées par l'IBPT pour la bande 3,6-3,8 gigahertz, qui apporte une solution manifestement temporaire, au moins pour les premiers développements de la 5G. Constitue-t-elle une réponse sur le long terme ? C'est en tout cas une interrogation que vous relevez dans le rapport. On parle d'application indépendante dans un environnement professionnel. Pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

Aussi, ces licences, ces autorisations provisoires nécessitent-elles des obligations de couverture pour les opérateurs qui ont obtenu ces autorisations ?

De manière plus globale, je m'interroge quand on parle de phasage et de déploiement de scénarios, s'il ne va pas y avoir un hiatus entre ces phases potentielles et le fait que l'on impose au niveau fédéral un degré de

couverture globale aux opérateurs. C'est une question que je voulais vous poser.

Concernant la recommandation 1.3, la question des normes d'exposition encadrant les bandes de fréquences existantes et futures, qui devraient faire l'objet d'un second rapport du groupe d'experts, je vous cite, dans les notes minoritaires, la note de Mme Dewolf dit que l'urgence de cette étape lui paraît un peu prématurée. Elle se base sur d'autres recommandations du groupe qui mettent en avant un certain nombre de lacunes en matière de connaissances relatives à l'impact de certaines bandes passantes sur l'environnement, la santé, la faune, la flore, plus toute une série de questions liées aux ondes millimétriques et au déploiement potentiel de la 26 gigahertz.

J'aimerais vous entendre, dans le cadre de cette question qui touche aux normes, sur cette fameuse fréquence 26 gigahertz. On sait qu'aujourd'hui elle a fait l'objet de premiers déploiements en Italie. Je ne sais pas si ces déploiements sont monitorés ou pas, si l'on a déjà quelques éléments là-dessus. J'aimerais vraiment vous entendre sur la question de l'innocuité potentielle de cette fréquence spécifique et aussi, en lien avec la note de Mme Dewolf, sur la question des autres effets que les effets techniques. On en a parlé dans l'exposé qui vous a suivi.

Un point sur la recommandation 1.9, où l'on évoque la constitution d'une communauté 5G en Wallonie. Je cite la recommandation : « Le Gouvernement wallon devrait inviter l'administration wallonne à étudier l'intérêt d'utilisation des réseaux 5G partout où ils sont nécessaires. » On cite les services incendie notamment. Là, je rejoins une préoccupation relevée par Mme Dewolf, quelle est la plus-value par rapport au réseau ASTRID, pour le dire simplement ?

Je voulais également souligner positivement toute une série des recommandations qui se trouvent dans le rapport. Elles ont trait au volet de la transparence et de l'information. La recommandation 2.1, l'idée d'un portail unique d'information relatif à la 5G, en concertation avec le Fédéral pour diffuser une information complète, cela me paraît nécessaire. Aujourd'hui, en préparant ce dossier – j'imagine que les collègues ont fait comme moi –, il suffit de pianoter sur internet et vous trouvez toute une série d'informations qui vont dans des sens extrêmement contradictoires. Aujourd'hui, le citoyen est complètement déboussolé. C'est quelque chose d'impératif.

En même temps, on rencontrera toute une série de directives européennes qui ont été transcrites dans le droit wallon en matière de transparence concernant les données d'informations à portée environnementale, notamment la Convention d'Aarhus. C'est évidemment extrêmement important.

La recommandation 2.4 va dans le même sens, c'est très positif. L'idée d'étendre l'affichage des valeurs de débit d'absorption spécifique est intéressante. Plus largement, nous nous rendons compte qu'il y a, à travers cette recommandation, une interaction forte entre les niveaux de pouvoirs et qu'il aurait plusieurs recommandations intéressantes à relayer au niveau fédéral. C'est pour le volet information.

De manière plus globale, le chapitre Éthique et Juridique insiste sur la dimension politique du dossier et la mise en place d'un vrai débat citoyen qui permette un dialogue avec le discours technique des experts.

Au-delà de l'information, il faut voir comment on organise cette phase de consultation, de participation à travers le déploiement de cette nouvelle technologie.

La contestation de certains groupes ou associations de la société civile doit être entendue si l'autorité publique wallonne souhaite la confiance de la population dans le déploiement de l'infrastructure. Je ne crois pas du tout aux formules d'Emmanuel Macron sur le sujet. Comment l'avis de la population – au-delà des éléments de la recommandation qui touchent à l'information, à la transparence et à la pédagogie – va-t-il être pris en compte ? Ne pensez-vous pas que le déploiement d'une telle technologie nécessite un débat démocratique plus large ? Comment le mettre en place ?

Vous y répondez partiellement. Vous dites dans la recommandation 3.12 : « Le Gouvernement de Wallonie devrait s'inscrire dans un processus plus global d'évaluation et de prospective des choix technologiques ». Vous appelez à structurer le débat en y associant les citoyens conformément au principe de participation du public affirmé par la DPR. Vous dites qu'un tel processus délibératif pourrait être porté par le Parlement de Wallonie.

Très précisément, pensez-vous à des processus délibératifs avec des citoyens tirés au sort ? Est-ce cela que vous visez ? Pouvez-vous m'apporter votre éclairage sur l'interprétation de cette recommandation et sur le calendrier de travail qui pourrait être celui de ce processus délibératif ?

Je pense aussi – en tout cas, c'est une position que mon groupe défend – qu'il serait vraiment malvenu que ce débat vienne a posteriori ; cela n'aurait pas beaucoup de sens, vous en conviendrez.

Toujours sur ce volet participatif – puisque cet avis de l'Union des villes et communes a suscité le fait que nous entendions de manière très large non seulement les experts qui ont rédigé le rapport, mais aussi l'Union des villes et communes – qu'en est-il du rôle des communes ? J'imagine que les zones tests que vous proposez devraient nécessiter l'accord des communes concernées.

Au-delà de cette question, quelle est votre analyse, dans le débat démocratique, de la proposition de l'Union des villes et communes, de faire passer les permis pour les antennes de classe 3 vers la classe 2 ? On sait que c'est un moyen de participation, puisqu'en classe 2, les antennes sont soumises à un processus d'enquête publique, ce qui implique une phase de consultation de la population. Y voyez-vous un moyen d'associer les villes, mais aussi les populations au débat sur le déploiement de cette nouvelle technologie ?

Monsieur Destatte, je ne vous cache pas que j'avais encore toute une série de questions, mais on va mixer les choses et je reporterai une série de questions qui pourraient s'adresser tant à vous qu'à vos collègues pour la suite et laisser la parole aux collègues, si vous le permettez.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, je voudrais d'abord rendre hommage à M. Destatte – parce que je le connais bien – : c'est probablement un des Wallons qui a le plus le sens du consensus et d'essayer de rapprocher les points de vue. Il est, en cela, un diplomate politique hors pair.

On a bien vu aujourd'hui la difficulté de représenter un point majoritaire à deux tiers, avec des notes discordantes.

L'exercice n'est pas simple et je voulais, quoi qu'il en soit, lui rendre cet hommage parce que je sais que ce n'est pas aisé.

Je voudrais aborder trois thématiques avec vous, Monsieur Destatte.

D'abord le principe de la décision, j'imagine que, à travers le travail et l'approche du groupe des experts, c'était de tenter de rassurer, de rassembler l'opinion publique autour d'un débat qui aujourd'hui crispe les uns vis-à-vis des autres. On voit des pétitions très fortes et d'autres qui, au contraire, tiennent un discours laudatif, comme si la 5G était le miracle économique que l'on attendait après des années de difficultés.

Vous avez amené ici dans ce Parlement, dans cette salle, la voix citoyenne, puisque c'est avec vous et votre institut que nous avons organisé les déclarations de consensus. Par deux fois, nous avons ouvert, avec un certain succès – mais cela n'engage que moi –, nos concitoyens à délibérer et à recommander au Gouvernement un certain nombre de positions.

Vous avez l'avantage d'être un double expert ici : celui d'avoir présidé un groupe de travail qui ne devait pas être simple, quoique très riche, on l'a bien compris dans l'audition des deux autres experts. Vous êtes aussi un expert de la participation.

Ma première question sur le processus de décision est : ne faudrait-il pas que notre Parlement wallon organise, à l'instar de ce que le Parlement bruxellois se prépare à réaliser, une commission mixte avec un certain nombre de citoyens ? Soit, on l'organise par tirage au sort, mais je trouve que ce n'est pas le meilleur système ; soit, comme nous l'avons organisé en son temps, avec un panel représentatif de toutes les couches de la société, des âges et des régions. Cela me paraît une approche bien plus scientifique que de tirer Pierre, Paul, Mireille, Arlette au sort, ce qui a moins d'intérêt, parce que moins représentatif.

Sur le processus de décision, vous qui êtes un expert dans les deux, êtes-vous favorable et selon quelles modalités à associer nos concitoyens à la décision ?

Toujours dans le thème de la décision, puisque vous êtes aussi très familiarisé aux structures de décisions politiques – vous avez d'ailleurs récemment commis un article tout à fait intéressant sur l'avenir de notre pays –, ne pensez-vous pas qu'il faudrait ici, à l'instar des mesures que l'on prend pour le covid, avoir une décision du Comité de concertation unique ? Autrement dit, dès lors que chacune des compétences est éparpillée, c'est le Fédéral qui va mettre aux enchères les fréquences – fin de cette année, début de l'année prochaine – avec ses règles. Ce sont les entités communautaires qui percevront une large partie de la vente de ces fréquences, tandis que la ministre fédérale renvoie vers les Régions pour toutes les questions de santé publique. On a parfois le sentiment que l'on vend un vélo à un certain niveau et qu'on laisse les pédales et les roues à d'autres niveaux. Ne faudrait-il pas qu'il y ait soit un processus décisionnel partagé au CODECO, voire même une modification de la loi spéciale de financement rendant obligatoire un accord de coopération entre les différents niveaux de pouvoir avant toute décision ?

Agir autrement est finalement permettre à d'aucuns d'avancer, d'aucuns à freiner, ou de reporter la responsabilité sur d'autres dans une cacophonie institutionnelle qui ne me paraît pas souhaitable, eu égard à la toile de fond très controversée de la 5G.

Troisième élément, toujours sur le processus de décision, je remonte d'un niveau encore. Nous savons qu'une décision européenne oblige les États membres, au plus tard au 31 décembre 2020, à autoriser l'utilisation de blocs larges de la bande de 3,6 gigahertz pour faciliter le déploiement de la 5G.

Quelle est la nature de cette décision ? Est-elle contraignante ? Est-elle coercitive ? Engage-t-elle notre pays ou, au contraire, n'est-ce qu'une recommandation sans qu'il n'y ait de conséquence juridique en la matière ?

À l'inverse, pour terminer ce chapitre sur la délibération, M. Clersy a été assez brillant puisqu'il a

évoqué une proposition de décret que nous avons votée. Si j'avais su, avec Mme Goffinet, nous aurions voté le texte avec lui, c'eût été un argument de poids, je le dis par conviction. On n'imagine quand même pas les communes qui sont les premières concernées, d'où mon grief tout à l'heure de ne pas avoir vu l'Union des villes et communes associée au groupe de travail, c'est incompréhensible pour moi, mais vous me direz que c'est une question politique. Je ne suis pas là pour interpellier – M. Maroy nous a fait la leçon – la ministre aujourd'hui. Le bouclier a fonctionné, mais nous vous en parlerons plus tard.

Je trouve que si l'on veut avoir un sentiment de transparence, d'information et de motivation, voire de précaution, il faut qu'il y ait un acte positif ou négatif dans le chef des communes, c'est-à-dire la modification de la classe. Sinon, nous sommes dans un monde d'hypocrites : je déclare – ou je ne déclare pas, on l'a vu dans la 4G –, puis je développe.

Nous pensons au cdH que, quel que soit le sort que l'on réserve à la 5G, il faut que les communes puissent délibérer. C'est le premier chapitre sur la nature de la décision qui n'est pas simple, j'en conviens.

Le deuxième élément est la stratégie de la diffusion des informations et de la connectivité. Je voudrais savoir, vous qui avez présidé le groupe, si l'on a suffisamment exploré, étudié et validé la stratégie alternative filaire.

On l'a vu dans les rapports tels qu'ils nous ont été présentés, pour le minimum, sur le plan de l'énergie et de la santé, je pense que personne ne peut contester – même s'il y a des controverses – que la stratégie filaire nous expose à bien moins d'inconvénients que celle des ondes. Pour celles et ceux – j'en suis, parce que je ne veux pas être hypocrite – qui considèrent que nous avons besoin de moyens modernes de communication, Monsieur le Président, comme notre pays n'est pas si grand, comme nous avons déjà un réseau de fibres optiques relativement conséquent, ne devrions-nous pas d'abord et avant tout dire, au fond, avec la fibre, avec la stratégie filaire, jusqu'où pouvons-nous aller ? Que nous manquerait-il qui nous obligerait, dans certaines zones, à recourir à d'autres techniques ?

Ne devrait-on pas inverser la manœuvre plutôt que dire : « tout à l'onde, puis on verra bien le solde » ? Je le dis en étant relativement indifférent – oui ou non à la 5G, je tente encore de me faire une conviction –, mais pour le moins, si l'on veut relever les défis économiques, on a une solution alternative qui me semble plus heureuse sur le plan de la consommation énergétique, sur le plan de la santé et de l'adhésion de nos populations en la matière.

Autre élément de fond, avez-vous étudié la capacité à défaut de forcer les opérateurs à rationaliser l'usage des antennes ? Là aussi, il y a des conséquences sur le

plan paysager, sur le plan de la consommation énergétique et autres. Peut-on laisser tout faire ou bien considère-t-on que les structures-relais sont stratégiques pour un gouvernement ? Dès lors, cela devrait – je pousse loin – être une propriété publique, à charge pour l'opérateur de faire payer celles et ceux qui les utilisent.

Vous me direz : « C'est trop tard, on a déjà connu des avancées avec des relais », et cetera. Je pense que le laisser-faire, la main invisible ne sied pas ici. Je plaiderais pour que le public – l'action publique, les pouvoirs publics – retrouve des prérogatives qu'il a perdues, notamment pour rationaliser l'usage des outils en commun.

Enfin, peut-on imaginer des endroits sans 5G ? Mme Goffinet, une des victimes des zones blanches, pourra vous en parler beaucoup mieux, puisqu'elle fait partie des citoyens non identifiés et qu'elle en souffre à chaque séance à distance. Elle est une de celles qu'on entend le moins bien. Pourtant, elle sait donner de la voix, Monsieur le Président, vous l'avez entendue tout à l'heure, les hommes ne sont pas toujours à son service.

Pourrait-on imaginer des zones qui ne soient pas couvertes ou qui le soient par des systèmes d'ondes moins puissantes que celles avancées par la 5G ici ?

Une dernière thématique, pour ne pas être trop long, c'est l'économie. J'ai le sentiment qu'une certaine forme de littérature – M. Clersy a raison, parce qu'elle est très controversée –, pour certaines doctrines, la 5G est aujourd'hui la potion magique économique.

C'est à ce point vrai que, en France, le développement de ce moyen de communication figure dans les cinq priorités du Plan de relance d'Emmanuel Macron. C'est proclamé comme étant un investissement prioritaire.

Nous savons aussi que l'Union européenne, dans son propre Plan de relance, a proclamé le numérique comme un des trois enjeux majeurs. Lorsque l'on rapproche cela – là, je m'adresse au patron de l'institut Destrée, qui a beaucoup rédigé, analysé notre économie wallonne –, si on le rapproche à d'autres rapports, notamment celui de l'IWEPS de 2017, qui évoquait que, sur 10 ans, voire 20 ans, plus de 500 000 emplois risquaient de disparaître et que, pour le moins, 11 % étaient condamnés. Ce que je veux dire par là, c'est que l'on brandit l'eldorado de la connectivité, avec toutes ses conséquences positives sur l'économie, sur l'emploi, alors que le rapport à certains éléments indique l'impraticabilité de certaines avancées que l'on nous vend de la sorte : pour obtenir des opérations à distance, on doit pouvoir digérer tout le reste. Or, il y a des mises en garde assez claires dans le rapport à ce propos-là, mais soit.

En termes d'emploi et d'économie, êtes-vous persuadé, alors que l'IWEPS, qui est quand même un institut aussi intéressant que l'institut Destrée, qu'il y a

vraiment un gain ou, finalement, comme dans beaucoup de réformes technologiques, les emplois créés compenseront-ils ceux qui ont disparu, peut-être même pas ?

Comme M. Clersy, je voudrais encore tellement poser de questions – parce qu’elles sont nombreuses – à M. Destatte, dont je connais la capacité de réaction, mais comme je voudrais plaider pour la sobriété numérique, je vais donc aussi plaider pour la sobriété d’expression et m’y tenir.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Merci, Monsieur le Président. J’espérais que l’on se limiterait à poser des questions, mais soit... J’ai l’expérience du Parlement d’autant plus que lorsque M. Antoine parle de vélos, il oublie de dire qu’une spécialité qui est la sienne, ce sont les installations des dérailleurs.

Je me permets d’en revenir à votre exposé, Monsieur Destatte, notamment sur les 30 recommandations et sur la procédure qui a été amenée. Vous avez vous-même exposé qu’il y avait les 30 recommandations. On a pu le voir dans les documents qu’il y avait un tiers d’avis divergents, mais vous avez également spécifié que – c’était deux tiers, un tiers – c’était un tiers d’avis qui n’étaient pas convergents, si j’ai bien compris.

Je pense que c’est important parce que je pense que dans les avis divergents, il y avait des avis qui allaient un peu dans tous les sens d’ailleurs, ce n’étaient pas uniquement une prise de position contre une autre, cela m’a semblé, à la lecture, être beaucoup plus nuancé que cela, ce serait peut-être intéressant que nous puissions voir quels étaient réellement les avis à cet égard-là.

Vous avez parlé également – et là, c’est peut-être en contradiction avec ce que vient de dire M. Antoine, mais je comprends son point de vue – de simplification des procédures. Je suppose que, dans le groupe d’experts, il y a cette crainte de voir des dossiers, une fois que les décisions sont prises, s’enliser au travers de multiples arcanes.

Enfin, la troisième question, et je voulais à nouveau rejoindre un peu ce qui a été dit, notamment par M. Antoine, parce que ce que M. Antoine s’est posé comme question, c’est : avons-nous vraiment besoin de la 5G en Wallonie ? J’aurais souhaité vous demander : le groupe de travail a-t-il pu se pencher sur ce qui se passait autour de la Wallonie et sur ce qui allait se passer autour de la Wallonie ? Je veux bien que l’on parle de zones blanches, il ne faudrait pas non plus que, entourée par toute une série de pays ou de régions, la Wallonie devienne dans son entièreté une zone blanche. En tout cas, il faut savoir vers où l’on va ; je ne prends pas position ici. J’essaie de comprendre le dossier dans tous ses enjeux économiques, climatiques et

environnementaux. Je pense que pour nous éclairer, il est également important de savoir ce qui se passe par ailleurs.

Je souhaiterais poser d’autres questions, mais qui seront posées par mes collègues aux autres experts, notamment quant au fait qu’il y a inévitablement, lorsque l’on développe un certain nombre de technologies, une utilisation de matières premières qui sont de plus en plus rare. Cela, je pense que l’on peut parfaitement en convenir. Mais, il faut dans la balance – parfois des balances d’apothicaires – mettre les économies en la matière que l’on peut également obtenir. Cet aspect a-t-il pu être étudié par le groupe ? Certes, il y a ce qui a été présenté comme les acquis économiques et le développement de l’économie, mais il est également important de voir ce que cette nouvelle technologie, si elle est installée, va permettre d’éviter ; tout en sachant qu’elle va consommer un certain nombre de choses, et cetera, et qu’il faut être extrêmement attentif à cela. Mais, ne permet-elle pas aussi d’économiser autre chose ? Je prends un simple exemple : on défend la voiture électrique, mais sans l’électronique et tout ce que cela représente au niveau de la consommation de matériaux, elle n’existerait pas. Voilà, c’est un peu pour essayer de comprendre la balance... Je ne suis pas un scientifique, donc je vous le dis avec mes termes de juriste, je m’en excuse.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, permettez-moi de vous remercier pour ce rapport au nom de mon groupe. M. Wahl vient de terminer en disant qu’il n’était pas un scientifique et qu’il s’adressait avec ses termes de juriste. J’en parlais ce matin en arrivant, et effectivement tout le monde n’a pas l’occasion d’être un technicien, mais ce rapport nous permet d’avoir une approche et d’être informés.

Je voudrais en profiter pour vous dire que je suis présente aujourd’hui avec M. le Président. Comme vous le savez, M. Lenzini nous regarde sur YouTube, puisque, pour des raisons de santé, il ne souhaite pas prendre certains risques. Nous pouvons le comprendre. Jeudi, pour la suite des exposés du rapport, un autre collègue prendra ma place.

Les notes de réserve ne font que confirmer la complexité d’une technologie qui peut avoir des effets variables en fonction du spectre par lequel on analyse les choses. Nous constatons qu’il n’y a pas de consensus scientifique pour aller dans ce sens, dans un sens ou dans un autre.

Sur l’aspect éthique, le rapport pose des questions essentielles dans le débat. D’abord sur une forme de droit à la déconnexion. En effet, je cite : « Au niveau individuel, le problème est le plus souvent posé en termes d’hyperconnectivité, du sentiment parfois irritant qu’ont les usagers de ne pouvoir résister plusieurs fois

par heure à l'appel insistant des notifications ou d'avoir oublié pourquoi ils s'étaient initialement saisis de leur téléphone, absorbés par un flux applicatif, par une discussion collective ou glissant d'application en application ». On a pu le constater ce matin, alors que les propos étaient extrêmement importants et techniques, pour lesquels nous devons accorder beaucoup d'attention, nous sommes toujours amenés, à un moment donné, à être repris par notre smartphone.

Le rapport souligne également le problème lié à l'addiction comportementale provoquée par l'avènement de la 5G. L'étude, à la page 30, démontre un lien entre la trop grande connectivité et le mal-être des concitoyens. Quelques pistes sont proposées, souvent liées à l'éducation des médias. Dans cette commission, on fait souvent référence à la notion de communication et d'information, que ce soit en termes de déchets, de tris de déchets, de bien-être animal. On est tout à fait conscient qu'il y a une forme de transversalité amenée dans les réflexions et les débats.

Alors, pensez-vous possible de développer la 5G tout en n'entravant pas le bien-être de la population et en assurant un droit à cette déconnexion ?

Aussi, une piste française intéressante est évoquée à la page 33 du rapport. Elle nous parle, et je cite : « un observatoire de recherche des impacts environnementaux du numérique analyse et quantifie les impacts directs et indirects du numérique sur l'environnement, ainsi que les gains potentiels apportés par le numérique à la transition écologique et solidaire. Il analyse les impacts environnementaux induits par le déploiement de technologies émergentes. Il réalise également une étude des impacts environnementaux directs et indirects associés au déploiement et au fonctionnement des réseaux de communication électronique de nouvelle génération ».

Dans ce cadre, nous devons nous interroger sur le suivi environnemental et sanitaire de la 5G. Ceci est en lien avec une des recommandations présentes dans le rapport, à savoir l'observation des impacts du numérique sur l'environnement et sur la transition écologique. Aussi, d'ajouter une autre recommandation qui est de s'inscrire dans un processus global d'évaluation et de prospective des choix technologiques, afin de mieux pouvoir appréhender les enjeux liés à ces transformations, comme celle qui se dessine avec la 5G.

Aussi, il est à souligner l'aspect paradoxal de ces choses. À savoir que l'on ne cesse de parler de circuits courts, de consommation locale tout en développant dans le même temps une des technologies qui risque de favoriser la société d'hyperconsommation.

Aussi, la 5G permettra sans doute l'accélération de l'usage quotidien d'objets connectés. Dans ce cadre, l'augmentation des besoins liés à une connectivité accrue des objets augmentera encore considérablement

la consommation d'énergie, entraînant aussi une explosion des émissions des gaz à effet de serre.

Sur cet aspect, le rapport est clair et limpide. Dans un scénario où la 5G est déployée sur l'ensemble du territoire wallon, la consommation électrique directe associée au réseau mobile est multipliée par plus ou moins deux à l'horizon 2030. Elle passerait de 216 gigawatts par heure à 545 gigawatts par heure par an, équivalent à 35 éoliennes.

Monsieur Wallenborn, vous l'avez rappelé, la DPR prévoit que la Wallonie entend atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne, soit la réduction de 55 % des gaz à effet de serre d'ici 2030.

En effet, chers collègues, nous vivons l'impact du réchauffement climatique sur notre quotidien. Nombre de dossiers font d'ailleurs l'actualité en ce moment à cause du réchauffement climatique. On le voit régulièrement dans cette commission : problèmes de sécheresse dont souffrent les agriculteurs, l'invasion des scolytes dont ma collègue, Mme Goffinet, nous parle souvent, les risques d'incendie, le manque d'eau et d'autres sujets qui deviennent centraux.

Par rapport à toute cette problématique, j'ai différentes questions et réflexions qui sont posées.

En termes de consommation énergétique, à la page 58, selon l'analyse faite, quel que soit le choix du scénario de déploiement, la 5G entraînera un accroissement de consommation d'énergie, ce qui rentre en contradiction directe avec les engagements climatiques pris par la Région wallonne.

Messieurs les experts, quels seraient donc les secteurs en Wallonie qui devraient réduire leur consommation d'énergie et émission de gaz à effet de serre afin de pouvoir déployer cette 5G tout en respectant les objectifs que je viens de citer ?

À la page 63, le rapport constate notamment en Suède que la consommation électrique de la 5G s'est essentiellement ajoutée à la consommation des autres technologies. Ce schéma serait amené à se reproduire pour le déploiement de la 5G.

Pour quelle raison ne peut-on prévoir un *phasing out* complet et évolutif de la 5G parallèle à la phase d'implémentation de la 4G ?

De la page 68 à la page 70, quatre scénarios sont envisagés :

- le non-déploiement ;
- le déploiement ciblé ;
- le déploiement complet sur le territoire ;
- le déploiement total.

Le rapport ne met donc pas en avant un scénario préféré.

Il reste néanmoins à savoir si l'implémentation de la 5G sert uniquement à entretenir un système existant plutôt qu'à économiser des ressources ou, plus largement, à construire des possibles désirables.

Outre le fait de tenir compte d'autres raisons environnementales ou sociétales qui doivent être mises en balance, ne pensez-vous toutefois pas qu'un déploiement trop ciblé du scénario 2, à savoir le déploiement ciblé, serait susceptible de créer de nouvelles situations inégalitaires d'accès aux technologies dans les zones moins denses avec moins d'activité industrielle ?

À la page 70, en reprenant le constat, de la même façon que la construction de nouvelles autoroutes n'a pas vocation à réduire le nombre de voitures circulant ou la consommation totale d'essence, quelles sont les pistes que vous pouvez mettre en place comme mesures pratiques de consommation et d'information concomitamment au déploiement de la 5G afin de conscientiser les citoyens à diminuer leur consommation de données et les opérateurs à ne pas encourager à une surconsommation ?

Enfin, en ce qui concerne l'impact sur la santé, l'environnement et la biodiversité, mon collègue y a fait référence, nous sommes actuellement dans une réflexion puisqu'il habite Courcelles et moi Seneffe, avec cette fameuse ligne à haute tension appelée Boucle du Hainaut. Mme la Ministre Tellier et M. le Ministre Borsus sont venus sur le terrain. Mme la Ministre a lancé des études en matière d'hypersensibilité électromagnétique. Avez-vous pu bénéficier d'informations concernant les études, auxquelles je viens de faire référence, dans le cadre de votre rapport ?

De la page 88 à la page 90, on ne peut que constater que les experts ne sont pas tous d'accord sur les conséquences de l'implémentation de la 5G sur la santé, l'environnement et la biodiversité.

Que pensez-vous mettre sur pied comme communication lors de l'implémentation de la 5G pour conscientiser les citoyens ? Je reviens aux propos dont j'avais parlé.

Enfin, il nous est parvenu un rapport de base adressé à la commission de Mme Morreale. Celui-ci a été rédigé par 536 médecins regroupés sous l'appellation Hippocrates Electrosmog Appeal. Ils parlent du danger de l'exposition de la population au rayonnement artificiel du type radiofréquence micro-ondes. Avez-vous pu consulter ce rapport ? Quelle analyse en faites-vous d'un point de vue sanitaire et environnemental ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Madame Pécriaux, avez-vous fait toute votre intervention ?

Mme Pécriaux (PS). – Oui, parce que je ne reviens pas jeudi et peut-être pas cet après-midi.

M. Dupont (PTB). – J'avais redécoupé tantôt pour faire plaisir au MR qui nous demandait de couper et comme j'adore faire plaisir au MR, j'ai redécoupé en plusieurs parties.

(Réactions dans l'assemblée)

Dois-je le faire par intervenant ?

M. le Président. – Je vous demanderai de poser vos questions à M. Destatte.

Chers collègues, je vous propose d'inverser l'ordre des questions à nos intervenants. Nous avons la confirmation que MM. Destatte et Wallenborn seront présents avec nous cet après-midi à partir de 14 heures. Par contre, M. Vanderstraeten a d'autres obligations. Après l'intervention de M. Dupont, je souhaiterais que l'on pose des questions à M. Vanderstraeten sur son intervention sur la santé et l'environnement.

On reviendra à 14 heures, c'est une question d'organisation. Vous soufflez, mais je suis aussi tenu par les disponibilités des uns et des autres. Nous recommencerons nos travaux à 14 heures par les réponses de M. Destatte à toutes vos questions et nous poserons des questions à M. Wallenborn, qui y répondra également par la suite, avant d'aborder nos questions orales. Je sais que c'est un peu le désordre.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – On n'a pas terminé le premier tour pour M. Destatte. On va donc avoir un second tour de questions – et il y en a beaucoup – à l'égard de notre expert, qui ne sera pas là cet après-midi. Ce qui veut dire que l'on va terminer à 13 heures 30, 13 heures 45, et il lui restera un quart d'heure pour répondre. Ne serait-il pas plus sage – c'est une suggestion – que l'expert soit réinvité jeudi s'il est disponible ?

M. le Président. – S'il est disponible, il est le bienvenu évidemment, mais ce n'était pas prévu.

M. Antoine (cdH). – Autrement, je crains la frustration pour lui et pour nous.

M. le Président. – L'ordre du jour est fixé par le Bureau élargi ou la Conférence des présidents.

M. Antoine (cdH). – Sauf si la commission, à l'unanimité de ses membres, en décide autrement.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – Je peux parfaitement rejoindre la suggestion de M. Antoine, j'irai même un cran plus loin, et je pense que cela va convenir à tout le monde : M. Destatte, en sa qualité de président, est également convié jeudi prochain. Il serait peut-être utile, toujours

en tant que président, qu'il puisse, après toutes les interventions, y avoir un second tour à ce moment-là. Comprenez-vous, Monsieur Antoine ?

M. Antoine (cdH). – Le dérailleur comprend bien qu'il faut changer de vitesse.

M. Wahl (MR). – Monsieur Antoine, vous n'avez pas compris le compliment : le dérailleur, sur un vélo, permet d'aller plus vite.

M. Antoine (cdH). – Ah ! Les compliments de votre part envers moi sont tellement rares que je n'osais plus y croire.

M. le Président. – Peut-on se mettre d'accord sur des modalités pratiques et organisationnelles de nos travaux ? Je suis ouvert à toute proposition. Pourvu que ce soit réglementaire et que cela se fasse en fonction de la disponibilité de nos invités et de nos experts.

La parole est à M. Destatte.

M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G. – Vous me parliez de jeudi : serait-ce envisageable vers les mêmes heures ?

M. le Président. – Jeudi, c'est à partir de 14 heures.

M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G. – Je serai en ligne avec le ministère français de la Santé sur ce sujet, je suis désolé.

M. Wahl (MR). – Ce serait intéressant que vous le fassiez en direct et que l'on puisse y assister.

M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G. – À moins que je puisse le faire à distance.

M. le Président. – Je ne sais pas si c'est techniquement possible. Je me tourne vers la régie. Je suis ouvert à toute proposition, mais il faut essayer de trouver la meilleure solution et la plus rationnelle.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Vous imaginez, M. Destatte a aujourd'hui trois charrettes de questions. Je connais sa concision, mais il ne sera pas simple de tout ramasser. Si notre deuxième expert peut nous rejoindre un peu plus tard, vers 16 heures, ou un peu plus tôt à 13 heures, y compris à distance, je n'ai pas de frustration. Le plus important est qu'il puisse répondre.

M. le Président. – Moi non plus, mais je ne suis pas habilité à gérer les agendas et disponibilités des uns et des autres.

M. Wahl (MR). – Mme Pécriaux pourra certainement me le confirmer : lors de la réunion du

Bureau élargi, nous avons envisagé la possibilité que les experts, s'ils le souhaitent, pour diverses raisons, y compris sanitaires, puissent s'exprimer à distance. Je suppose donc que c'est possible.

M. le Président. – Si c'est techniquement possible et si l'on me le confirme, il n'y a aucun souci.

M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G. – Je serai en ligne avec ces gens à 14 heures et je ne peux pas me libérer. Aujourd'hui, on nous avait planifié jusqu'à 13 heures, donc je devrai partir.

M. Dupont (PTB). – Ne peut-on pas entendre M. Vanderstraeten maintenant et M. Destatte jeudi ?

M. le Président. – Il ne reste qu'une demi-heure. Si l'on fait M. Vanderstraeten sur trois quarts d'heure, c'est bâcler le travail.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G. – Puis-je suggérer, si vous me proposez par exemple de vous rejoindre à 13 heures à distance jusque 14 heures jeudi, d'entendre déjà maintenant les questions ?

M. le Président. – C'est parfait. Je pense que l'on peut entendre les questions. On se met en visio à 13 heures avec vous et l'on recommence nos travaux à 14 heures avec MM. Destatte et Wallenborn. D'accord.

Vous souhaitiez intervenir, Monsieur Dupont. Je ne peux pas vous empêcher d'intervenir.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Fais-je M. Vanderstraeten uniquement maintenant ? Et je ferai M. Destatte jeudi alors.

M. le Président. – Jeudi ou après-midi.

M. Dupont (PTB). – Je vais vite intervenir pour M. Vanderstraeten. Je serai très concis.

Monsieur Vanderstraeten, vous êtes apparemment, d'après ce que j'ai compris, un peu minoritaire au sein du groupe d'experts Santé et Environnement, qui est composé de cinq experts. Sur cinq, il y en a trois qui se sont positionnés pour la 5G.

Pour vous, la 5G aura clairement des effets sanitaires. Il y a des données qui sont difficilement « écartables ». Vous parlez de protocoles à établir au vu de la différence de type d'exposition entre la 5G et les technologies précédentes. Pour vous, est-il nécessaire de repousser le déploiement de la 5G tant que ces protocoles n'auront pas été établis ?

Vous parlez aussi de différences entre la théorie et la réalité, notamment au niveau des smartphones qui, en réalité, émettent un rayonnement thermique, alors qu'en théorie, non. Ces expositions thermiques vont-elles être amplifiées, notamment avec la 5G ?

Je n'avais pas d'autres questions pour M. Vanderstraeten.

M. le Président. – Efficace, merci, Monsieur Dupont.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je vais poser mes questions à M. Vanderstraeten alors et ma collègue également par la suite. J'en ai une série. C'est bien que l'on puisse les exprimer de vive voix. Je pense que c'est mieux en vis-à-vis pour le faire.

La partie de votre rapport sur Santé et Environnement évoque longuement diverses études réalisées en mettant tout d'abord en évidence que les limites d'exposition protègent les citoyens des effets néfastes potentiels. Par la suite, dans le chapitre sur l'état des connaissances scientifiques, qui est très utile, les experts identifient d'abord que les études portant sur les fréquences spécifiques de la 5G sont rares.

Vous mentionnez certains impacts qui ne peuvent pas être exclus, mais aussi que les résultats restent disparates, que la validité de ces études reste encore à démontrer en passant en revue le risque radiofréquence, les risques de cancer, l'hypersensibilité, la situation des enfants concernés, et cetera.

J'avais toute une série de questions. La première concerne la distinction des effets. Il est parfois difficile de faire la part des choses entre les risques sanitaires liés à l'exposition à une antenne, les effets d'une exposition aux antennes à haute fréquence en général, et les fréquences 5G en particulier, ou les effets d'une exposition à des fréquences de 3,6 gigahertz sont potentiellement très différents d'une exposition à des fréquences de 26 gigahertz. J'y reviendrai.

C'est une première chose : la distinction entre l'exposition à une antenne, les risques sanitaires liés à la présence d'un terminal chez soi et les risques liés à certains comportements d'utilisation spécifique – le GSM à l'oreille ou le visionnement de deux heures par jour de vidéos porno ou de vidéos éducatives –, cela a des effets différents.

J'aurais voulu savoir si vous pouviez nous éclaircir sur ces différences et bien mettre en évidence les effets liés aux antennes. Il est normal de s'intéresser aux effets des antennes, mais aussi aux expositions. Je voulais savoir si vous pouviez remettre cela en perspective.

Une deuxième question concernant les antennes MIMO, ces nouvelles antennes utilisées dans le cadre de

la 5G, qui sont des antennes dites intelligentes. Elles pourront s'orienter en fonction de la demande. En termes de santé, quels sont les points d'attention que vous soulevez par rapport à ce nouveau type d'antenne ?

Concernant la dimension de long terme, la plupart des études présentées se sont déroulées sur des laps de temps relativement courts. Pouvons-nous extrapoler les résultats de ces études sur le long terme ? Que savons-nous aujourd'hui sur les effets à long terme d'une exposition aux ondes ? Y a-t-il lieu de s'en inquiéter ? Vous avez évoqué l'étude Cosmos qui est cette étude prospective consistant à suivre l'état de santé de plus de 300 000 personnes dans six pays européens durant 20 à 30 ans. Cela a retenu mon attention. A-t-on une idée de quand les résultats sont-ils attendus ? Je pense que vous attendez aussi beaucoup de cette étude Cosmos.

Je vais revenir sur les notes minoritaires, puisque la fin du rapport comporte deux notes minoritaires : la vôtre et celle de Mme Dewolf. Dans votre note, vous revenez sur la possibilité d'effet non thermique qui n'est pas exclue à ce jour, en revenant notamment sur l'étude animale du NTP, le *National Toxicology Program*.

L'évolution des effets non thermiques est également évoquée dans le rapport de M. Van Der Vorst sur la 5G et la biodiversité. Je ne sais pas si vous avez eu accès à ce rapport qui a été remis et que les membres de la commission ont reçu également. Vous ne l'avez pas reçu, je pense ? Non.

Ce rapport évoque à deux occasions la nécessité d'évaluer les effets non thermiques et le fait qu'il y a des effets non thermiques qui sont relevés tant dans le monde animal que dans le monde végétal. Je voulais savoir ce que vous en dites.

Finalement, en quoi le rapport réalisé sur la biodiversité peut-il éclairer la question de la santé humaine ? Comme vous revenez jeudi, que vous répondrez jeudi, j'espère que vous aurez eu l'occasion de lire ce rapport sur lequel ma collègue reviendra aussi entre-temps.

Vous mentionnez qu'il serait indiqué d'effectuer une révision des recommandations internationales qui porteraient sur la relation entre le niveau de référence et de fréquence au-delà de 400 mégahertz. Quel devrait être le sens de ces références ? Pourquoi ces éléments n'ont-ils pas été intégrés au cœur du rapport ? La note minoritaire numéro 2 de Mme Dewolf parle de santé et environnement en approche globale. Elle a de nouveaux éléments potentiellement très importants. Elle critique les conditions de mesure de certaines études et met en évidence une étude qui par exemple, montre un risque accru de cancer du cerveau après une exposition de plus de 10 heures au téléphone portable.

Elle cite aussi des études qui confirment les effets oxydatifs dans les systèmes biologiques. J'aurais la même question : pourquoi ces éléments n'ont-ils pas été

intégrés au cœur du rapport ? Cette note présente aussi le concept d'exposome, l'impact potentiel d'un effet tout au long de la vie. Je pense que c'est un élément particulièrement utile.

L'experte appelle ainsi : « à modifier les principes de la réglementation actuelle qui est plutôt sectorielle, de façon à prendre en considération les facteurs d'exposition environnementale de manière globale et les effets cocktails avec d'autres polluants. Le paradigme de la médecine environnementale clinique est différent de celui de la toxicologie. Ce n'est pas la dose qui définit l'effet toxique, c'est le somme de la dose de la multitoxicité, du temps d'exposition et de la prédisposition et de la vulnérabilité de chaque individu. C'est valable pour tous les facteurs potentiels susceptibles de contribuer au développement de maladies et faisant l'objet d'exposition, y compris non seulement les produits chimiques, mais aussi d'autres types d'exposition, telle que la radiofréquence. Si certaines combinaisons d'effets pouvaient être bénéfiques dans le cadre de certains traitements thérapeutiques, d'autres synergies peuvent être délétères, l'exposition au CEM pouvant augmenter le caractère mutagène, cancérigène ou tératogène de facteurs chimiques ou physiques. Généralement, les effets combinés apparaissent dans des fenêtres de combinaison spécifiques de multiples variables ».

Et elle conclut : « s'il existe une certaine divergence entre les scientifiques, cela ne signifie pas qu'aucune mesure de protection ne doit être prise par les autorités pour appliquer raisonnablement le principe de précaution ».

J'avais une question sur ce principe de précaution qui, on le sait, se définit comme suit : malgré l'absence de certitude à un moment donné, due à un manque de connaissances techniques, scientifiques ou économiques, il convient de prendre les mesures anticipatives de gestion de risques, eu égard aux dommages potentiels sur l'environnement et la santé.

Je voulais savoir si vous pouvez nous dire si à vos yeux, il existe aujourd'hui des risques de création de dommages potentiels sur l'environnement et la santé. Pouvez-vous nous dire si à vos yeux, il y a aujourd'hui un manque de connaissances scientifiques qui permet d'établir que nous sommes en absence de certitudes en ce moment concernant ces risques ?

Je vais aborder l'électrosensibilité. On le sait, les faisceaux des antennes actuelles sont orientés, et donc le niveau d'exposition est connu ou possiblement connu. Avec les antennes MIMO, ce ne serait plus nécessairement le cas.

Or, pour les personnes électrosensibles, cette information est utile. Comment pourront-ils connaître leur degré d'exposition pour, le cas échéant, se prémunir ?

Les personnes électrosensibles disent avoir de plus en plus de difficultés à supporter l'électrosmog ambiant. Ils évoquent en particulier les ondes millimétriques, cette bande de fréquence autour des 26 gigahertz et au-delà et en demandent le moratoire. Que leur répondez-vous ?

Les personnes atteintes d'hyperélectro sensibilité ont des plaintes qui sont bien réelles, qui perturbent leur vie, même s'il ne semble pas pouvoir, à ce stade, être établi de lien de causalité directe avec les fréquences. Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas prendre les plaintes en considération. Il faut donc tout faire pour aider ceux qui souffrent de ce problème.

La Suède a reconnu, depuis 2002, l'électrohypersensibilité comme handicap fonctionnel, *functional impairment* et non comme une maladie. Cette reconnaissance s'inscrit dans un contexte de droits humains et se base sur le fait que l'absence d'évidence scientifique ne peut jamais être utilisée contre des personnes qui décrivent une douleur ou un mal-être.

Je voulais savoir ce qu'il en est en Belgique. Que pensez-vous de cette approche suédoise ?

Nous abordons aussi avec cette question de l'électrohypersensibilité, les enjeux de santé publique que recèle la question de la 5G. Et vous avez évoqué un petit peu la question de l'électrohypersensibilité, dans votre rapport, à propos de l'information des professionnels de la santé. Comment la voyez-vous, puisque vous la recommandez ? Comment voyez-vous qu'elle devrait se mettre en place ?

La question suivante porte sur les petites antennes. Dans le cadre de l'implémentation de la 5G, il est question d'installer de grandes antennes et puis des antennes de faible puissance dans l'espace public. Quels sont les enjeux sanitaires autour de la prolifération de ces petites antennes, selon vous ?

En ce qui concerne la norme d'émission, le relèvement de la norme est une des recommandations du groupe d'experts et le rapport ne s'exprime pas directement sur cette question. Pouvez-vous nous dresser les enjeux et nous donner votre avis sur un potentiel relèvement de cette norme ?

Par ailleurs, êtes-vous favorable à la mise en place d'une norme globale du type de celle qui existe à Bruxelles ?

De manière plus générale, n'est-il pas nécessaire d'envisager une norme d'exposition globale en matière d'ondes électromagnétiques ? Y a-t-il une perspective d'avoir un jour une norme commune à l'échelle européenne compatible avec le principe de précaution ?

Concernant les distances par rapport aux lieux sensibles, les antennes sont, pour le moment, soumises à un permis d'environnement de classe 3. Dans le cadre

de cette procédure, le Gouvernement wallon peut prendre des conditions intégrales, comme imposer une distance minimale entre une antenne et certains lieux : les hôpitaux, les crèches, et cetera. Qu'en pensez-vous ?

Si une telle décision était prise, quels seraient les lieux pour lesquels il faudrait une distance minimale et à votre avis, quelle serait cette distance ?

En ce qui concerne l'obligation de couverture, à travers les licences qui seront octroyées, le Fédéral pourrait imposer aux opérateurs des obligations de couverture du territoire très importantes en matière de 5G. Avez-vous des balises à exprimer en la matière du point de vue de la santé publique ?

Voyez-vous un intérêt, en termes de santé publique à maintenir, des zones dans lesquelles la 5G ne serait pas déployée, non seulement à court terme, bien sûr, mais aussi au-delà : par exemple, dans des espaces naturels ou certaines zones d'habitat ?

En ce qui concerne la pollution, le dictionnaire définit le terme « pollution » comme une dégradation de l'environnement par des substances naturelles, chimiques ou radioactives, des déchets, ménagers ou industriels, ou des nuisances diverses, sonores, lumineuses, thermiques, biologiques.

Bien qu'elle puisse avoir une origine entièrement naturelle, elle est en particulier liée aux activités humaines.

Considérez-vous, Monsieur Vanderstraeten, les ondes électromagnétiques comme des pollutions de notre environnement ?

En ce qui concerne les 26 gigahertz, je pense qu'il y a une série de questions sur les effets d'une exposition aux antennes à haute fréquence, et des fréquences 5G en particulier, où les effets d'une exposition à des fréquences de 3,6 gigahertz sont potentiellement très différents d'une exposition à des fréquences de 26 gigahertz.

L'un des objectifs majeurs – mais cela a déjà été abordé – c'est de répondre à l'explosion présumée de la consommation de data, alors que le rapport évoque la nécessité pour la Wallonie de favoriser la demande, ce qui relativise l'acuité du besoin.

En 2019, on estimait à 22 milliards le nombre d'objets connectés dans le monde. Il y en aurait plus de 38 milliards en 2025 et 50 milliards en 2030 selon différentes estimations.

Cette problématique nécessiterait d'aller chercher la bande passante où elle est et donc là où il y a de la place, dans les fréquences hautes et donc dans la bande des 26 gigahertz qui sont jusqu'ici inexploités dans les télécommunications civiles. Les fréquences très hautes ont aussi leur lot d'inconvénients. Tout d'abord, elles

ont une faible pénétration dans les bâtiments. Ensuite, elles ont une portée limitée, ce qui nécessite le déploiement de ces antennes mieux dirigées.

À partir de 10 gigahertz, l'énergie électromagnétique ne pénètre pratiquement plus dans le corps, mais est concentrée au niveau de la peau. Cela pose des questions différentes en matière d'effets potentiels sur la santé. À 70 gigahertz, le cerveau n'est pas exposé du tout et la concentration est superficielle sur la peau ou sur les oreilles.

En 2012, l'ANSES a évalué les risques de scanners corporels utilisés dans les aéroports qui fonctionnent également avec les ondes millimétriques. Sa conclusion est que ce type de scanner ne présenterait pas de risque pour la santé. Si les ondes sont de même type, l'usage est différent : avec la 5G, l'exposition du public sera beaucoup plus large.

Quelles sont les données en notre possession sur ce volet ? Quelles sont les études en cours sur ce sujet précisément ?

Je terminerai avec les effets biologiques.

Plusieurs études ont montré l'existence d'effets biologiques sur certains paramètres très spécifiques, comme le sommeil ou la tension. Des effets biologiques sont le signe que le corps s'adapte aux variations de son environnement. Toute la question est de savoir si l'accumulation d'effets biologiques dépasse la capacité d'adaptation de notre corps, ce qui peut alors avoir des conséquences sur la santé.

Quel est votre avis sur la question s'agissant du déploiement potentiel de la 5G ?

Comment votre recommandation visant le nécessaire suivi sanitaire pourrait-elle s'ancrer sur ces enjeux ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Je commencerai par remercier M. Vanderstraeten et l'ensemble des experts pour leur travail, leur contribution au rapport et leur présentation.

Mes questions vont surtout dans le sens de tenter d'objectiver le débat. De manière générale, c'est notre souhait à tous d'essayer de l'objectiver. Vis-à-vis de la population, il y a un souhait de mieux comprendre le sujet, les risques et les bénéfices.

Tout d'abord, concernant l'étude Cosmos, c'est le genre d'étude dont on a réellement besoin. Quand on voit qu'elles incluent près de 300 000 personnes et que c'est un travail sur 20 à 30 ans, c'est clairement le genre de résultat dont on a besoin et qui pourrait à la fois créer une forme d'adhésion, rassurer ou, au contraire, nous convaincre que l'on fait fausse route et que, dans ce cas-là, il y a urgence pour que l'on aille dans la direction contraire et que l'on soit beaucoup plus prudent.

Pourriez-vous nous en dire plus sur cette étude ? Y a-t-il des résultats provisoires ou une première partie des résultats qui peuvent être espérés prochainement ?

Vous avez évoqué la question de l'exposition thermique. Pouvez-vous préciser ce point ? Je n'ai pas bien compris si c'était une des faiblesses de l'étude ou si c'était justement quelque chose qui devrait être ajouté. Excusez mon ignorance. Est-ce un point qui doit être complété dans l'étude menée ?

M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G. – Je me suis mal exprimé. Je ne sais pas si c'est le moment de corriger ce que j'ai dit avant.

M. Janssen (MR). – Est-ce possible sur ce point de l'exposition thermique ? Je ne suis peut-être pas le seul.

M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G. – Je me suis exprimé maladroitement en faisant des allers-retours. Je voulais dire que nos recommandations sont aussi que la Belgique participe activement à l'étude Cosmos en cours alors même que le rapport dit majoritairement que s'il n'y a pas d'effet thermique à redouter, il n'y a pas d'effet sanitaire à attendre. Il y a comme une contradiction interne.

M. Janssen (MR). – Je vous remercie déjà pour ces premières précisions. J'ai mieux compris la demande plus générale.

Voilà pour le premier point : l'étude Cosmos.

Ma deuxième question porte sur la recommandation 3.1, sur la nécessité de suivre l'évolution des niveaux d'exposition générée par les antennes relais sur notre territoire, le fait que vous demandez au Gouvernement de financer des campagnes de mesures ponctuelles du champ électromagnétique généré par les sites d'antennes relais. Vous recommandez aussi de rendre ces résultats accessibles au public, notamment avec le portail d'information que vous recommandez dans un des autres points. Puis, plus généralement, vous recommandez de mener des études en dosimétrie.

C'est vrai que je pense que l'on est nombreux à être entièrement d'accord avec ces recommandations parce que cela semble en effet tellement convainquant dans ce besoin de rassurer et d'objectiver, tout d'abord, et si cela va dans le bon sens, de rassurer et créer l'adhésion. Au contraire, si ce n'est pas le cas de pouvoir faire marche arrière.

Personnellement, je ne me rends pas bien compte non plus de ce que cela implique de mener ces études-là. Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas les faire. Mais, pourriez-vous nous en dire plus par rapport à ce que cela impliquerait de mener ces campagnes de mesures ponctuelles telles qu'elles sont décrites dans

ces recommandations-là, que ce soit en termes de coûts ou en termes organisationnels ? Je pense que c'est important que nous, en tant que députés, nous puissions demander ces conditions-là au Gouvernement si des mesures vont dans ce sens. Que ce soit bien clair dès le départ : ce n'est que si de telles conditions sont prévues que cela peut être réalisé.

Ma troisième question, qui a été évoquée aussi par Mme Ryckmans, est par rapport à la bande de fréquence des 26 gigahertz. Il est indiqué dans le rapport que les avis sont plus partagés parce qu'il y a moins d'études scientifiques qui sont publiées sur les effets sanitaires des zones millimétriques. Quand peut-on espérer avoir des résultats suffisamment pertinents, convaincants et probants ? Si j'ai bien bien compris, ce n'est pas dans un premier temps que l'on utilisera prioritairement la bande de fréquence à 26 gigahertz, mais on va y arriver inmanquablement. Donc, je pense que ces études doivent idéalement venir suffisamment tôt. Que faut-il donc faire pour s'assurer que ces études voient le jour ? À nouveau, que faut-il faire pour que les moyens nécessaires soient mis en œuvre, pour que nous ayons ces résultats suffisamment tôt et que l'on puisse anticiper, comme vous le recommandez ?

Ma dernière question porte sur l'électrosensibilité. Personnellement, j'avais l'impression que votre recommandation sur ce sujet-là était finalement assez minimaliste. Si j'ai bien compris, vous affirmiez le fait qu'il n'y avait pas, à ce stade, de lien de cause à effet qui a été démontré. On connaît en effet l'exemple de la Suède qui a reconnu, dès 2002, le handicap fonctionnel. Quelle avait été la nature du débat à ce sujet là, si vous aviez envisagé, par exemple, que la Belgique ou la Région puisse reconnaître l'électrosensibilité ?

Il y a seulement un point qui dit qu'une information devrait être faite aux professionnels de la santé. Ce n'est pas négligeable. C'est une manière, j'imagine, d'objectiver le débat et de veiller à ce que les professionnels de la santé soient suffisamment informés sur le sujet. Pourquoi ne pas envisager une forme de reconnaissance par notre pays ?

Prenons l'exemple de la Suisse où il y a des immeubles destinés aux personnes électrosensibles. Évidemment, ce sont des cas tout à fait ad hoc et marginaux. Néanmoins, que penser de ce type de pratiques ? Alors, ce n'est pas scientifique, mais on constate qu'un nombre assez important de personnes est sensible à ces questions-là et qui se dit électrosensible. N'y a-t-il pas lieu de prévoir une réflexion ou des mesures par rapport à cela ?

J'évoquais ce qui a été fait dans notre pays : au Sénat, une proposition de résolution a été déposée sur le sujet ; on sait aussi que la cour constitutionnelle a reconnu, dans une décision récente, que le rayonnement électromagnétique est pertinent pour un environnement sain. Cela ne me semble pas anodin. Qu'en penser ? Je

ne prends pas position sur le sujet, mais je souhaitais comprendre quelle avait été la nature des discussions sur le sujet dans votre groupe d'experts. Cela me semble un sujet important.

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Mme la Ministre l'a mentionné : la DPRL est très claire sur l'importance d'évaluer aussi les effets de la 5G sur le plan environnemental et en amont de son déploiement. Elle prévoit aussi, plusieurs collègues l'ont évoqué, de préserver des lieux protégés des rayonnements non ionisants. C'est sur ces lieux protégés que je voulais vous poser quelques questions plus précises : savez-vous établir des critères pour définir cette protection des rayonnements non ionisants ? Un expert recommande-t-il plutôt une tolérance zéro dans ces zones, ou y aura-t-il un seuil maximal à ne pas dépasser ? Comment va-t-on définir ces lieux protégés ?

Je vous pose la question aussi parce que les rapports ne contiennent pas de recommandations en matière de politique publique qui visent spécifiquement la protection de la biodiversité.

Monsieur Vanderstraeten, quelles mesures proposez-vous ? Une piste serait peut-être d'interdire des antennes dans les zones Natura 2000. Qu'en pensez-vous ?

Faudra-t-il, selon vous, prendre en compte l'impact potentiel – qui n'est pas prouvé, mais qui est potentiel – sur la biodiversité de la 5G dans les statuts de protection existants ? Parce qu'on a déjà toute une série de statuts de protection de la nature. Faudra-t-il tenir compte aussi de l'impact potentiel des ondes dans la définition de ces statuts ?

En ce qui concerne la biodiversité, il y a vraiment un grand flou qui persiste. On ne sait pas dire s'il y aura des effets bénins, s'il y aura des effets sanitaires dommageables. Les collègues l'ont déjà largement évoqué. J'aimerais connaître vos opinions concernant la recherche. Comment la recherche sur les impacts de la 5G sur la biodiversité pourra-t-elle être organisée ou le cas échéant, soutenue par la Région wallonne ? Quelles mesures proposez-vous pour faire continuer la recherche, pour commencer à créer cette base de données, parce que ce sont les données qui nous manquent ?

Comment évaluer aussi l'évolution de la biodiversité dans les zones couvertes par la 5G ? Quelles recommandations en ce sens ?

J'ai aussi un peu abordé le rapport 5G biodiversité par M. Vander Vorst, parce qu'il est très clair, et il rejoint en gros les constats que vous posez dans votre rapport. Selon lui, si l'on installe la 5G dès maintenant, on le fera sans disposer des éléments qui permettent de calculer les effets biologiques – qu'ils soient bénins ou pathogènes – parce qu'on sait déjà que les champs

électromagnétiques ont des effets biologiques, sans pouvoir vraiment établir s'ils sont bons ou mauvais. On peut établir, dit le rapport de M. Vander Vorst dans son point de conclusion numéro cinq, un lien entre les champs électromagnétiques artificiels, donc imposés par l'homme, et la perte de biodiversité, tant dans le monde animal que végétal. Selon M. Vander Vorst – et ma collègue, Hélène Ryckmans, l'a déjà indiqué –, on doit tenir compte à la fois des effets de chauffage et des effets directs des champs électromagnétiques. Ceci devrait aussi entrer dans la logique des pouvoirs publics de prévention des risques.

Deux questions encore plus spécifiques : des experts craignent, même si cela reste une hypothèse des changements dans le comportement, la physiologie et la morphologie des insectes au fil du temps en raison de l'exposition à des effets thermiques. Vous attendez-vous à ces effets ? Si oui, lesquels, et comment est-ce qu'on pourra les prévenir ?

Et plus particulièrement sur les populations animales qui vivent vraiment à proximité des pylônes téléphoniques. Quel est l'état de vos connaissances à ce sujet ? Est-ce que la proximité à un pylône permet d'établir un lien avec une certaine perte de biodiversité ou pas ?

Je crois que ces deux points montrent encore une fois l'importance d'agir prudemment et de correctement mesurer les effets de la 5G sur l'environnement en amont de son déploiement à grande échelle.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Merci, à notre expert, de sa compréhension et de sa capacité de se libérer pour nous répondre. Quelques questions : nous avons bien compris à l'entame des travaux sous l'énoncé de M. Destatte qu'il y avait deux tiers des experts qui étaient favorables aux 30 recommandations, et que, dès lors, d'autres experts n'y étaient pas favorables.

Pourriez-vous nous indiquer, Monsieur Vanderstraeten, quelles sont les recommandations avec lesquelles, personnellement, vous n'êtes pas d'accord, puisqu'il y a cette nébuleuse du tiers ? Pourriez-vous également nous indiquer avec quel type de recommandations vous n'êtes pas d'accord et pourquoi, pour bien en comprendre tout l'intérêt ?

Deuxième élément : je vous ai vu réagir – je ne sais pas si j'ai bien compris vos réactions – lorsque tout à l'heure, à l'égard de M. Destatte, j'énonçais la nécessité de d'abord développer une stratégie filaire. J'aimerais que vous puissiez apporter de l'eau à mon moulin, parce que je considère que l'on a trop vite évacué cette alternative au seul profit, facile, probablement, des ondes, alors que c'est une stratégie qui me paraît être moins nocive tant sur le plan de la santé que sur la consommation énergétique. Probablement pourrez-vous développer ce thème jeudi ?

Troisième élément, c'est le problème des normes, puisque je suis « l'auteur » devant ce Parlement du décret du 3 avril 2009 qui avait retenu donc la norme de trois voltmètres par antenne. Est-ce qu'en perspective du développement de la 5G et de sa technologie, nous ne serons pas au-delà de ces valeurs maximales ? Dès lors, que devrions-nous, nous, législateurs, en tirer ? Vous aurez compris que, d'emblée, l'auteur modeste – puisque bien c'était tout le Gouvernement à l'époque et le Parlement qui en a décidé – souhaite une propre évolution, puisque, en 1999, on ne parlait évidemment pas de 3, 4, 5 et surtout 5G, vous l'aurez compris en la matière.

Autre question, on parle toujours des normes d'émissions et rarement des normes d'immission. Or, c'est là un élément très important : c'est l'exposition de l'individu à toute une série d'atteintes à son intégrité. J'aurais voulu savoir si, dans votre chef, le législateur que nous sommes en partie ne devrait pas intégrer dans la nouvelle législation ces normes d'immission dont on parle trop peu pour que nous puissions, avant le développement de la 5G, adopter des textes qui contiendraient les effets néfastes en la matière.

À propos de ceux-ci, en 2011, le Centre international de recherche sur le cancer – qui dépend de l'OMS – a classé les champs radiofréquence émis par les téléphones mobiles dans la catégorie 2B, c'est-à-dire des agents peut-être cancérogènes. A-t-on depuis lors eu une autre perception ? Le « peut-être » est-il devenu « sans doute », « probable » ou, au contraire, la notion de « peut-être » a-t-elle disparu ? J'en doute, mais j'aimerais vous entendre sur le recul par rapport à ces études de 2011.

Je crois que dans le rapport tout à l'heure, dans votre intervention vous plaidez pour une sobriété numérique. Qu'entendez-vous par sobriété numérique ? Est-ce une incantation haranguant tous nos concitoyens à ne plus utiliser systématiquement ? Tout à l'heure, Mme Ryckmans, avec beaucoup de pertinence, indiquait les mauvais usages, puisque c'est la vidéo qui prend beaucoup, sans qu'elle ne soit nécessaire à nos vies. Faudrait-il dès lors, selon vous, une initiative législative, donc réglementaire, pour interdire, restreindre, diminuer certains usages qui ne présentent aucun intérêt ?

Je sais que je vais très loin, je vois M. Maroy réagir. Je sais qu'il y a la liberté, mais on vient d'apprendre beaucoup, avec le covid, sur la notion de liberté. Je sais que la liberté de l'un conditionne celles des autres. J'ai cru lire dans un mail qui circule aujourd'hui sur les réseaux sociaux qu'il n'y a que moins d'une unité d'un pourcentage de personnes décédées à cause du covid. Cela vaut-il vraiment la peine de faire tout ce ramdam pour cette notion statistique ?

À titre personnel, j'ai été heurté par ce mail, parce que cela réduit la vie humaine à un indice statistique. Autrement dit, qu'est-ce qu'une vie humaine si sa

disparition ne dépasse pas le pour cent ou les 2 % ? Si, en plus, cela concerne des personnes âgées, vraiment cela en vaut-il la peine sur le terrain économique ? Je vous assure que ce type de mail circule et est d'ailleurs répercuté avec beaucoup de facilités. Comme humaniste, je suis profondément heurté que l'on puisse réduire le sens d'une vie à une notion mathématique.

Je comprends bien ce que M. Maroy dit en termes de production. Je ne vais pas être hypocrite, je suis, comme d'autres, sur Spotify. J'ai même reçu après un an tout ce que j'aimais sans que je le demande, on m'envoie même des programmations toutes faites.

(Réaction de M. Maroy)

Il a été longtemps déficitaire et il malmène, de surcroît, les artistes. C'est d'ailleurs pour cela qu'Obispo l'a quitté. Vous voyez que même un système qui est très sympathique a des conséquences qui sont parfois désastreuses, y compris pour le monde culturel.

Comment voyez-vous la réglementation ? Comment pouvons-nous organiser la sobriété ? C'est cela ma question fondamentale, si l'on veut sortir d'une prière ou d'une incantation.

M. Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G. – Monsieur Antoine, puis-je vous proposer que ce soit M. Wallenborn qui réponde à cette question qui, pour notre part, rencontre une préoccupation de santé, à laquelle je répondrai ? Pour l'essentiel, la dernière formulation que vous avez exprimée, je crois que M. Wallenborn sera plus à même d'y répondre.

M. Antoine (cdH). – Bien sûr. Je n'ai plus que deux questions.

Concernant la note dissidente de Mme Dewolf, elle citait 24 études épidémiologiques et avançait avec assez bien d'assertivité que ces radiofréquences constituaient une forme de pollution nouvelle de l'environnement, avec des conséquences au niveau des tumeurs cérébrales.

Cette note de minorité veut donc dire qu'elle n'a pas été partagée par les autres. Lorsqu'elle a affirmé cela, y a-t-il eu un ébranlement des autres – j'aurais aussi pu poser cette question à M. Destatte – ou a-t-on dit : « Attendez, à nouveau, vous faites peur, vous faites de l'exorcisme et cela ne nous intéresse pas » ? C'est quand même une interpellation. Je ne suis que juriste, je ne sais pas l'attester, mais j'ai quand même envie d'être curieux et de voir sur quoi elle repose pour que nous puissions en tirer une conséquence.

Enfin, nous sommes à l'inverse, parce que les réseaux sociaux sont prolixes, aussi alertés très régulièrement par l'association Stop 5G, qui a d'ailleurs déposé une pétition auprès de notre Parlement, avec 307 signatures en ligne et 3 235 signatures manuscrites,

qui a été transmise à notre président d'assemblée. Ils ont clôturé le 15 mars.

Celle-ci nous invite – et j'aurais voulu avoir votre avis – à entendre le professeur Paul Héroux, spécialiste canadien de l'impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé. J'ai l'honnêteté de dire que je ne connais pas cette personnalité par ses travaux scientifiques, mais on voit qu'elle revient très régulièrement. Conseilleriez-vous donc à notre commission d'entendre ce professeur ? Quelle serait, selon vous, la plus-value de sa contribution ?

En effet, nous avons maintenant aujourd'hui la possibilité d'entendre par visioconférence – c'est un peu le monde à l'envers vous me direz – un professeur canadien depuis Québec ou le Canada jusqu'ici. Je serais assez tenté, parce qu'il est cité très régulièrement comme étant la référence. Je ne sais pas si c'est vrai ou si, à l'inverse, vous connaissez un autre expert international dont l'autorité fait foi et qui pourrait nous éclairer.

À nouveau, j'ai encore beaucoup d'autres questions, mais je vais essayer d'être le plus sobre possible, ce qui, dans mon cas – vous ne me connaissez pas –, est un exploit. Je me l'attribue donc à moi-même.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je voulais juste ajouter deux questions, donc cela va aller très vite.

Un point qui va vraiment nous préoccuper et nous amener à beaucoup travailler avec le Gouvernement, ce sont les normes. On voit que, dans les recommandations, on pousse à revoir les normes pour qu'elles soient communes avec les voisins et qu'il y ait un consensus plus large.

Dans le Plan de relance qui a été introduit par la Région wallonne au niveau européen, il est indiqué qu'il y a une volonté, après avoir analysé le principe de précaution et de prudence, d'avoir une vision identique à celle de nos voisins. Cela concerne le niveau international.

Aujourd'hui, nous avons un dispositif qui date de 2009 et je voudrais clairement savoir quels sont les principes – si cela devait être revu – qui devraient être pris en compte pour assurer le principe de précaution et de prudence. Quels sont donc les points d'achoppement en cas de révision de la norme, qu'il y ait 5G ou pas ?

En effet, nous avons le recul – comme l'a dit mon collègue, André Antoine – et je voudrais avoir un éclaircissement à cet égard parce que j'ai un peu de mal. Je ne suis pas scientifique et j'ai beau lire, me documenter et participer à des visioconférences sur la thématique, j'ai du mal à voir le déploiement de la 5G à l'avenir en termes de nombre d'antennes, de puissance.

Pour moi, il y a une inconnue : s'il y a plus d'antennes, quel est l'impact sur la santé de la biodiversité ? Si l'on autorise moins d'antennes sur le territoire, quel est également l'impact ? Ce n'est pas clair du tout.

Ma deuxième question concerne l'avenir. J'ai l'impression que nous sommes en train de courir après le temps, après le développement énergétique, à l'heure où l'Europe parle de 5G et va vers son déploiement.

Je vois que, aux États-Unis et dans les pays asiatiques, on parle de la 6G. Dès lors, à l'heure actuelle, que pourriez-vous nous dire par rapport à cette 6G ? On pourrait ne pas passer par l'étape 5G et arriver à la 6G. Quels sont les principes de précaution ? À quoi doit-on être vigilant par rapport à ce développement technologique ? J'ai l'impression que l'on va le subir quand je vois le nombre de satellites qui tournent autour de notre espace aérien. Je voulais donc vous entendre par rapport à cet aspect de la 6G.

M. le Président. – Je pense qu'il n'y a plus d'intervention.

Vos questions clôturent nos travaux de ce matin. Il me reste à remercier M. Vanderstraeten et lui donner rendez-vous jeudi à 13 heures en visio pour qu'il apporte des réponses à toutes vos interrogations.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures, avec une intervention de M. Dupont auprès de M. Destatte, les réponses de M. Destatte et les questions à M. Wallenborn et les réponses afférentes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 13 heures 13 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

– *La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

Nous allons pouvoir reprendre nos travaux.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT
L'ARTICLE 2 ET INSÉRANT UN ARTICLE 3BIS
DANS LE DÉCRET DU 3 AVRIL 2009 RELATIF À
LA PROTECTION CONTRE LES ÉVENTUELS
EFFETS NOCIFS ET NUISANCES PROVOQUÉS
PAR LES RAYONNEMENTS NON IONISANTS
GÉNÉRÉS PAR DES ANTENNES ÉMETTRICES
STATIONNAIRES, AFIN DE SOUMETTRE LES
ANTENNES POUR LA CINQUIÈME
GÉNÉRATION DE STANDARDS POUR RÉSEAU
MOBILE (5G) À UN PERMIS
D'ENVIRONNEMENT, EN TANT
QU'ÉTABLISSEMENTS DE CLASSE 2, DÉPOSÉE
PAR M. ANTOINE, MMES GOFFINET, SCHYNS,
MM. DISPA, MATAGNE ET DESQUESNES
(DOC. 153 (2019-2020) N° 1)**

*Échange de vues
(Suite)*

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Avec le PTB, on est pour les évolutions technologiques. Ici, on ne veut pas prendre position contre ou pour la 5G. On veut surtout comprendre et apprendre. Ce rapport sera un outil pour y parvenir.

C'est grâce aux évolutions technologiques que des outils ont pu être développés pour permettre aux travailleurs, par exemple, d'alléger le travail pénible. Je pense, par exemple, à la robotisation, l'automatisation dans les usines – même si malheureusement la richesse produite générée par la robotique va vers le grand capital plutôt que vers les travailleurs.

Ceci dit, l'histoire a montré que les gens sont attentifs aux évolutions technologiques et voient d'un très mauvais œil qu'il n'y ait pas de concertation citoyenne pour le développement et surtout le déploiement technologique. Cela s'applique aussi à la 5G.

On ne peut pas parler de la 5G sans parler du collectif Stop 5G qui demande l'arrêt du déploiement de la 5G. Cela a d'ailleurs été dit par mon collègue ce matin, le mercredi 17 février, le collectif Stop 5G a remis au président du Parlement un premier lot de 3 500 signatures de pétition ouverte sur le site du Parlement de Wallonie, réclamant une audition publique du professeur Paul Héroux, spécialiste canadien de l'impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé. Cela m'intéresserait d'avoir également votre position sur cette audition et sur ce spécialiste.

Je vais lire une petite partie du communiqué du Stop 5G : « Nous demandons aux Gouvernements fédéral et régionaux de Belgique l'arrêt du déploiement de la 5G sur son territoire, étant donné les études scientifiques existantes et les dizaines d'appels émis par

le corps médical et les spécialistes de la question. Le principe de précaution doit primer ».

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec la demande d'application du principe de précaution. Vous n'en parlez pas dans vos recommandations. Que leur répondez-vous ? Ont-ils été consultés par le groupe d'experts ? Si oui, pour quelles raisons ?

Je voudrais vous poser la question à chacun d'entre vous, j'aurais pu la poser aussi ce matin. Que pensez-vous du mouvement Stop 5G ? Avez-vous personnellement pris contact avec eux ?

Dans ce mouvement, ce n'est pas n'importe qui. Il y a M. Paul Lannoye de GRAPPE ASBL. Il y a Francis Leboutte, qui est un spécialiste du nucléaire en Belgique, avec son association « Fin du nucléaire ».

On a reçu également un courrier de LARES, demandant de ne pas installer la 5G, mais disant que, si malgré tout elle devait être déployée, envers et contre les cris d'alarme de nombreux spécialistes et la détresse d'une portion non négligeable de la population. Ils parlent, eux, de 5 % de la population – pas de 1 sur 1 000 – qui serait électrosensible et celles qui le deviendraient.

Bon nombre de ces personnes doivent, en effet, faire face à l'impossibilité de continuer à travailler dans des lieux chargés en ondes, à la nécessité de déménager plusieurs fois pour trouver des lieux de vie supportables ou à peine supportables et à leur impossibilité de fréquenter des lieux publics.

Ils font eux aussi une série de recommandations. Il serait important d'avoir votre avis sur les recommandations qui sont faites par ces associations qui représentent des milliers de citoyens.

Leurs recommandations, c'est de réserver la 5G aux applications industrielles uniquement, de manière localisée. Ils estiment que le grand public n'a pas besoin de la 5G et n'aurait pas de grands bénéfices à l'avoir par rapport à la 4G. La 5G ne devrait-elle donc pas être réservée aux applications industrielles spécifiques ? Quel est votre avis sur cette question ?

Par ailleurs, ils proposent de supprimer l'obligation légale pour les opérateurs téléphoniques mobiles de couvrir la quasi-totalité du territoire et donc de ne pas imposer aux opérateurs une quelconque obligation de couverture. Qu'en pensez-vous ? Cette mesure aurait l'effet de préserver ou de créer des zones blanches. Cela peut être indispensable pour les personnes électrosensibles les plus atteintes. On veillerait du coup à pouvoir y construire et aménager des habitations qui pourraient les accueillir. Du coup, on favoriserait l'installation, par exemple, de la fibre optique dans ces zones-là, plutôt que le développement 5G.

En zone urbaine, ils proposent aussi que l'on prévienne des bâtiments protégés des ondes. Ils montrent des exemples, notamment en Suisse, de développement de type de bâtiments, de ce type de lieux. Je pense que c'est aussi un très bon exemple. Qu'en pensez-vous ?

En cas d'installation inévitable de la 5G, au moins faudrait-il obtenir un moratoire spécifique sur la 5G à onde millimétrique, les bandes de fréquence autour de 26 gigahertz et au-delà et sur les nombreux microrelais dans les rues, sur les lampadaires associés, et cetera, une interdiction de placer des microrelais dans des zones et des rues résidentielles.

Ils proposent aussi de financer des moyens de protection des logements contre les rayons des antennes. Par exemple, avoir un fonds qui serait alimenté par des redevances dues par les opérateurs afin de financer des moyens de protection de logements de personnes qui seraient sensibles ; des moyens de protection comme la peinture au carbone, le blindage, les cages de Faraday, les volets anti-ondes, tout ce qui existe. Tout cela est très coûteux, il faudrait donc peut-être prévoir un fond pour aider ces personnes-là à s'équiper.

Toutes ces propositions me semblent assez cohérentes. Elles viennent des associations de terrain, de pétitionnaires et l'on n'en parle pas vraiment dans ce rapport. Je suis d'ailleurs étonné qu'aucune des recommandations du rapport n'aillent dans ce sens.

L'accès à internet est un besoin de première nécessité, c'est vrai. On est d'ailleurs, au PTB, pour un accès gratuit au wifi, surtout au vu de cette épidémie qui a obligé de nombreuses personnes à télétravailler, mais également aux étudiants de rester à leur domicile ou à leur kot. Par contre, on n'est pas d'accord sur le fait que la 5G soit un besoin de première nécessité.

Nous sommes étonnés que, dans les notes de réserve de M. Wallenborn, il explique que des recommandations ont commencé à être rédigées avant même de savoir ce que contiendrait le rapport. Monsieur le Président, que pensez-vous de cela ?

Je rejoins également la question sur le point 1.9. Je n'arrive pas à voir l'intérêt de la 5G dans le réseau ASTRID. Pouvez-vous développer ?

Il y a tous des extraits de positionnement de pays. On voit un exemple où un pays garde les niveaux de base de la 5G inférieurs à 40 microwatts par centimètre carré, mais avec une couverture de stations plus dense et sans augmenter la puissance de transmission. Cela permet de diminuer le rayonnement électromagnétique reçu par l'utilisateur et augmenter la bande passante. Cela semble une position possible de déploiement de la 5G sans augmenter le rayonnement de la 5G. Qu'en pensez-vous ?

Je garderai mes interventions pour plus tard pour M. Wallenborn.

M. le Président. – La parole est à M. Destatte.

M. Destatte, Président du Groupe d'experts 5G. – Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, de nombreuses questions... Puisque je reviendrai jeudi, je pourrai rebondir sur un certain nombre de points.

Je voudrais dire tout d'abord que, malgré toutes les compétences que M. Antoine a bien voulu me prêter, j'aimerais rappeler la modestie qui est la mienne. C'est le premier principe de travail que j'ai proposé au groupe d'experts 5G, avant même d'en avoir été élu président – je vais y revenir. Lors de la première réunion, le 16 septembre si ma mémoire est bonne, l'Agence du Numérique m'avait demandé de présenter un projet de méthodologie. Cela a été fait très rapidement, car cela m'avait été demandé deux jours avant. Ce projet de méthodologie – je vais y revenir aussi –, je l'ai présenté parce que, justement, nous avons été sollicités par le greffe du Parlement au mois de juin pour travailler sur un projet d'analyse d'impacts. Avec mon équipe et en engageant une nouvelle collaboratrice, spécialiste dans les questions d'analyse d'impacts, on avait travaillé sur ces questions, y compris en rendant un premier rapport pour la Commission européenne, puis en développant des exemples. On n'a donc pas été complètement pris de court, mais j'ai voulu mettre en évidence le fait que, avant de parler méthodologie, il fallait mettre en évidence un certain nombre de principes.

Le premier principe que j'avais avancé – M. Grégoire Wallenborn s'en souvient – est de dire que nous devons tous faire preuve de modestie dans ce groupe d'experts, parce que c'était une clé pour aller vers un intérêt général, pour un bien commun, et parce que la question de la 5G était une question extrêmement difficile. Il m'est apparu très rapidement que, au fond, tous les experts avaient beaucoup à apprendre et pas seulement pour des raisons d'interdisciplinarité, qui sont les bienvenues, mais aussi parce que sur les questions de fond, notamment toute la question des fréquences, de leur application, et cetera, on pouvait dire que – mis à part trois ou quatre experts vraiment techniciens – personne autour de la table de l'ensemble des experts n'avait une vision claire des utilisations actuelles ou potentielles des bandes de fréquence.

C'est pourquoi, dès le début janvier, lorsqu'on a évoqué votre invitation, normalement pour la troisième semaine de janvier, et que l'on m'a demandé en tant que président qui il fallait inviter, qui devait pourvoir venir pour représenter le groupe, j'ai dit : « Le président est à la disposition, comme les responsables des groupes de travail, mais il faut à tout le moins un expert technique ».

La Wallonie a la chance de disposer d'experts de qualité et le Gouvernement dans sa sagesse avait désigné au sein du groupe d'experts 5G :

- les gens de l'Agence du Numérique : Pascal Poty ou Philippe Compère ;

- les gens de l'ISSeP qui relèvent, si je ne me trompe, des services de Mme la Ministre : Benjamin Vatovez ;
- des gens qui ne sont pas dans les services wallons, mais dans les services fédéraux de l'IBPT : Michaël Van Droogenbroeck ;
- pour le mettre en évidence, parce qu'il a apporté beaucoup au rapport : Olivier Bonaventure, Professeur à l'Université catholique de Louvain.

Ces quatre personnes, sous réserve du fait que chacun d'entre nous a une part de connaissance, et je parle sous le contrôle de Grégoire qui pourra dire après si j'ai une vision trop restreinte ou pas, mais pour moi, ces quatre personnes sont des personnes vraiment indispensables qui peuvent vous aider aussi pour comprendre et pour répondre à une partie des questions qui m'ont été posées tout à l'heure et auxquelles – sauf si vous me laissez évidemment jusqu'à jeudi et que je peux les interroger – je ne répondrai pas parce que ce n'est pas sérieux de répondre légèrement à des questions aussi importantes.

Je pense notamment aux questions de déploiement sur les fréquences, sur les PoC, les licences IBPT, et cetera. Je vais y revenir, mais dans une approche plus politique.

De la même façon – je me permets de le dire, vous trouverez peut-être cela impertinent –, un certain nombre de parlementaires ont évoqué le fait qu'il y avait des experts internationaux, cités par les uns, par les autres, plus ou moins importants, plus ou moins sérieux. Je vois que vous vous focalisez très fort sur les experts qui ont remis – comme la presse d'ailleurs – des notes de réserve, pourtant ces experts, qui ont remis des notes de réserve, étaient généralement minorisés à l'intérieur du groupe d'experts.

La question de la science apparaît toujours dans ces circonstances. N'oubliez pas qu'un scientifique ou la science elle-même, ce n'est jamais qu'une logique de reconnaissance. Cette reconnaissance, c'est un geste de cooptation. Il n'y a pas, dit Edgar Morin dans *Science avec conscience*, de méthode qui permette scientifiquement de dire ce qu'est la science ou qui est un scientifique, indépendamment du fait que les scientifiques entre eux se mettent sur le piédestal, se reconnaissent, y compris d'ailleurs par des diplômes ou d'autres choses. Le scientifique en tant que tel peut être marginalisé, il peut être rejeté par ses pairs. Nous avons connu cela à l'intérieur du groupe d'experts et notamment dans le groupe Santé – M. Vanderstraeten y a fait allusion ce matin –, où des experts disaient que telle personne, pourtant désignée par le Gouvernement, n'est pas réellement scientifique, n'est pas sérieusement scientifique.

Vous retrouvez à l'intérieur du rapport des déclarations comme telles qui excommunient, si vous

me permettez l'expression, un certain nombre de membres de la Commission.

Personnellement, j'ai trouvé cela tout à fait insupportable et c'est un des points sur lequel j'ai voulu répondre. Dans des moments de tension très vive, j'ai demandé à certains experts de ne pas répondre à des formes de provocation. Je ne citerai pas de nom, mais c'est vrai que cette dimension-là est importante.

Vous êtes souverains, mais vous nous demandez de vous donner des avis. Je pense que si vous voulez écouter des Canadiens, si vous voulez écouter des Chinois ou n'importe qui, c'est légitime. Vous disposez des membres du groupe d'experts qui valent peut-être la peine d'être entendus. Notamment dans le groupe Santé, Anne Perrin et Isabelle Lagroye sont deux expertes de dimension internationale, biologiste et bioélectronicienne, qui ont travaillé longuement sur ces données-là, qui se sont investies sans compter à l'intérieur du groupe d'experts et qui ont construit un avis majoritaire. C'est peut-être un reproche que l'on peut leur faire, si je comprends certains, c'est qu'elles sont dans un avis majoritaire...

Ce sont elles qui, avec M. Vanderstraeten, ont véritablement permis d'avancer dans le domaine de la santé et de faire les concessions parfois nécessaires, parce que c'est cela aussi travailler collectivement, qui ont permis qu'à un certain moment il y ait des recommandations – M. Vanderstraeten l'a redit ce matin – sur lesquelles l'ensemble de son groupe a pu marquer un accord unanime.

Je pense que vous devez avoir cela à l'esprit : c'est que les minoritaires, ce ne sont pas nécessairement ceux qui ont travaillé le plus. Même si j'ai voulu être garant, comme président, de garder la possibilité de mettre les notes de réserve à tout moment ; même à certains qui hésitaient à certains moments, comme cela a été le cas de M. Vanderstraeten, qui pourra rectifier lors de son audition. Il a dit : « Pour mettre un peu d'huile dans les rouages, peut-être ne vais-je pas déposer de note de réserve ». En tant que président, j'ai cru important de dire : « Si tu sens profondément que tu as quelque chose à dire sous forme de note de réserve et que le Gouvernement doit l'entendre, tu dois écrire ta note de réserve, tu ne dois absolument pas la retenir ».

Cet élément est important. Vous m'avez interrogé sur la méthodologie. On a parlé de liberté de parole, cette liberté a été garantie. Elle a été garantie dans des formats, en fonction d'un certain nombre de règles de travail. Je peux d'ailleurs rebondir sur l'un des points qui ont été évoqués tout à l'heure par M. Clersy. C'est vrai que nous n'avons pas attendu la fin du travail de production du rapport pour nous mettre à écrire les recommandations. M. Wallenborn s'en est plaint à plusieurs reprises.

J'ai assumé, en tant que président. À partir du mois de décembre, chaque fois qu'une recommandation apparaissait – c'est le professeur Yves Pouillet qui le premier a commencé à écrire des recommandations –, on a commencé à les collecter et l'on a dit : « Il y a des recommandations, elles ne sont pas définitives, on va probablement encore en changer la formulation, on va encore probablement les modifier, mais il y a une, deux, trois recommandations. Au fur et à mesure, accumulons ces recommandations, essayons de mieux les comprendre, de les mettre en débat entre nous ».

Si nous avons attendu la fin des travaux pour commencer à faire des recommandations, nous aurions probablement eu des recommandations, mais en nombre beaucoup plus faible et elles n'auraient pas couvert un spectre aussi large que les 30 recommandations sur lesquelles on se trouve. Il existe un accord sur les recommandations, certes aux deux tiers, mais il n'y a pas d'accord sur le reste du texte, c'est-à-dire que toutes les autres pages, en dehors des recommandations, n'ont été ni débattues ni soumises à des votes, parce qu'il n'y avait pas de capacité de le faire, ni en termes de temps ni en termes d'envie de la part d'un certain nombre d'experts.

C'est quelque chose qu'il faut avoir en tête et qui est lié fondamentalement à l'objet même de la commission. Je crois que c'est M. Wahl qui a posé la question tout à l'heure en disant : « Le groupe de travail dit-il qu'il faut ou qu'il ne faut pas déployer la 5G ? » Pendant tous les travaux du groupe d'experts, en me tenant exactement à l'arrêt du Gouvernement, j'ai répété que ce n'était pas la question qui nous était posée. On ne nous demandait pas s'il fallait ou pas déployer la 5G. On nous demandait : quelles sont les conditions à mettre en œuvre pour le déploiement de la 5G tel qu'il est compris dans la Déclaration de politique régionale ? C'est une fameuse différence. Ceux qui sont venus dire : « Je suis contre la 5G », ce n'était pas l'objet de la commission.

Cette question est certes légitime dans vos préoccupations de parlementaires, mais, pour moi, ce ne l'était pas dans les nôtres d'experts, ce n'était pas la question qui nous était posée. On n'a pas apporté de réponse à cette question, on a dit : « Si vous déployez la 5G, voilà ce que vous devez faire :

- vous devez le faire immédiatement parce que c'est important de le faire très rapidement ;
- vous devez le faire en prenant en compte les citoyens ;
- vous devez le faire en déployant des efforts de recherche parce qu'il reste des zones d'ombre importantes en termes de santé, d'environnement, de climat, et cetera. Il faut les mettre à l'étude ».

Une autre ambiguïté est venue et ne vous a pas échappé du tout par rapport à l'objet des travaux. Un certain nombre d'experts l'ont rappelé régulièrement. Personnellement, je ne les ai pas suivis. C'était de dire : « On nous interroge sur la 5G. On ne nous interroge pas

sur l'ensemble des ondes déployées ». Or, il était très difficile – et l'Agence du Numérique pensait de cette façon – de distinguer la problématique de la 5G de celle de l'ensemble de la problématique des ondes.

On pourrait se poser la question. Lorsque j'entendais dans le groupe de travail Santé dire que, au fond – comme M. Vanderstraeten le soulignait ce matin –, il reste des incertitudes que l'on ne pourra analyser plus loin. Il existe des choses que l'on sait un peu plus clairement ou un peu moins clairement, mais il y a des choses extrêmement importantes : lorsqu'on utilise un téléphone portable, on ne le met pas sur l'oreille. Cela a été dit et certains affirmaient : « Ce n'est pas l'objet de nos travaux ». Si, nous avons formulé des recommandations là-dessus.

On a beau dire que l'effet de la 5G par ondes pourrait – je reprends la formule de M. Wallenborn ce matin – arroser la population avec des ondes, mais si les jeunes, comme les anciens utilisent ces outils de manière dangereuse, tout est vain. Les experts de la santé ne savent pas nous répondre clairement sur ce qui touche aux ondes, même millimétriques, mais ces avertissements sur l'utilisation des appareils, ils les formulent. Mettre son téléphone dans son veston, le mettre dans son sac contre soi, le mettre sur sa table de nuit, le mettre sous son oreiller, comme le font parfois les jeunes, c'est extrêmement mauvais. C'est pour cela que l'on a parlé des normes DAS ce matin. On pourrait dire que ce n'est pas lié à la 5G. Que vous déployiez ou non la 5G, cela continuera et l'on sera soumis à ce type d'ondes, sauf à interdire la 4G, la 3G, et cetera, mais je crois que ce n'est pas votre propos.

N'oubliez pas, lorsqu'on aborde la 5G, qu'on la charge aussi de tous les reproches que l'on fait à l'ensemble des technologies numériques qui ont leurs avantages et un certain nombre d'inconvénients aussi.

Au-delà de cette question, le second principe que j'avais proposé au groupe d'experts, le 16 septembre 2020, consistait à s'inscrire dans une logique d'apprentissage collectif d'un groupe en *learning process* qui privilégie l'écoute constructive sur l'expression de la conviction. Cela a été un problème majeur et reste un problème majeur. C'est pour cela que vous avez deux documents. Un document dans lequel on trouve l'analyse, certes scientifique ou sérieuse, mais aussi des convictions ; c'est l'ensemble du rapport. Puis, vous trouvez des recommandations qui ont été discutées et votées.

Un parlementaire a posé la question de savoir qui avait voté comment. On peut le retrouver facilement parce que la plupart des votes ont été réalisés au scrutin contrôlé par l'Agence du Numérique, c'est-à-dire que, sur chacune des recommandations, vous pouvez savoir qui l'a votée et qui a émis une réserve sur ce point. Moi-même, je ne vous le cache pas, je n'ai pas voté un certain nombre de recommandations parce que j'aurais

aimé qu'elles soient écrites différemment ou qu'elles aillent plus loin ou qu'elles aillent moins loin. Chacun a pu voter de cette manière. Cela a été fait avec une logique de transparence.

Malheureusement – je ne l'ai pas dit ce matin, mais je l'ai dit en présentant le rapport au Gouvernement –, le travail s'est fait uniquement à distance. Cela ne simplifie pas la dynamique ; non seulement parce que l'on arrive à des accords plus facilement – vous savez cela mieux que nous – lorsqu'on est en face à face et que l'on peut échanger, mais aussi parce que le fait d'être à distance faisait que les personnes ne se détachaient jamais de leur microcosme. J'ai eu des experts tout à fait renommés qui m'ont dit : « Oui, mais si j'accepte cela, que va-t-on dire autour de moi ? »

Il est clair que si l'on avait été dans une salle de commission, on aurait travaillé de façon différente. Cependant, aujourd'hui, vous travaillez avec deux ou trois écrans, vous écrivez tout en parlant. L'interaction est donc constante, même si le Gouvernement avait précisé que les informations ne pouvaient pas sortir du groupe d'experts.

Personne dans cette salle n'est suffisamment naïf pour croire qu'il n'y a pas eu d'échanges, d'interférences, ne fût-ce que la bonne interférence d'un chercheur qui interroge un réseau, mais qu'il interroge aussi d'une façon qui peut être contestable à un certain moment.

On a rappelé ce matin les travaux de Jérémie Grosman sur l'enquête qu'il a faite sur un certain nombre d'entreprises ou autre chose. Cette enquête est là. Pour moi, c'est une opinion de Jérémie Grosman, étayée par une démarche qu'il a voulue scientifique, mais que l'on ne peut pas contrôler :

- il n'était pas mandaté par le groupe d'experts pour le faire ;
- personne ne sait qui il a interrogé ;
- il n'a pas présenté ses résultats.

Comment voulez-vous que le groupe d'experts endosse des travaux comme ceux-là ? De mon côté, j'aurais donc pu dire : « Écoutez, ce n'est pas sérieux, on ne le met pas dans le rapport », mais non, pas du tout. On l'a laissé au nom de la liberté. Cela s'y trouve. Si vous invitez Jérémie Grosman, il le défendra et il peut argumenter, mais c'était impossible dans le cadre des travaux du groupe d'experts que l'on puisse aller plus loin sur ces questions-là.

Le troisième principe, que j'ai énoncé le 16 septembre 2020, donne toute son importance à l'objectivation, comme l'a évoqué M. Janssen ce matin, ce qui nécessitait de sortir de l'approche binaire – pour ou contre – et de rechercher les conditions de mise en œuvre du déploiement de la 5G.

Deuxième point que j'ai relevé : M. Clersy ne m'a pas heurté en contestant l'idée que les

télécommunications et une connectivité de qualité doivent être considérées comme un besoin de première nécessité, au même titre que l'eau, le gaz et l'électricité.

Pourquoi ne m'avez-vous pas heurté ? Parce que ce n'est pas de moi, c'est à nouveau le chapeau des recommandations qui a été voté par deux tiers des membres de la commission et que je vous porte, comme la plupart des choses que je vous ai dites ce matin. J'ai donné mon texte à Mme la Secrétaire, vous en disposerez donc. Cela se trouve à l'intérieur du rapport, cela a été débattu, discuté.

Il y a eu trois propositions sur ce chapeau : une première proposition a été faite par Yves Pouillet. Comme elle n'était pas adoptée, j'ai refait un deuxième texte et, comme mon texte n'était pas adopté, on a créé un groupe de travail pour écrire ce chapeau. Ce groupe de travail a déposé sa proposition qui a été votée aux deux tiers. Vous voyez, il y a là des processus qui ont été réalisés et qui me permettent de vous expliquer comment les experts ont travaillé. Néanmoins, j'endosse tout à fait cette formule et je pourrai y revenir.

Cela me permet de rappeler que toutes les recommandations que j'ai présentées ne représentaient ma propre position que dans la mesure où je les ai votées, même si – comme je l'ai dit tout à l'heure – je ne les ai pas toutes votées puisque, dans un certain nombre de cas, j'avais des propositions alternatives, comme d'autres. Je n'ai pas été un meilleur expert que d'autres, j'ai parfois été dissipé, parfois je voulais absolument faire passer certaines choses qui me tenaient plus à cœur, même si ma position de président m'a obligé à les mettre en poche à certains moments.

Troisième point, plusieurs parlementaires ont évoqué la motivation économique du déploiement de la 5G. Cette motivation est tout à fait essentielle et le rapport a répété – c'est écrit noir sur blanc – que si nous plaitions pour un déploiement rapide, c'est pour cette raison économique.

On a écrit que les raisons pour lesquelles on déploie, on veut déployer, la 5G en Europe, en Belgique et en Wallonie, ce sont des raisons socioéconomiques. Ce n'est pas, comme certains l'ont dit, pour pouvoir télécharger Netflix dans un ascenseur, cela n'a pas de sens, ou pour se ravitailler en bâtons de chocolat comme un grand économiste a pu le dire très légèrement. Ce n'est pas cela du tout. C'est pour des raisons économiques. L'urgence – j'ai parlé d'urgence ce matin –, l'urgence réelle dans laquelle nous avons voulu travailler, était liée à cette question.

Le titre de la première série de recommandations évoque le fait que la 5G est une technologie à fort développement économique. Là aussi, cela a posé débat, parce que l'on a ajouté dans le titre de ces recommandations : « Si les opportunités sont saisies ». Il est évident que ce n'est pas parce que l'on va

déployer la 5G en Wallonie que l'on va créer les 100 000 emplois dont on a besoin dans le secteur marchand pour arriver à un équilibre de nos finances publiques et aux grands équilibres macro-économiques. Non, il y a beaucoup de chances que le déploiement de la 5G bénéficie d'abord à ceux qui vont le déployer les premiers. C'est pour cela qu'il y a une urgence au déploiement.

C'est-à-dire que pendant que nous discutons – je ne dis pas que l'on ne doit pas discuter –, pendant que nous faisons des commissions, des groupes d'experts, et cetera, pendant que nous essayons, à juste titre, de rassurer notre population, en Chine, aux États-Unis, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Flandre, on a attribué des fréquences 5G, on a développé des *proofs of concept*. Vous avez des chercheurs universitaires, vous avez des start-up, vous avez des PME, vous avez de grosses entreprises qui développent des applications pour la 5G. Chaque jour qui passe, ils gagnent en compétitivité. Le fait que nous déployons plus tard ou que nous ne déployons pas aura comme effet des pertes importantes de compétitivité et d'attractivité en termes de développement économique. Ce n'est pas moi qui vous le dis, c'est dans le rapport, c'est dans les recommandations, c'est dans l'idée d'un développement rapide au niveau de ces PoC.

Vous permettez à l'historien que je reste de rappeler que si l'on évoque toujours la Wallonie au XIXe siècle, sa grandeur, c'est parce que des technologies ont pu être adoptées. On le sait, c'est notamment la machine à vapeur de James Watt et Matthew Boulton. Ceux qui ont analysé ce développement ont vu que l'adoption des technologies, dans les pôles de croissance en Wallonie, se fait dans un timing qui est un mouchoir de poche, qui fait en sorte que nous sommes, sur le continent, les premiers à être prêts à maîtriser les technologies. Ce n'est pas par hasard. En étant les premiers à être prêts, on va rebondir, on va avoir une capacité d'innovation que les autres n'auront pas et l'on va apprendre aux Allemands, aux Français, et cetera, comment on développe ces capacités d'innovation.

Le temps est un facteur tout à fait déterminant sur lequel je ne peux qu'insister ici. J'ouvre un petit souvenir personnel : en 1989, à Paris, à la tour Eiffel se fait une démonstration, avec une équipe de l'Institut Destrée et l'appui à distance des gens de chez IBM. Nous y réalisons une connexion à distance de ce qui était un préinternet. Cette connexion à distance interrogeait une banque de données à distance qui se trouvait sur un ordinateur serveur dans nos locaux à Charleroi. Nous avons fait cette démonstration.

Et puis, j'ai été successivement trouver trois ministres-présidents avec mon ordinateur portable, fort de mes déplacements outre-Atlantique, pour leur dire : « Une révolution se prépare, en voici les prémices. Ce sont des avancées technologiques, cela s'appelle internet. Il est essentiel que la Wallonie soit présente là-

dedans ». Il y avait M. Spitaels, M. Anselme, puis M. Collignon. J'ai été, chaque fois, avec mon ordinateur et mon équipe porter et leur montrer. J'ai encore les démonstrations que l'on a faites à cette époque-là. Nous n'avons pas été bons, nous n'avons pas su les convaincre que la Wallonie pouvait y gagner, au moins à ne pas être en retard. Si vous regardez à quel moment les stratégies numériques se mettent en place en Wallonie, c'est vers 2003, 2004. Elles auraient pu se mettre en place cinq ans, six ans, sept ans plus tôt...

Cette dimension du temps est très importante. Cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas regarder les autres aspects, c'est ce que notre rapport peut montrer, mais la transition, la question du développement durable dans son ensemble, que j'enseigne aussi à la Faculté d'économie de l'Université de Reims, ne peut pas nous faire oublier un élément essentiel du rapport Brundtland : c'est que la durabilité passe par une économie qui génère des excédents pour permettre le développement économique, le développement d'une cohésion sociale, le développement d'une attention à la biosphère, et cetera. Vous le savez comme moi, la Wallonie ne dégage guère d'excédents dans son économie, elle vit d'ailleurs – même si cela ne fait pas plaisir à entendre – partiellement aux crochets de l'Europe et de la Flandre.

Faut-il ajouter des handicaps aux handicaps ? C'est ce que l'on trouve dans cette idée qu'il faut absolument déployer le plus rapidement possible, au moins pour permettre de faire les expérimentations en innovations qui sont nécessaires.

J'étais interrogé aussi par M. Clersy sur la question des méthodes. Je l'ai évoqué tout à l'heure, au début des travaux du groupe d'experts, j'ai proposé un processus méthodologique inspiré des travaux de 2019 du Haut Conseil français du Climat, en disant que nous pouvions passer par sept étapes qui nous amenaient à traiter les recommandations dans le dernier moment.

La première étape était un diagnostic. C'est ce que l'on a fait, on est parti sur le diagnostic. La base du rapport que vous avez, c'est ce diagnostic.

La deuxième étape consistait à définir les objectifs poursuivis. J'ai rappelé il y a un instant à quel point c'était important de les formuler. Le 28 octobre 2020, j'ai encore fait une intervention en séance plénière pour dire que les objectifs du groupe de travail ne sont pas clairs. Je l'ai fait parce qu'il y avait une opposition très vive – M. Wallenborn s'en souvient – entre les membres du groupe d'experts Santé, qui a presque pollué les travaux du groupe. Ils s'écharpaient, ils ont voulu démissionner, il a fallu refuser leur démission. On était dans une logique de tensions assez difficile. Revenir sur les objectifs : est-on là pour valider le déploiement, est-on là pour l'accompagner ? Il y avait des questions importantes.

La troisième étape est de rechercher des options possibles. Ces options sont techniques. Vous avez posé la question de l'opposition entre le filaire et la 5G. Les experts techniques que je vous ai cités tout à l'heure, à aucun moment, ne disent qu'il y a de l'opposition entre le filaire et la 5G. Ce sont des outils véritablement complémentaires. Tous ceux parmi eux qui défendent la 5G défendent, avec la même conviction – on a reparlé des avancées qui avaient eu lieu à un certain moment –, le fait de développer du filaire partout, le plus possible. Mais développer le filaire est un complément de la 5G, avec laquelle on peut travailler. Chacun, chez soi, peut aussi avoir une connexion ethernet ou utiliser son wifi ou sa 5G. Ce sont des choix de pratiques, que j'ai évoquées ce matin, pour lesquelles l'éducation au numérique est importante.

Par rapport à chacune des options – M. Wallenborn en a évoqué ce matin au travers des scénarios sur lesquels je dirai quelque chose aussi –, on peut avoir des alternatives pour un certain nombre d'applications ; c'est une des choses qui m'a surpris.

En arrivant dans le groupe d'experts, je pensais honnêtement que la voiture autonome, c'était la 5G. Que telle ou telle application en télémédecine, les opérations à distance, je pensais que c'était la 5G. Que la logique du secourisme, même si je connais le système ASTRID, que l'un allait remplacer l'autre.

Pas du tout. Les experts de l'IBPT, de l'ISSeP ou des gens comme M. Bonaventure nous ont expliqué, dans le groupe de travail sur les scénarios, que ce n'était pas du tout cela, que c'était beaucoup plus compliqué que cela, qu'il n'était pas dit du tout que les constructeurs automobiles n'allaient pas développer leur propre système et qu'ils allaient utiliser la 5G.

Les alternatives existent et il n'est pas certain que les utilisations que nous voulons pour la 5G ou que nous mettons comme étant des exemples sont celles qui seront appliquées. Par contre, ce qui apparaît certain, c'est que la 5G va permettre le développement de toute une série d'applications que nous n'imaginons pas encore aujourd'hui. C'est pour cela que c'est tellement important de faire ces *proofs of concept*, de faire ces expérimentations.

La méthodologie que j'évoquais tout à l'heure aurait voulu, dans sa phase 4, que sur chacune des alternatives que l'on allait évoquer, on fasse une analyse d'impact de façon à pouvoir voir à quel moment elle allait pouvoir s'inscrire dans une innovation mature, pouvoir avoir les applications sur le plan économique ou pas.

Sur cette base-là, il aurait fallu passer à l'organisation des consultations préalables. J'avais dressé une série de propositions de consultation dans lesquelles on retrouvait l'Union des villes et communes, l'Ordre des médecins, Inter-Environnement Wallonie ; toute une série d'acteurs qui me paraissaient importants.

Mais cela n'a pas été possible compte tenu du timing et des moyens qui étaient à la disposition de la commission. C'est bien gentil quand M. Destatte dit : « Il faut faire des études d'impact, il faut mobiliser », mais qui va faire cela ? Qui parmi les experts ?

Nous avions des collègues de l'Agence du Numérique qui assumaient le secrétariat, l'organisation de l'information, le secrétariat du groupe d'experts. Nous avions des professeurs d'université, mais qui avaient leurs charges, leurs propres recherches. Moi-même, j'avais d'autres choses à mener parallèlement.

Nous pouvions donc consacrer un certain nombre de jours. Ce nombre de jours était lié en nombre de jours qui ont été rémunérés pour les membres de la commission et qui représente – cela a été dit, cela a été écrit, même une question parlementaire a été posée là-dessus – entre 3 000 euros et 4 000 euros par expert. Cela représente un nombre de jours extrêmement réduit sur un travail comme celui-là avec des experts de ce niveau-là. Nous avons dit : « Non, nous ne pouvons pas faire ces consultations. Nous devons donc travailler sur nos propres ressources ».

La sixième étape concernait la détermination de conditions de mise en œuvre et, la septième étape, la recommandation. Malheureusement, en deux mois, nous avons consommé le temps en travail sous forme de diagnostic et l'on s'est retrouvé au mois de novembre.

J'attire votre attention sur le fait que le groupe de travail a travaillé pendant deux mois sans présidence, parce que le Gouvernement n'avait pas désigné de président. Qui devait donc prendre le leadership ? On m'a demandé de le faire compte tenu du fait que j'avais proposé une méthodologie. Mais très rapidement, en voyant les relations qui se développaient entre les experts, il est évident que j'ai dit : « Je n'accepte pas d'être désigné par l'Agence du Numérique. Que le Gouvernement me désigne éventuellement ou alors on organise une élection », ce que l'on a fait finalement.

Mais cela veut dire que, pendant deux mois, les experts ont travaillé de façon autonome. La capacité de leadership qui est la mienne ne permettait pas de dire : « Dorénavant, vous avez un chef, vous allez m'écouter, on va appliquer la méthodologie qui est là ».

D'autant que d'autres experts ont proposé des méthodologies alternatives, intéressantes aussi. M. Wallenborn a proposé de faire des scénarios. Dieu sait si, comme prospectiviste, j'aime bien de faire des scénarios, j'enseigne comment faire de scénarios. J'ai donc dit : « Faisons-en ».

On a mis en place un groupe de travail pour faire des scénarios, mais très rapidement, on s'est aperçu que :

- c'était compliqué dans un temps imparti – en tout cas, c'était mon analyse ;
- nous n'avions pas des niveaux de connaissance suffisants ;

- l'ensemble des experts n'étaient pas d'accord de faire des scénarios. Nous n'avions donc pas une méthodologie collective.

Mon analyse du travail qui était fait était qu'il n'allait pas aboutir à quelque chose de suffisamment robuste.

À nouveau, je n'ai pas dit : « Il est interdit de faire des scénarios ». J'ai dit : « Si le groupe de travail sur le climat veut faire des scénarios, M. Wallenborn peut, dans son groupe de travail, lancer cela et je veux bien y participer et y contribuer ». D'où le fait que vous avez des scénarios, mais ils ne sont pas endossés par l'ensemble des experts, y compris des experts techniques qui ont pu les éclairer. Ils sont intéressants pour la trajectoire climat, mais à mes yeux ils ne sont pas robustes.

On pourrait organiser un grand débat avec M. Wallenborn sur l'intérêt de ces scénarios, pourquoi ils sont construits ainsi, mais cela n'apporterait probablement pas grand-chose. Je ne signe donc pas en dessous de ces scénarios et de leurs résultats. Ils existent et ils sont là pour vous éclairer, mais ce ne sont pas des recommandations du groupe de travail.

Vous voyez, on est là pratiquement en décembre 2020. Au fond, mon travail et celui de l'AdN ont consisté à déminer les relations, parce que nous pensions voir la commission du Parlement aux environs du 20 janvier et qu'il fallait avancer très vite. Le groupe s'est mobilisé considérablement dans toutes ses parties – je l'ai dit ce matin – et a vraiment travaillé. Des samedis entiers, on est resté pendant sept heures et demie en ligne en débat plénier. En commençant à huit heures du matin le samedi, je vous assure que le groupe avait une belle motivation et a travaillé très sérieusement.

Cette belle motivation a amené aussi à des tensions intérieures – certains d'entre vous les ont évoquées –, à des notes de minorité, à des efforts de se rapprocher. Parfois, j'ai un peu regretté que la presse aille rechercher des maugréments de l'un ou de l'autre, notamment en mettant en évidence M. de Wasseige, que certains avaient tenté de disqualifier à plusieurs reprises. Je le dis d'autant plus qu'il n'est pas là. J'ai demandé à M. de Wasseige de ne pas répondre à ce qui moi-même m'apparaissait comme des formes d'agression des membres du groupe de travail à son égard. Il l'a fait avec beaucoup de bienveillance.

Le climat n'a donc pas toujours été serein, mais il a toujours fait en sorte que les membres du groupe de travail continuent à travailler sur la problématique d'obtenir ces recommandations.

Derrière les méthodes s'est posée la question – amenée par M. Antoine et par d'autres députés aussi – sur l'adhésion et sur la question du débat citoyen. Je pense que c'est une question extrêmement importante et

l'on en a beaucoup débattu. Une première chose qui a été dite, c'est qu'à aucun moment – c'est inscrit dans les recommandations et le contraire n'est pas inscrit – des recommandations non adoptées auraient voulu que l'on fasse comme à Bruxelles et que l'on dise que l'on ne déploiera la 5G en Wallonie que quand on aurait eu un débat citoyen en le renvoyant vers le Parlement. Ces recommandations-là n'ont pas été approuvées, elles ont été critiquées pour la raison de l'urgence nécessaire du déploiement.

Par contre, nous avons maintenu l'idée d'un débat citoyen, y compris au Parlement, parce que nous pensons que cela a des vertus pédagogiques intéressantes, que cela répond aux préoccupations qui ont été mises en évidence par plusieurs d'entre vous sur les inquiétudes que les associations ou que les citoyens, à juste titre, peuvent avoir. Non pas dans une logique de codécider, mais dans une logique de délibérer, dans le sens de la démocratie délibérative sans participer à la décision, de remuer les idées. Il faudrait que la presse, Monsieur Antoine, couvre davantage ce genre de débat citoyen pour que véritablement elle soit présente. Cela n'a pas été le cas pour les deux que nous avons vécues ici.

Je vois deux limites majeures : la première, c'est l'expertise. Dans les deux panels citoyens que nous avons organisés, nous avons musclé les citoyens en faisant venir des experts devant eux. Dans certains cas, c'était assez difficile. Lorsqu'on parlait des jeunes et qu'il fallait parler d'une fiscalité réservée aux jeunes, on a fait venir des fiscalistes qui ont expliqué comment on pourrait développer ce type de mécanisme. Ici, l'expertise est controversée. Tout cela nécessite non seulement un *empowerment*, une encapacitation des citoyens, mais le faire avec des experts porteurs de notes majoritaires, de notes minoritaires, avec des acteurs qui ouvrent des controverses extrêmement difficiles à mettre en débat.

L'autre difficulté, c'est d'échapper aux parties prenantes. Or, ce que j'observe, c'est que le mode de constitution des panels pose toujours problème. Il pose toujours problème, parce que c'est vrai que l'on va essayer de pêcher une représentation. C'est ce que l'on a fait la dernière fois, les deux fois. Je vais dire qu'une personne comme vous ou moi, en général, quand on lui demande d'aller le samedi dans un panel citoyens, elle a autre chose à faire. Parmi les citoyens qui vont être intéressés de venir discuter de la 5G, vous allez retrouver des gens qui sont des parties prenantes dans la question de la 5G.

Je pense qu'il est urgent, pour ce genre de chose, de mettre en place des mécanismes comme cela a été expérimenté même peut-être davantage en Allemagne, d'utiliser des modes de recrutement des panels comme on le fait pour des cours d'assises, c'est-à-dire une véritable obligation en tant que citoyen d'être présent. Une rémunération avait été prévue la dernière fois aussi.

Mais en faire un vrai devoir citoyen où l'on ne peut pas dire « non » et l'on doit être présent. À ce moment-là, vous êtes tiré au sort, véritablement ; vous n'êtes pas le sixième à avoir refusé.

L'idée de débat citoyen est donc dans les recommandations, elle est utile, elle est importante. Je la recommande avec les experts. Elle ne doit pas entraver le processus, notamment le processus de la première phase sur les PoC. Puis, elle doit absolument intégrer la dimension de l'expertise et avoir un mode de recrutement qui doit être différent des expériences précédentes que l'on a pu utiliser.

J'ai déjà dit l'importance de la formation sur laquelle Mme Pécriaux a insisté. J'ai rappelé tout à l'heure les 100 000 emplois manquants dans le secteur marchand en Wallonie. Ces 100 000 emplois, il faut les former au numérique.

L'opportunité de la 5G, c'est cela. C'est de se dire : « Allons-nous avoir une capacité de former des gens qui vont s'intégrer dans une technologie qui va peut être, si nous avons des gens formés, si nous avons des moyens d'appui – il y a toute une série de « si », j'ai dit qu'il n'y avait pas de linéarité là-dessus – nous allons pouvoir le faire ».

Vous avez évoqué aussi, Madame Pécriaux, le droit à la déconnexion. Je pense que l'on ne l'a pas évoqué comme tel dans le groupe d'experts. La préoccupation a plus été sur le droit à la connexion. Là, j'enlèverai ma casquette de président et je vous dirai : « Vous savez, j'habite à Hour-en-Famenne et je n'ai pas une 4G digne de ce nom ». Tous les jours, je rame pour avoir une connexion internet convenable. J'ai déjà changé trois fois d'opérateur, aussi bien pour mon téléphone, que pour le reste. Je voudrais donc un droit à la connexion parce que je suis en contact avec des gens partout. Je donne cours à l'École nationale d'ingénieurs à Tunis le vendredi et je vous assure qu'à Tunis, ils ont une meilleure connexion qu'en Wallonie. J'entends bien ce discours-là sur la déconnexion, mais j'ai un problème à les porter au-delà.

Que l'on regarde à garder des zones blanches à Daverdisse ou sur la vallée de la Semois... Quoique, pour moi, le développement de la vallée de la Semois passera davantage par la capacité que nous aurons à la connecter convenablement pour y amener des touristes, pour faire du trekking et des choses comme cela. On peut aussi se dire que la vallée de la Semois, on la garde déconnectée et que les gens hypersensibles peuvent aller y habiter. Il existe des tas de maisons et d'anciens hôtels vides là. La question de la déconnexion est certes philosophiquement importante, mais, pour moi, elle ne l'est pas en Wallonie en 2020.

M. Antoine évoquait les accords de coopération pour la 5G à l'initiative du Fédéral. Je ne vais pas répondre longuement, mais c'est une excellente idée. Je pense au

fait que l'on aurait pu aller plus loin dans ce domaine, parce que des choses sont faisables. Je pense que c'est en 2013 que l'Agenda numérique avait été porté par l'ancien ministre de l'Économie et du Numérique et fait l'objet d'un accord de coopération. On pourrait donc faire des accords de coopération de ce type-là. Je pense que, dans un fonctionnement du fédéralisme, aujourd'hui, un ministre du numérique au Fédéral, c'est la voie qu'il doit prendre pour trouver le chemin d'une coopération avec les entités fédérées et se dire : « Comment vais-je mener une politique qui intègre Digital Belgium, qui intègre Digital Wallonia, qui intègre ce qui se fait à Bruxelles et en Flandre ou en Ostbelgien ? ». Nous avons là une piste importante et utile.

Pour les questions portant sur les fréquences, les licences IBPT, les pylônes, et cetera, je vous invite à nouveau à faire appel des experts et des techniciens qui répondront beaucoup plus intelligemment et complètement que moi.

Beaucoup de questions ont été posées aussi sur la manière dont on pouvait aller plus loin pour prendre en compte un certain nombre d'enjeux. Je ne voudrais pas que les experts se substituent au Gouvernement. Une bonne partie des questions posées par les parlementaires toute à l'heure sont des questions qui sont à adresser au Gouvernement. Nous avons donné tout ce que nous avons, je pense, même peut être ce qu'il y avait en dessous des tapis, ce qui donne parfois une impression déplaisante quand on lit le rapport. Nous avons tout donné au Gouvernement qui vous a tout donné, mais je pense que je n'ai pas le mandat pour aller plus loin.

Cela ne vous a pas échappé que, lorsqu'on a parlé de phases, il y a une deuxième phase de travail du groupe de travail qui est justement de travailler concrètement sur comment on peut revoir les normes. Cette deuxième phase n'a pas été entamée. Elle implique, selon l'arrêté que vous connaissez, de procéder à des évaluations régulières et à examiner si les conditions du décret du 3 avril 2009, dont on a parlé tout à l'heure, sur les rayons ionisants, devait être adapté à terme.

Je pense personnellement – je l'ai dit au Gouvernement – que le groupe d'experts a été au bout de sa capacité de travail en termes d'expertise et en termes de relations entre les experts. Sans appui technique vraiment solide, qui pourrait être donné par l'AdN, par l'ISSEP, par l'IBPT, voire par des organes de certifications spécialisés, on ne pourra pas remplir cette deuxième partie de la mission. Ou alors, le Gouvernement nous donne l'accès à un travail substantiel porté par l'ISSEP, par l'AdN et l'on nous demande un avis sur ce travail, sur cette proposition ou ce projet de décret.

Aller au-delà, sur base de ce que nous avons vécu ces derniers mois, je pense que ce sont des choses trop importantes, trop urgentes, trop stratégiques pour la

Région. Je dis bien trop urgentes que pour qu'on la commissionne dans un groupe d'experts, comme on l'a fait jusque maintenant.

Excusez-moi si je n'ai pas répondu à toutes les questions. Je reste bien sûr à votre disposition.

M. le Président. – Le dernier mot revient aux députés, pour les répliques et dans l'ordre, si réplique il y a. Sachant que l'on aura le plaisir de vous retrouver également jeudi, peut-être que bon nombre de questions pourront encore vous être posées à ce moment-là.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Monsieur Wallenborn, j'ai lu attentivement la partie que vous avez dirigée et j'ai attentivement écouté votre présentation.

D'abord, merci pour votre implication et pour le fait d'avoir participé à ce groupe de travail. En entendant le président, M. Destatte, on mesure à quel point cela a nécessité de l'investissement, des journées entières, des samedis entiers, à discuter, en plus, sans pouvoir partager un petit verre de vin, si j'ai bien compris, puisque c'était à distance. On imagine que cela a eu un certain impact sur la vie de famille. D'abord, je tiens à vous remercier, comme à remercie tous les autres participants.

Cela, c'était pour les fleurs, parce que maintenant, j'arrive avec le pot.

Le sentiment qui domine, qui a dominé chez moi quand j'ai lu le chapitre que vous avez dirigé, c'est, pour tout vous dire, le malaise, parce que j'attendais une analyse objective, sans parti pris. Au final, c'est plutôt un plaidoyer à charge, voire même, oserais-je dire, un positionnement politique. Je ne vous conteste pas le droit d'avoir des positions et d'avoir une démarche engagée, mais ici, dans la mission qui est confiée à ce groupe de travail, mission définie par le Gouvernement et dont M. Destatte a rappelé tout à l'heure l'intitulé, ce n'est pas ce que l'on vous demandait. On ne demandait pas d'avoir des procureurs, on demandait d'avoir des experts qui essayaient de mettre les différentes choses sur le tapis et d'essayer, tant que faire se peut, d'être objectifs.

Mon sentiment, c'est que vous vous êtes un peu trompé de mission. Plutôt que de nous éclairer, vous vous êtes engagés. De nouveau, c'est respectable, mais ce n'est pas ce que j'attendais.

En fait, vous ne nous dites pas dans quelles conditions il faut implanter la 5G. Si je caricature à peine, vous nous dites qu'il ne faut pas de 5G et vous faites tout pour le démontrer. Ce n'est pas la mission qui vous était demandée.

Mes premières questions vont porter sur votre méthode. D'abord, pour calculer la consommation

d'électricité du réseau mobile actuel, donc de 2G, 3G, 4G, vous l'estimez à 1,4 % de l'énergie consommée en Wallonie. Vous parlez vous-même, ce sont vos termes, « d'estimations grossières ». Je vais citer la phrase exacte dans le rapport : « Une estimation grossière nous mènerait, au conditionnel, à estimer de façon grossière la consommation totale d'électricité liée à l'usage des réseaux mobiles à près de 360 gigawattheures par an pour la Wallonie, soit 1,5 % de l'énergie wallonne consommée ». Une estimation grossière, donc deux fois « estimation grossière » et usage du conditionnel.

C'est un peu interpellant, parce que si vous n'avez déjà pas pu fournir un calcul précis et fiable sur la consommation de ce qui existe déjà, à savoir la 2G, la 3G, la 4G... Je ne vais pas vous en faire le grief, vous avez expliqué que les données n'étaient pas accessibles, que les opérateurs n'étaient pas très transparents, c'est peut-être vrai. Du coup, quelles sont la valeur et la fiabilité de vos calculs sur une technologie, la 5G, qui est encore à implémenter ? S'il y a déjà autant de conditionnel, autant d'estimations grossières sur ce qui existe, je me pose des questions sur les calculs faits pour ce qui n'existe pas encore dans notre pays.

La question centrale est : quel sera l'impact de la 5G sur la consommation d'énergie ? On y consacre beaucoup de pages dans le rapport. « À consommation constante, la 5G sera plus économe que la 4G. Les infrastructures seront près de 10 fois plus efficaces énergétiquement à consommation constante ». J'aimerais que vous validiez cette affirmation, même si vous allez ensuite la compléter. Je voudrais savoir si vous allez jusqu'à nier le fait que, si l'on prend toute chose restant égale, sans augmentation du trafic, c'est 10 fois plus efficace énergétiquement. Validez-vous cela ou pas ? J'ai eu le sentiment que vous avez très vite évacué cette réalité et que très vite vous développez votre raisonnement qui repose sur le fameux effet rebond dont vous nous avez expliqué que cela a été le sujet de votre thèse de doctorat. Le rapport qualifie cet effet rebond de « plus que probable ». Pourtant, on y consacre des pages.

Pour faire simple, ce que vous avancez, c'est que le déploiement de la 5G va augmenter considérablement le nombre de données transmises. C'est le fil de votre raisonnement. J'ai cherché dans le rapport ce qui pouvait bétonner scientifiquement cette affirmation. Quelles sont les études ? Quelle est la pertinence d'évoquer l'augmentation du trafic liée à la 5G en Corée du Sud ? Personnellement, je me pose des questions. D'ailleurs, le rapport dit lui-même que l'on ne peut pas en tirer grand-chose. Pourquoi l'étude de l'Université de Zurich, qui montre que la 5G peut être positive pour le climat, n'est-elle pas ne fût-ce que prise en compte, ne fût-ce que citée dans la partie que vous avez rédigée ? J'ai l'impression que cela ne vous arrange pas et que vous l'avez donc exclue de votre raisonnement.

Je ne suis pas un scientifique, mais je connais mes limites, je sais lire et je me fie souvent à mon bon sens. Monsieur Wallenborn, quand j'ai changé ma chaudière pour la remplacer par un appareil à haut rendement qui consomme moins d'énergie, je n'ai pas décidé tout d'un coup de chauffer à 22 degrés plutôt qu'à 19 degrés. Je dis cela parce que je m'interroge sur ce lien que vous faites entre : « L'infrastructure consomme moins d'énergie que l'ancienne, du coup, automatiquement, on va plus l'utiliser. Au final, on va consommer plus d'énergie et ce sera mauvais pour le climat parce que cela produira plus de gaz à effet de serre ». C'est cela l'effet rebond.

J'ai envie de reprendre un fait qui a été cité par de nombreux experts, y compris tout à l'heure : le trafic actuel du mobile est entre 70 % et 80 % de vidéos – du streaming, Netflix. Cela a explosé pendant la pandémie, il suffit de voir le nombre d'abonnés à Netflix ou à Auvio par exemple, la plateforme de la RTBF : ce sont des millions de comptes qui ont été créés.

Certes, la 5G va permettre de télécharger plus vite, c'est un des avantages. On pourra télécharger son film, sa série ou la conférence de tel expert – on ne regarde pas toujours que des bêtises. On va pouvoir télécharger plus vite, mais 5G ou pas, Monsieur Wallenborn, la série, le feuilleton de 52 minutes ou la conférence d'une heure de l'expert durera toujours 52 minutes pour la série et toujours une heure pour la conférence de l'expert.

Même dans 50 ans, les journées seront toujours constituées de 24 heures. Autrement dit, les arbres ne montent pas jusqu'au ciel et la capacité de vision est, par définition, limitée. Quand mon ado passe quatre heures par jour à regarder des séries ou des trucs sur YouTube, ce n'est pas parce qu'il va y avoir la 5G – d'accord, il va pouvoir télécharger plus rapidement – qu'il va regarder cela pendant huit heures. Je m'interroge un peu sur le postulat.

Vous écrivez : « La position selon laquelle les applications rendues possibles par le déploiement de la 5G seraient de nature à réduire et compenser les émissions globales des gaz à effet de serre ne paraît reposer sur aucune donnée macro et aucun processus micro convaincant ». C'est la citation du rapport. À nouveau, j'ai le sentiment qu'il s'agit d'un raisonnement à charge sans que vous ne parveniez, à mon sens, à démontrer réellement le contraire.

Je voudrais aussi relever cette contradiction dans le rapport. D'un côté, on nous explique qu'il y aura une explosion des données, que la 5G va donc connaître un formidable succès, que l'on va beaucoup plus l'utiliser, qu'il y aura un engouement, mais de l'autre, vous avez tenté d'évaluer la réelle plus-value de la 5G.

Je passe sur la méthode qui a consisté à interroger une trentaine de personnes dont on ne sait presque rien,

ni sur leur profil puisque, en bas de page, on nous informe sur le fait que ces personnes restent anonymes. On ne sait pas non plus, mais pas du tout, comment elles ont été sélectionnées. Un travail scientifique qui procède de cette manière-là me pose un peu question. Quelle est la valeur d'une telle méthode ? Cela me fait penser à une pratique qui était fort répandue dans mon ancien métier : le micro-trottoir. Quand on veut savoir ce que pense la population, on sort vite dans la rue, on tend son micro à cinq quidams et, hop, voilà, on a rendu compte du sentiment de la population. Passons sur la méthode. Que concluez-vous de ces entretiens ? Je vous cite : « Ils déconstruisent l'économie de la promesse entourant la 5G ». En d'autres mots, la 5G n'apportera pas grand-chose. Il est dit dans le rapport : stabilité des usages personnels, transformation modérée des usages professionnels.

D'un côté, on nous dit : « La 5G va, avec l'effet rebond, provoquer une augmentation terrible du trafic ». Puis, d'un autre côté, dans ce même rapport, dans cette même partie, on nous dit qu'en fait les applications intéressantes ne seront pas très nombreuses et que cette 5G ne tiendrait pas ses promesses. Il y a là quelque chose que je n'ai pas compris.

Il y a une autre chose que je voudrais relever dans le rapport, c'est sur l'impact au niveau de l'extraction des minerais. On sait tous que pour fabriquer un smartphone ou un ordinateur, on a besoin de toute une série de matériaux dont certains sont rares et que les ressources de la planète ne sont pas inépuisables. À un moment, dans le rapport, vous nous dites que ce n'est pratiquement pas recyclable. J'avais pourtant cru comprendre qu'une série d'entreprises a fait sa spécialité du recyclage de ces matériaux.

Je me demandais, en vous lisant, si vous tiendriez le même raisonnement à propos des voitures électriques, une technologie qui se répand de plus en plus rapidement, dont les batteries sont composées également de ce type de minerais – peut-être pas exactement les mêmes, mais en tout cas une partie d'entre elles.

Tout cela pour vous dire, Monsieur Wallenborn, que je n'ai pas vraiment été convaincu par la manière d'aborder la question, parce que j'ai le sentiment que vous aviez un postulat de départ et que vous avez voulu tenter de l'étayer, en écartant peut-être un point de vue que vous ne partagez pas – c'est votre droit –, mais je pense qu'il y a là, au départ, une mission qui n'est pas celle que l'on attendait.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Juste en préambule, je suis souvent en phase avec certains propos de mon collègue Maroy, mais ici je dois vous dire, Monsieur Maroy, que je ne vous suis pas. Remettre en cause l'objectivité de

l'ensemble des experts – ici M. Wallenborn – qui sont mandatés par...

M. Maroy (MR). – Je m'excuse, mais je ne peux pas vous laisser dire cela. Monsieur le Président, avec votre accord, je m'adressais à M. Wallenborn, à la partie qu'il a dirigée et uniquement sur cette partie-là.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Cette précision étant faite, dans tous les cas, remettre en cause l'objectivité d'un des experts mandatés par le Gouvernement wallon, je trouve que c'est un peu cavalier et c'est un euphémisme. M. Destatte disait tout à l'heure qu'il fallait faire preuve d'humilité par rapport à la manière d'aborder cette question. Je le rejoins tout à fait.

Je sais que – je dis cela sans polémique – par le passé, certains de vos amis s'appuyaient sur des discours qui mettaient en avant que si les baleines étaient privatisées et qu'on leur implantait des GPS, on saurait qui les décime. J'ai une réponse à cette question : c'est la surpêche au Japon, en Norvège, les pêcheurs japonais, norvégiens, islandais.

Bref, je ne sais pas sur quoi vous vous appuyez, mais je trouve que c'est malsain de mettre en cause la neutralité des experts, quels qu'ils soient, M. Wallenborn ou l'ensemble des personnes qui, comme vous l'avez souligné néanmoins dans l'introduction de votre discours, ont donné du temps, des samedis, leur énergie. Même s'ils n'ont pas abouti à des accords, je crois qu'il faut saluer leur travail et leur tentative de nous éclairer par rapport à cette problématique qui est complexe. Je rejoins tout à fait M. Destatte : faisons preuve d'une certaine humilité.

Merci, Monsieur Wallenborn, pour votre exposé, votre contribution et la contribution de votre groupe à ce rapport.

Concernant l'effet rebond dont on a abondamment parlé, vous le signalez, à consommation constante, la 5G serait plus économe que la 4G. Mais vous le dites aussi, en termes de consommation électrique absolue, les gains permis par la 5G se trouveraient largement annulés dans les prochaines années à cause de la croissance soutenue de la consommation de données mobiles. Vous citez quelques chiffres en considérant une efficacité énergétique, je vous cite page 63 : « Sept fois plus grande, si l'on considère une efficacité énergétique. Si l'on prend un taux de croissance du trafic des données de 20 % par an, le gain serait annulé en 11 ans et en cinq ans avec un taux de croissance de 50 % par ans ».

Vous mettez en avant deux études pour justifier cet effet rebond qui serait très clairement, sans balise, préjudiciable pour la trajectoire climatique que la Wallonie a usage de suivre. La première, c'est cette fameuse étude de Corée du Sud qui montre qu'avec le

déploiement de la 5G, les usagers utilisent en moyenne 65 % de données en plus qu'en 4G. Puis, il y a une étude, celle de Capgemini, qui a été réalisée pour le compte de l'IBPT, qui montre des perspectives du taux de croissance de la consommation des données par usager qui passerait de 60 à 15 % entre 2020 et 2040. Il y a un écart entre l'étude de Corée du Sud et l'étude de l'IBPT. J'ai envie de dire que l'étude de l'IBPT est un peu marginale dans le panel des études que vous mettez en avant puisque d'autres études portant sur des protections ont été réalisées : dans celle de Cisco, on parle de 38 % d'augmentation entre 2017 et 2022 ; Ericsson, +26 % entre 2019 et 2026.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la méthodologie qui a été mise en place par Capgemini par rapport aux autres auteurs ? Qu'est-ce qui explique ce différentiel ?

Vous signalez par ailleurs que : « Un ralentissement de la consommation de données a vu le jour aux États-Unis ». Je ne sais pas si vous pourriez nous en dire un peu plus parce que, a priori, mais encore une fois je tente de faire preuve d'humilité, j'ai plutôt tendance à penser que plus on développe des applications, plus on met des choses en œuvre, plus la consommation de données va augmenter. C'est bien l'objet et l'un des intérêts potentiels mis en avant par rapport au déploiement de la 5G.

Par ailleurs, cela ne vous a pas échappé, M. de Wasseige, dans sa note minoritaire, dit très clairement que vous avez surestimé l'impact de cet effet rebond. Il s'appuie sur une étude récente de l'Université de Zurich qui dit que cet effet peut être encadré. Je lui poserai également la question, mais avez-vous plus d'infos sur cette étude ? De quel type d'encadrement s'agit-il ? Quels outils pourraient voir le jour pour précisément encadrer la maîtrise de l'empreinte carbone du secteur ? Existe-t-il des projections qui démontrent que l'effet rebond pourrait être contrecarré par les innovations liées à la 5G ?

On en a abondamment parlé dans l'exposé introductif de M. Destatte, il est clair que l'on peut considérer que la 5G, comme d'autres technologies, vont amener des innovations en matière de transition. Je pense que c'est un des éléments importants, où il y a un doute et où il faut tenter d'objectiver autant que faire se peut les choses, c'est de voir si le rôle déterminant qu'elle pourrait jouer dans la lutte contre les dérèglements climatiques contrebalance l'effet rebond que vous mettez en avant. J'aurais aimé vous entendre sur cette question.

Deuxième point que je voulais relever, c'est la manière de potentiellement compenser l'impact énergétique du déploiement de la 5G. Vous dites que l'usage du réseau mobile devrait pouvoir être limité en Wallonie là où cela s'avère strictement nécessaire. Très concrètement, parce que l'on a évoqué tout à l'heure les

proofs of concept, on pourrait donc se dire – j’extrapole – : on a une première phase, parce qu’il y a des besoins industriels criants, de manière très ciblée, on développe cette première phase et puis on envisage cette fameuse idée du phasage que vous avez également évoquée tout à l’heure, Monsieur Destatte. Quels sont les moyens d’action sur ce volet ? Y a-t-il des exemples dans le monde qui pourraient nous inspirer ?

Vous évoquez également une potentielle compensation via un apport en renouvelable. Vous parlez de manière très précise du déploiement de 35 éoliennes de trois mégawatts. Ma question, c’est : a-t-on encore du potentiel en termes de zones disponibles pour développer un tel potentiel éolien ? Trente-cinq éoliennes, ce n’est pas rien. J’envisage ce déploiement en dehors des objectifs climatiques qui sont les nôtres, en dehors du potentiel de développement qui est le nôtre actuellement pour simplement atteindre hors 5G nos objectifs climatiques.

Pourriez-vous m’en dire un peu plus sur le caractère substituable complémentaire de la fibre optique ? On l’a brièvement abordé tout à l’heure. Il est très souvent question de fibre optique, mais on ne précise jamais si c’est dans une optique de complémentarité – c’est en tout cas une partie de la réponse de M. Destatte – ou de substitution ni sur les impacts de cette alternative, notamment au niveau climatique. Vous recommandez de favoriser l’usage des réseaux fixes lorsque c’est possible et de décourager les offres de *fixed wireless access* – je vous avoue que j’ai envie d’en savoir un peu plus sur ce volet – lorsqu’elles s’avèrent non nécessaires. Avez-vous des chiffres par rapport à ces différents éléments, par rapport aux différentes alternatives que vous proposez ? Quid du cadre légal par rapport à la dernière mesure que vous proposez qui consiste à limiter certains usages ? Je m’interroge sur ce qu’il est possible de faire en la matière.

Concernant les usages, pourrait-on aller jusqu’à prioriser ou même interdire certains usages par rapport à l’usage des particuliers ? C’est une piste qui est évoquée. Pourrait-on, pour certains usages, considérer comme un gaspillage d’énergie disproportionnée le fait de regarder en très haute résolution sur un petit smartphone sans que cela n’apporte quoi que ce soit pour la qualité du visionnage ? Pourrait-on interdire ce type d’usage ? Je crois vraiment que ce n’est pas ce qui est ciblé de manière prioritaire, mais au niveau des particuliers, cela pourrait être le cas.

Il y a plusieurs recommandations adressées à l’autorité fédérale qui sont intéressantes dans le rapport, comme l’information sur l’empreinte énergétique, l’information sur l’usage raisonné. Dans la partie énergie, vous évoquez aussi la tarification et la sortie du forfait qui encourage la croissance sans limites de la consommation. J’ajouterais également le fait que le *roaming* est maintenant abandonné. J’ai vu, sur des plages dans le sud de l’Europe, des jeunes gens qui

écoutaient la musique – comme il y a plus de *roaming* – via leur abonnement 4G. Cela pose des questions.

Si l’on veut encadrer la pratique des usages, je crois qu’il faut se pencher sur la question. J’aurais aimé que vous puissiez développer les réflexions du groupe sur ce chapitre qui porte sur les obligations environnementales pour les opérateurs, mais à la lecture de compétences qui sont surtout fédérales.

Je dois vous dire que j’ai été un peu étonné qu’il n’y ait pas eu consensus pour que ces éléments soient repris dans les recommandations générales du rapport. C’est une question que j’ai oublié de poser à M. Destatte, cela m’a échappé.

Le troisième volet concerne la question de la valeur ajoutée par rapport au développement économique. Mon collègue y a fait allusion, c’est vrai que – soyons de bons comptes – dans la partie socioéconomique du rapport, on évoque toute une série de potentiels de développement, les territoires intelligents – j’en ai repris quelques-uns –, les défibrillateurs acheminés par drone, les feux de signalisation intelligents, un chapitre intéressant sur le *smart farming*, les lampadaires intelligents. On met en avant le temps d’attente et l’absence de câblages. Vous nous dites : dans quelques cas, la 5G peut rendre possibles quelques applications. Vous allez jusqu’à parler d’économie de la promesse.

Je profite de ce chapitre pour atténuer un propos que vous avez tenu, Monsieur Destatte, par rapport à l’eau. L’analogie à l’eau que vous qualifiez de première nécessité, personne ne le conteste. Mais le fait que la 5G soit un besoin de première nécessité au même titre que l’eau, dans le rapport – vous savez comme moi que chaque mot compte –, il est mis : « Les télécommunications et une connectivité de qualité doivent maintenant être considérées comme un besoin de première nécessité ». On ne dit pas : la 5G doit être considérée comme un besoin de première nécessité, on dit la connectivité de haute qualité. Je voulais apporter cette nuance, mais je vois que vous opinez du chef. J’entends que nous disons tous les deux la même chose.

Dans l’exposé introductif, Madame Goffinet, ce n’était pas si clair pour moi, mais tant mieux si cela l’est. Qu’en est-il des alternatives à la 5G pour une série d’applications industrielles ? Jusqu’où le développement de la fibre optique peut-il remplacer la 5G selon vous ? Existe-t-il des études plus complètes sur la question qui remettent en cause cette économie que vous qualifiez d’économie de la promesse.

On a déjà eu une partie de la réponse à cette question : qu’en est-il de la voiture autonome ? Parce que, moi aussi, on m’a souvent dit que la voiture autonome sans 5G, ce n’est pas possible. Le propos de M. Destatte a déjà nuancé cette question.

Je termine, si vous le permettez, Monsieur le Président, sur le volet participation. C’est mon dernier

point. Puisque vous évoquez le processus de phasage dans votre note minoritaire, lequel n'était pas clair, vous dites : « S'il est admissible que des expérimentations aient lieu sur des territoires limités, le déploiement généralisé de la 5G ne saurait se faire sans débat démocratique, sous peine de susciter de nombreuses incompréhensions par les premiers concernés ».

D'un point de vue plus opérationnel, quelles sont les pistes que vous envisagez pour mener ce débat démocratique ? Vous abordez également la question du phasage. Comment envisagez-vous les différentes étapes du déploiement ? Je ne faisais pas allusion qu'à votre scénario énergétique, je voyais aussi en termes de déploiement opérationnel et physique : voir ce qu'il y avait derrière cette idée de mettre en place différents scénarios de déploiement.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – J'ai remarqué à la lecture de ce rapport – et cela se retranscrit dans les recommandations – que l'on parle pas mal de sobriété numérique, que ce soit au travers de formation, de sensibiliser les consommateurs, d'avoir une réflexion sur la consommation, sur l'usage, mais aussi sur l'outil que l'on acquiert et comment l'utiliser.

Que ce soit dans la recommandation 3.4, 3.9, 3.10, on relève cette notion de sobriété numérique. Selon vous, j'ai l'impression qu'il y a une nécessité, indépendamment de la 5G, d'avoir une vraie réflexion sur la mise en place d'une sobriété numérique qui se décline dans diverses disciplines.

J'ai l'impression aussi, en lisant les recommandations, que la mise en place de cette sobriété numérique doit impliquer les différents niveaux de pouvoir et les différents paysages institutionnels. Il y a des parties de compétence fédérale ; si c'est l'éducation, cela va plus transiter par la Communauté française. Certains points doivent être mis en œuvre par la Région wallonne. Comment voyez-vous cette réflexion qu'entraîne la sobriété numérique ? Quels sont les différents domaines dans lesquels une analyse devrait être faite ?

M. Destatte a d'ailleurs rappelé l'objet de la deuxième partie du rapport. J'avais pensé que, dans l'évaluation, il y avait peut-être aussi un volet « Sobriété numérique » à mettre en place. Quels sont les points d'attention à relever ? Il me semble que cette notion est tout à fait importante.

J'ai écouté attentivement le procureur Maroy, il disait cela de l'expert, j'avais l'impression d'avoir un autre procureur Maroy au côté d'Agoria pour défendre une seule vision énergétique. Je pense qu'il y a un enjeu, vous dites d'ailleurs dans le rapport que « la 5G entraînera un accroissement de la consommation d'énergie qui rentre en contradiction directe avec les engagements climatiques ».

Pour reprendre exactement la mission qui vous était confiée, « quelles conditions de mise en œuvre de déploiement de la 5G », quelles sont les recommandations à mettre en place pour pouvoir à terme réconcilier le déploiement de la 5G et suivant quelle étape pour répondre aux engagements climatiques qui se retrouvent dans la DPR ? Je pense aussi qu'il y a une contradiction. Comment, si c'est possible, réconcilier les deux ?

On a parlé à un moment donné de pouvoir limiter certains usages. Cela doit-il passer par là ? Est-ce par le fait de pousser et de développer, comme mon collègue l'a dit en début de matinée, le déploiement en priorité de la fibre optique ? J'ai toujours cru que la fibre optique n'était pas un complément à la 5G, que c'était déjà un pas important pour assurer une connectivité plus grande et avoir un débit suffisant, de pouvoir aussi permettre à chacun et chacune de bénéficier de ces développements économiques et d'assurer aussi un respect et une protection en matière de santé et de biodiversité.

J'ai aussi une question qui concerne, comme vous l'avez signalé, les constats que vous avez soulevés pour la Corée du Sud. Vous avez évoqué que l'usage de la 5G consommerait en moyenne 65 % de données en plus que les usagers de la 4G. Avez-vous des pistes de réflexion sur comment faire pour lutter contre cette augmentation de la consommation ? Cela a de nouveau un lien direct avec une réflexion de sobriété numérique.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Tout d'abord, merci, Monsieur Wallenborn, pour votre travail. Je pense que c'est important.

Si ce matin, j'ai voulu faire plaisir au MR, en séparant mon texte en partie, force est de constater que je vais l'être un peu moins maintenant, parce que je ne suis pas d'accord avec les thèses de M. Maroy, parce que je trouve que M. Wallenborn vient avec des arguments scientifiques, sur base d'études et de thèses.

On fait des estimations constamment sur ce qui n'existe pas encore, on essaie d'objectiver, c'est le principe même de planifier. On le fait avec les experts sur le covid notamment : ils planifient, ils élaborent des scénarios.

M. Wallenborn a fait sa thèse sur le rebond. Il se base sur des études, comme l'a dit M. Clersy, les études de Corée du Sud. Il n'imagine pas. Il se base sur la consommation de la 4G, avec l'exemple de la Suède et ce genre de choses.

Un effet rebond très simple est l'exemple que vous avez cité, Monsieur Maroy : une série de 52 minutes. Effectivement, cela ne deviendra pas demain une série de 1 heure 40 minutes. Par contre, il y a un système automatique là-dedans : si vous regardez une série sur Netflix ou sur YouTube en 3G, votre série va peser deux

gigaoctets ; si vous regardez votre série sur votre téléviseur 8K qui dispose d'une bonne connexion, cela pèsera 150 gigaoctets. Automatiquement, quand vous passez d'une connexion 3G à une connexion 4G ou à une connexion 5G, vous pompez beaucoup plus de data. Bien sûr que si ! Vous savez, je suis développeur web.

(Réaction d'un intervenant)

Monsieur Maroy, pour le coup, je suis développeur, c'est mon métier. Je vous le dis : c'est automatique. Lorsque vous regardez YouTube, il va automatiquement adapter la qualité. Et la qualité, ce sont des data et c'est en fonction de votre connexion. C'est un effet rebond automatique prévu par Netflix, YouTube, et cetera. Votre propre exemple est un contre-exemple à votre argumentation.

Je veux aussi profiter de ce passage pour vous remercier pour votre travail sur les compteurs communicants, Monsieur Wallenborn. Vous avez scrupuleusement étudié ces compteurs et vous avez rédigé un rapport sur lequel vous êtes directement opposé au lobby européen des compteurs communicants qui pèse plus de 160 milliards d'euros, avec des preuves scientifiques. Les preuves scientifiques de ce lobby n'étaient pas fondées. D'ailleurs, le lobby a fini par ne plus contester votre rapport et vous avez gagné le débat scientifique là-dessus. Malheureusement, vous n'avez pas gagné le débat politique, puisqu'ici tous les partis, sauf le PTB, sont pour le compteur automatique. J'en reste là pour les compteurs communicants. Ce n'est pas le débat d'aujourd'hui, mais je trouvais important de le signaler.

Sur la 5G, existe-t-il un lobby européen de la 5G ? C'est une vraie question : subit-on des pressions là-dessus ? Pouvez-vous nous en dire plus ? Cela me semble important.

Dans votre rapport, beaucoup de questions se posent autour de la 5G. Vous parlez d'avantages, de gains en productivité, mais vous restez plutôt perplexes par rapport à la rentabilité de la 5G.

Cela tranche avec le ton du rapport global qui est plutôt orienté sur les effets positifs de la 5G, sur le développement économique et qui prend clairement, pour moi, une position dès le départ de recommandation de déploiement, avant même – on l'a dit tantôt – que le rapport ne soit complété. Pour moi, c'est assez interpellant. Pour le PTB, la santé prime, pas le profit. Le principe de précaution doit dès lors prévaloir.

Comme vous l'avez dit, le défi des ambitions climatiques est grand. Il y a pour moi une contradiction avec le déploiement de la 5G, qui augmentera drastiquement notre consommation d'électricité, alors que vous insistez sur le fait que l'on doit la diminuer. Mme Pécriaux et d'autres ont cité le chiffre des 35 éoliennes supplémentaires qui matérialisent assez bien le concept.

Vous l'avez dit – nous sommes assez d'accord avec cela –, nous allons devoir changer de société pour faire face aux défis climatiques. Nous devons aller vers une société dans laquelle nous ferons passer les gens avant le profit. Comme vous l'avez montré, cela implique de faire passer l'environnement avant le profit.

Nous allons vous le demander, car vous ne l'avez pas dit très clairement : en tant que scientifique, vous positionnez-vous contre le déploiement de la 5G ?

Ce matin, je vous ai posé des questions sur les propositions du Stop 5G. Pourriez-vous y répondre ?

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, je vous ai abandonnés quelques instants, histoire d'aller reconforter M. Borsus pour lui dire combien il avait parmi nous des défenseurs zélés de sa cause. S'il avait entendu des sons de cloches un peu négatifs ce matin, il pouvait espérer, cet après-midi, avec d'autres intervenants, essayer ou tenter d'égaliser. Monsieur Maroy, je crois que vous vous êtes reconnu allègrement dans mon propos.

Je vais être très bref et solliciter notre expert sur deux ou trois sujets qui concernent les scénarii de consommation énergétique. Le rapport en a évoqué quatre, si je suis bien informé, allant du non-déploiement au déploiement total. Quel est, selon vous, le scénario le plus vraisemblable ?

Je sais que c'est difficile parce que l'on a bien compris, de l'intervention de M. Destatte, que c'est finalement un choix politique. On a bien compris que, pour lui, c'était nécessaire et même urgent. Il n'empêche, comment voyez-vous progressivement les choses, sachant que ce n'est pas neutre, tant en matière de consommation énergétique que par rapport aux objectifs très ambitieux que le Gouvernement s'est fixés d'ici 2030 ?

Ce matin, cela m'a frappé parce que j'ai cru comprendre que, pour vous, il y avait là une attitude – c'est moi qui l'interprète comme cela – un peu schizophrénique : c'est à la fois d'augmenter très vite, au plus vite, puisque, comme tous les autres évoluent, il faut essayer d'être dans le peloton de tête et non pas être lanterne rouge. Est-ce soutenable, est-ce réconciliable, ces deux modèles ? Vous avez, par ailleurs, avancé que la solution du « tout renouvelable » supposait un autre type de société.

Pour avoir exercé la compétence il y a une dizaine d'années, je vois combien, il y a 10 ans, tout le monde était favorable aux éoliennes, au photovoltaïque, et cetera. Aujourd'hui, toutes ces énergies renouvelables suscitent, elles aussi, des réactions négatives. On ne peut donc pas dire que nous sommes à l'âge d'or du développement des énergies renouvelables, parce qu'il y a aussi une raréfaction du potentiel pour les éoliennes,

ne fût-ce que sur le plan paysager. C'est une première question qui me semblait importante sur ce type de consommation et sa soutenabilité en la matière. Vous avez donné des exemples qui étaient particulièrement inquiétants en la matière.

J'avais posé, tout à l'heure, la question de la sobriété numérique, qui avait un peu fait sursauter M. Maroy. Sur la liberté culturelle, je pense que la liberté culturelle a aussi ses limites, elle a aussi, malheureusement, son esclavagisme. On le voit d'ailleurs par rapport à certaines plateformes, je ne suis pas sûr que ce soit nécessairement les artistes qui en profitent le plus.

Je vais donc essayer de formuler ma question, parce que je ne suis ni avocat ni procureur, simplement curieux, c'est une nouvelle profession.

(Réaction d'un intervenant)

Avec l'âge, on devient de plus en plus curieux, parce que l'on mesure la limite de ses compétences et de ses connaissances, malheureusement.

Comment organiser la sobriété numérique ? Je me serais laissé tenter – mais j'ai vu la réaction de M. Maroy et elle m'interpelle, je le reconnais – par une forme de réglementation ou d'une priorisation. Lorsque, sur une autoroute, on a une congestion, d'aucuns n'hésitent pas à dire : « Il faut une bande réservée à du covoiturage » ou « Dans Bruxelles, on va développer les zones cyclistes et l'on rétrécit l'usage de la route pour la voiture ». Ce sont des choix, cela atteint aussi la liberté, mais cela peut se concevoir. J'aurais donc voulu vous entendre sur la manière avec laquelle vous souhaiteriez que le législateur que nous sommes, en tout cas pour partie, puisse participer à l'organisation de la sobriété numérique.

Ce qui m'a frappé aussi dans le rapport, c'est la non-praticabilité ou le caractère irréaliste de certaines applications. J'avoue que c'est l'élément qui m'a le plus interpellé. Parce que je vous avoue que, dans ma démarche de curiosité, je me dis : si cela peut permettre demain des interventions chirurgicales de très haut niveau permettant à des patients chez nous – c'est mon approche humaniste – de bénéficier des soins les plus adaptés, nous devons dire oui. Je vois que c'est un exemple qui a été cité et le rapport mentionne que l'on peut avoir des doutes sur la praticabilité de ces applications promises par la 5G. Autrement dit, dois-je comprendre, à travers ces notes du rapport, que c'est une promotion un peu fallacieuse de la 5G et que l'on ne pourra pas utiliser tous ces éléments, ne fût-ce que pour des raisons de sécurité ou d'accessibilité ? J'aimerais là aussi vous entendre sur le sujet.

Enfin, dernier point, j'ai bien entendu l'intervention de M. Destatte – et je connais sa démarche qui est souvent, même quasiment toujours, brillante intellectuellement –, où il dit que c'est complémentaire. Je vais me permettre de tenter de nuancer son propos et

de dire : n'est-ce pas subsidiaire ? Autrement dit, nous ne devrions pas proclamer la stratégie filaire comme principale et voir alors là où le recours aux ondes est nécessaire, plutôt que de les voir soit concurrencées soit au contraire – ne nous cachons pas, la 5G se présente comme étant l'animal dominant en matière de connexion – bien plus que la stratégie filaire, j'imagine pour des raisons de coûts, pour des questions de faisabilité, de praticabilité, que sais-je encore. Là, j'aimerais vous entendre sur le bon qualificatif que vous utiliseriez d'une technique par rapport à l'autre.

J'avais encore d'autres questions, mais j'ai promis à M. Clersy aujourd'hui d'être le plus concis possible pour permettre aux experts de s'adresser à nous.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – J'ai une question très courte concernant un des scénarios qui avait été évoqué par le professeur Wallenborn : le scénario du déploiement ciblé sur certaines parties du territoire, de le limiter aux espaces où il semble le plus nécessaire. Je trouve cela assez intéressant. Intuitivement, c'est vrai que l'on peut se dire que c'est peut-être une solution qui répond aussi à pas mal de craintes de la population, bien compréhensibles.

Par rapport à cela, j'ai deux questions. Cela ne va-t-il pas pénaliser ceux qui ne se trouveraient pas dans les zones considérées comme prioritaires qui seraient ciblées ? Par ailleurs, cela ne va-t-il pas à l'encontre d'une tendance qui va crescendo actuellement du travail à domicile, qui permet de diminuer la mobilité, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'aller à l'encontre de toute cette tendance ? Comment envisagez-vous ces aspects ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je me rends compte que j'ai oublié quelque chose.

Je voulais d'abord répondre à mon excellent collègue, M. Dupont. Si c'est son métier, cela a été le mien également. Ce que vous dites est à moitié exact et à moitié faux. Ce n'est pas parce que vous avez une meilleure connectivité 4G, 5G que le fichier en lui-même va peser plus lourd. Ce qui est vrai, c'est que si vous avez de la 5G, vous pourrez le télécharger dans un format de meilleure qualité, qui pèse donc plus lourd, mais ce n'est pas automatique. Maintenant, là où vous avez raison d'attirer l'attention, c'est que l'un des effets négatifs pourrait être que, au lieu de regarder sa série Y dans un format relativement léger, peut-être que l'on aura tendance à la regarder dans une qualité meilleure qui n'est pas spécialement indispensable sur un petit smartphone.

La parenthèse étant refermée, je voulais ajouter un argument. Je m'excuse auprès de M. Wallenborn, on ne se refait pas, j'ai l'habitude de défendre mon point de

vue avec conviction, je ne voulais pas vous offenser. D'ailleurs, je vous ai bien dit que vous aviez tout le droit de défendre vos positions, qu'elles sont totalement respectables, même si, vous l'avez compris, je ne les partage pas, en tout cas pas entièrement. Simplement, ici, dans le cadre de cette mission qui avait été confiée par le Gouvernement wallon, on attendait de vous non pas une prise de position presque politique, presque un combat, mais plutôt d'essayer de nous éclairer de manière objective.

Si je dois résumer, vous avez bien compris que ce que je vous reproche est d'avoir fait une instruction à charge plutôt que de mettre les différents éléments sur la table.

Je voudrais ajouter un élément sur une des conclusions qui dit, dans votre partie, que la 5G va entraîner une augmentation de la consommation d'énergie. Quand on fait le bilan, il faut le faire entièrement et globalement.

Nous avons tous pratiqué abondamment, y compris dans ce Parlement, la visioconférence avec des réunions de commission à distance. D'ailleurs, heureusement que nous avons pu compter, pendant cette pandémie, sur la technologie mobile. Elle a été bien utile pour préserver une activité économique, des emplois, des salaires et donc de garder des choses dans le frigo.

Vous ne pouvez pas nier que la 5G va permettre d'améliorer la connectivité et les liaisons pour ces visioconférences.

Nous avons tous des exemples à foison. Hier encore, quand je présidais la commission de la ministre De Bue : des connexions qui foirent, on perd le député qui pose sa question à distance pour ne pas prendre des risques de transmission de la pandémie ici.

La connectivité va donc être améliorée. Cela veut dire que ces habitudes que l'on a prises pendant un an – espérons que la pandémie nous quitte vite –, on va sans doute les garder, d'autant plus si l'on a l'assurance de pouvoir avoir des réunions en visioconférence qui ne sont pas perturbées par des problèmes.

Cela veut dire que, si la réunion de groupe du MR se faisait systématiquement en présentiel, tout le monde irait vers Bruxelles, parfois de Chimay, de Spa ou d'Orp-Jauche, comme moi. On économise donc de l'énergie.

Je le dis – pardon, on ne se refait pas, je suis comme cela – avec conviction, ce qui peut donner l'impression que je suis un procureur, mais je suis un politique et j'ai à prendre une position politique. *Sorry*, j'affirme que je ne suis pas d'accord avec ce que vous développez dans votre partie.

Au niveau du bilan, il faut faire le bilan globalement. Il n'y a pas une ligne – ou alors j'ai mal lu,

ce qui peut arriver, je ne suis pas parfait – ou ne fût-ce qu'une phrase qui attirait l'attention sur le fait qu'il est difficile de quantifier les effets positifs. Il faut donc faire un bilan global si l'on parle d'économie d'énergie ou d'augmentation de la consommation d'énergie. Vous avez passé sous silence le fait que la 5G va permettre d'éviter toute une série de dépenses d'énergie.

M. le Président. – La parole est à M. Wallenborn.

M. Wallenborn, Référent du groupe de travail Énergie et Climat du Groupe d'experts 5G. – Merci beaucoup pour toutes ces questions. Combien de temps ai-je pour y répondre ? C'est du sérieux, c'est du lourd et je vous en remercie d'ailleurs.

Il y a beaucoup de choses qui vont dans tous les sens. Je ne suis donc pas sûr de pouvoir répondre en détail à toutes les bonnes questions que vous m'avez posées.

Je voudrais faire une distinction entre neutralité et objectivité dans les sciences.

Je ne pense pas qu'il y ait de scientifiques ou de chercheurs neutres parce que, déjà s'intéresser à une chose plutôt qu'à une autre, c'est la mettre en valeur. Demander à un scientifique d'être neutre, c'est une contradiction dans les termes. Les scientifiques sont des gens passionnés qui s'intéressent activement à des choses plutôt qu'à d'autres.

Par contre, l'objectivité, c'est quelque chose qu'il faut demander aux scientifiques et ce n'est pas quelque chose qui s'attribue individuellement. L'objectivité en sciences, c'est quelque chose qui se gagne au travers de débats et de discussions. La science est une entreprise collective, comme Philippe Destatte le rappelait ce matin : « Est scientifique celui qui participe à une communauté de gens qui s'entre-reconnaissent pour des tas de raisons ».

Ici, dans le cadre de la 5G, on a des problèmes extrêmement mêlés et complexes, où des connaissances scientifiques sont absolument indispensables. En même temps, on a affaire à une série d'incertitudes. Je pense n'avoir jamais vu un dossier aussi compliqué, autant lesté d'incertitudes et de difficultés à saisir l'objet dont nous parlons. Déjà, quand on parle de 5G, on parle de plusieurs technologies, on parle de plusieurs bandes de fréquence. À chaque bande de fréquence correspondent différents types d'applications possibles, d'usages, et cetera. On n'a jamais le temps d'apporter toutes les nuances par rapport à cela.

En plus, on est ici dans un système complexe. La 5G fait partie des technologies de l'information et de la communication et vient compliquer cette affaire. Dans ce système, on a des infrastructures, des usages, des entreprises, et cetera. Il n'y a jamais, par définition, une bonne manière de représenter un système complexe.

C'est pour cela que l'on est obligé d'éclairer cela sous différents angles.

Une autre incertitude est que l'on est sur des projections, sur le futur. C'est pour cela que l'on fait des scénarios. C'est ce que fait le GIEC. On est obligé de faire certaines hypothèses. Le but, quand on fait des scénarios, est de rendre le plus explicite possible les hypothèses.

Pour déjà répondre à une question sur le scénario Capgemini, on ne sait pas comment les hypothèses ont été formulées. Elles supposent effectivement un tassement. On est obligé de faire des hypothèses. L'essentiel est de pouvoir dire les hypothèses que l'on fait, quand on fait des scénarios, sur quoi elles se basent et sur quelles tendances du passé.

On est aussi à la limite d'une série de connaissances. Depuis que j'ai terminé cette partie – en 20 pages, vous imaginez la gageure de résumer l'affaire –, une série d'autres choses sont sorties. Tout à l'heure, le Shift Project fait une séance sur la 5G. Le Shift Project est un consortium français qui mesure l'empreinte carbone d'une série de choses et qui cherche à regarder comment la France peut rentrer dans les trajectoires de l'Accord de Paris. Il y a précisément une intervention, un séminaire, sur l'empreinte carbone de la 5G tout à l'heure à 18 heures. Je risque de la rater, mais c'est pour un mieux. Il n'arrête pas de sortir de nouvelles informations, des nouvelles données, c'est très compliqué à suivre.

Ma spécialité est plutôt la consommation d'énergie et pas la 5G. C'est difficile de trouver des experts qui vont être à la fois compétents sur la technologie 5G, l'énergie, le climat, les usages, et cetera. Je dois avouer toutes les limites que j'ai. Je suis en train de vous lister toutes les incertitudes qui vous montrent la complexité de l'affaire.

S'ajoutent à cela des controverses scientifiques très intenses. Comme je l'ai dit ce matin, j'ai appris énormément de choses en participant à ce groupe d'experts. En matière sanitaire – où je n'y connais rien –, j'ai quand même pu identifier la nature de la controverse scientifique parce que je suis un analyste des controverses scientifiques, c'est quelque chose qui est dans mes compétences. Je peux vous dire qu'il y a là deux types de sciences qui s'affrontent.

Premièrement, une science de laboratoire qui veut pouvoir dire que la vraie science est celle qui produit des chiffres dans une enceinte contrôlée où l'on va pouvoir reproduire les phénomènes. Dans ce cadre, on n'observe pas actuellement de réponse positive aux ondes. On met des personnes qui se disent électrohypersensibles dans un laboratoire, mais on n'a pas trouvé le bon bénéficiaire. J'ai des collègues qui essaient de comprendre pourquoi et d'apprendre à poser

les bonnes questions aux personnes qui se déclarent électrohypersensibles.

Deuxièmement, un autre type de sciences : les sciences de terrain, d'épidémiologie. Celles-ci voient des tas de choses et rapportent une série de phénomènes.

On a donc affaire à deux sciences qui sont en conflit, d'une certaine manière. De là naît pour l'instant cette controverse. J'ai trouvé cela assez remarquable.

En termes de principe de précaution, cette participation au groupe d'experts m'a permis de relire un rapport de l'Agence européenne pour l'environnement que je vous recommande vivement, qui s'appelle « Signaux précoces et leçons tardives » et qui fait le point sur une quinzaine de cas tout au long du vingtième siècle, cela va de l'amiante aux trous dans la couche d'ozone, en passant par les perturbateurs endocriniens, et cetera, et qui montre qu'il y a eu des alertes qui n'ont pas toujours été prises au sérieux. On a mis un certain temps à admettre le problème avant d'être convaincu.

Ils ont aussi cherché de faux positifs, c'est-à-dire des alertes qui ne se sont pas avérées, des cas où on a pris par précaution des mesures pour lesquels on constate ensuite que l'on n'avait pas de raison de le faire. Ils n'en ont presque pas trouvé. Ils ont trouvé, je pense, le bogue de l'an 2000 essentiellement.

Ce rapport montre l'intérêt de prendre en compte les alertes, c'est un plaidoyer pour le principe de précaution. Il y a des alertes pour l'instant. Que veulent-elles dire ? C'est difficile, mais ma position est de dire : faisons attention, il y a quelque chose qui est en train de se passer. Le terrain nous le dit, le labo pas encore. Dans les questions de santé et d'environnement, on a déjà vu plusieurs fois ce phénomène : d'abord le terrain et puis le labo ont eu du mal, mais sont arrivés à confirmer.

Comme vous l'entendez, je pense que c'est important, je ne suis pas neutre, certainement pas. Mes intérêts sont l'environnement, le climat, l'énergie. Je lis régulièrement des rapports sur toutes ces questions-là et je peux vous assurer que c'est extrêmement grave ce qui va se passer. Je sais, c'est vraiment quelque chose que l'on n'imagine pas et dont on n'arrive pas à prendre la mesure. Cela rend fou, comme dit Bruno Latour, le philosophe. Si l'on prend la mesure de ce qui est en train de nous arriver, c'est fou. Cela va extrêmement vite à l'échelle géologique, en quelques dizaines d'années, mais c'est très lent du point de vue des humains et l'on a du mal à anticiper ce qui va nous tomber dessus littéralement. Je ne sais pas comment je dois, moi, sonner l'alerte. J'ai l'impression de devoir sonner le tocsin par rapport à ces choses-là. Je ne suis pas le seul à le faire. Il y a énormément de climatologues qui sont complètement déprimés parce que cela fait des dizaines d'années qu'ils sonnent l'alerte et qu'ils sont très peu entendus.

Que vient faire la 5G là-dedans ? Elle vient rajouter une petite couche, selon moi. Voilà, c'est cela ma position. Faut-il déployer la 5G parce qu'elle va consommer de l'énergie supplémentaire ? Je pense que le surcroît de consommation est à peu près acquis et je pourrais essayer de détailler pourquoi. Je pense qu'il va falloir mobiliser le maximum de secteurs pour réduire l'empreinte carbone.

J'ai une très mauvaise nouvelle, c'est que, jusqu'à présent, il y a une corrélation étroite entre le PIB et la consommation d'énergie globale. C'est notamment Jancovici qui le montre très bien. Il n'y a pas de découplage. Le découplage que l'on peut observer dans nos pays européens est lié au fait que l'on a délocalisé les entreprises les plus polluantes et émettrices de gaz à effet de serre. Mais si vous regardez cela à un niveau global, il y a une corrélation étroite.

Je ne vois donc pas pourquoi la 5G va se soustraire par miracle tout d'un coup à cette loi qui a l'air assez implacable, c'est d'ailleurs logique. L'énergie, à quoi cela sert-elle ? Elle sert à faire des activités, à transformer la matière, à se déplacer, à regarder des conférences, à organiser des visioconférences, et cetera.

La mesure classique en économie, c'est le PIB. On peut lui reprocher des tas de choses, mais il mesure certaines activités et il n'y a pas d'activité sans dépense énergétique. C'est assez clair et c'est cela la très mauvaise nouvelle. Parce que cela veut dire qu'il va falloir prioriser et que la sobriété est importante, et pas seulement pour la 5G.

Je connais mieux la question de la sobriété en matière énergétique. Pour la 5G, je pense que l'on pourrait appliquer des principes un peu similaires. Il faut pouvoir analyser cet enjeu à différents niveaux. On a souvent trop tendance, je pense, à se concentrer sur les individus. C'est important ce que l'on appelle les petits gestes, chacun a quelque chose à faire à ce niveau-là, mais si vous ne regardez pas d'un point de vue plus systémique les choses... C'est peut-être là que j'ai un différend avec M. Maroy : ce que j'essaie de regarder, c'est vraiment de manière systémique, ce n'est pas la petite chose locale qui va améliorer le bilan global.

Je vais vous expliquer tout de suite l'effet rebond. C'est extrêmement simple. Vous avez un système, disons la société, qui est alimenté par de l'énergie en flux à peu près continu – pour l'instant en tout cas, sans doute que cela va être plus compliqué à l'avenir. Vous améliorez l'efficacité énergétique d'un ensemble d'appareils à certains endroits. Que se passe-t-il ? Votre flux d'énergie devrait diminuer. Sauf qu'en fait, non, vous rendez disponible l'énergie pour de nouvelles activités. C'est cela qui se passe en réalité. Si vous améliorez l'efficacité énergétique, vous améliorez aussi la productivité, parce qu'efficacité et productivité, c'est le même rapport. L'efficacité énergétique et la

productivité sont la même chose, mais on n'insiste pas sur le même aspect.

Qu'est-ce que l'efficacité énergétique ? C'est le nombre d'activités par énergie consommée. Vous pouvez le faire aussi en termes de productivité, ce sont les activités que vous pouvez faire en fonction des ressources que vous avez.

Si vous faites de l'efficacité, vous dites : « Je vais faire les mêmes activités avec moins de ressources ». Si vous faites de la productivité, vous utilisez votre technologie pour faire produire plus, vous dites : « Je vais faire plus de choses avec le même volume de ressources dont je dispose ». C'est plutôt cela que l'on est en train de faire.

C'est le mécanisme fondamental. Pourquoi est-ce ainsi ? C'est parce qu'aujourd'hui, l'énergie est accessible, comme les données, via des infrastructures, via des marchés qui sont là pour nous rendre la vie facile. Tous ces appareils sont là pour nous aider à faire des tas de choses qui nous rendent la vie facile. C'est bien cela qu'on leur demande, mais c'est tellement facile que cela nous pousse à consommer sans que l'on y réfléchisse.

Si vous voulez faire de la sobriété, un moyen est de conscientiser les gens. L'autre est – et M. Antoine en parlait – de dire : « On va limiter les infrastructures, on va limiter les accès ». C'est une autre manière de le faire. Aller vers de la sobriété, c'est peut-être dire : « Pas de forfait, un coût peut-être croissant de données par rapport aux données consommées ou bien des quotas stricts ». On est dans le communisme.

Si vous faites du libéralisme, vous vous basez sur le prix du marché. Le communisme vous dit que vous mettez la même quantité à tout le monde. Puis, il y a des positions de compromis éventuellement entre les deux positions. Vous pouvez considérer qu'il y a une portion très peu chère et puis au-dessus, c'est de plus en plus cher au fur et à mesure que vous consommez, et cetera. Il y a plusieurs solutions. Ce sont des pistes. À mon avis, vous pouvez aller regarder tous les débats qu'il y a eu sur la sobriété énergétique pour vous inspirer un peu de la même chose sur la sobriété numérique.

J'espère avoir répondu à pas mal de questions. En prenant cette position, je ne suis pas pour ou contre la 5G en soi. Je pense que l'on va avoir énormément de difficultés si l'on continue dans une société qui pense que l'on peut sans cesse repousser les limites environnementales et climatiques. Je pense que la 5G ne va certainement pas contribuer globalement à diminuer cette consommation de ressources minérales et d'énergie. Certainement pas, c'est une évidence.

Elle peut le faire localement – comme le propose M. Maroy –, mais systématiquement, vous aurez un accès accru à la consommation de données, on aura un effet rebond. Comment expliquer autrement cet

accroissement fulgurant de la consommation des données ? J'en ai donné des graphiques ce matin.

J'ai vu un rapport plus récent sur la différence d'usage entre les consommateurs 4G et 5G dans les pays qui l'ont déjà. Je l'ai vu pour l'Allemagne, pour la Chine, et cetera. C'est un rapport de deux à trois déjà aujourd'hui. L'accès aux ressources entraîne leurs dépenses. Pourquoi se freinerait-on ? Il n'y a pas de raison. Ce n'est pas la bonne petite conscience de chacun, même si ce serait bien. On aimerait bien que ce soit comme cela, mais cela ne marche pas ainsi aujourd'hui.

Pourquoi ces dispositifs électroniques ne sont-ils pas recyclables ? Aujourd'hui, votre smartphone utilise à peu près 75 % des éléments du tableau de Mendeleïev, des éléments chimiques. Il y a 20 ans, on était à une vingtaine, même pas. Pour améliorer la performance de l'électronique, on a mélangé de plus en plus de métaux plus ou moins rares ou autres, avec des propriétés très fines. Aujourd'hui, une société comme Umicore recycle trois, quatre, cinq métaux. Ce n'est rentable uniquement que parce qu'ils vont chercher l'or dedans.

Si vous supprimez les quelques microgrammes d'or qui se trouvent dans les dispositifs électroniques, ce n'est plus rentable. On parle d'un nombre très limité de métaux qui sont aujourd'hui récupérés et cela demande une série d'opérations coûteuses. Le reste n'est qu'une masse informe qui est jetée. Thermodynamiquement, il s'agit d'une sorte de soupe cristallisée où presque tous les atomes sont les uns sur les autres.

Comment faites-vous pour séparer cela ? Il faut une énergie folle ou bien énormément de temps puisque le complément physique de l'énergie est le temps.

Il faut donc se faire une raison, on ne va pas pouvoir recycler beaucoup de nos merveilleux dispositifs électroniques.

J'ai parlé d'encadrer l'effet rebond. Il faut comprendre que l'effet rebond passe par l'accès à l'énergie, donc par les infrastructures, par les marchés. C'est donc là-dessus qu'il faut essayer de réfléchir. Je ne peux pas détailler maintenant, mais je serais tout à fait disposé à approfondir ces réflexions avec ceux qui le désireraient.

À propos de la fibre optique, si cela ne se développe pas, c'est parce que c'est beaucoup plus cher puisqu'il faut creuser des tranchées. En même temps, en termes énergétiques, cela demande beaucoup moins d'énergie. Pourquoi ? Parce qu'avec une antenne, vous émettez des signaux dans trois dimensions, alors qu'avec la fibre optique, c'est à une dimension avec des relais, et cetera.

En termes énergétiques, vous allez consommer beaucoup moins. En termes matériels, il faudrait faire cette évaluation. Je n'en sais rien, mais la fibre optique,

ce n'est pas grand-chose, c'est essentiellement du verre et aussi des relais électroniques.

Dans les usages que vous avez mentionnés sur visioconférence, et cetera, on n'a donc pas besoin de la 5G, on n'a même pas besoin de la 4G. Il ne faut pas confondre les usages mobiles et les usages immobiliers.

Souvent, on fait cette confusion. On dit : « On aura besoin de la 5G pour faire de la télémédecine ». Or, vous pouvez faire de la télémédecine avec de la fibre optique – si jamais c'est vraiment nécessaire ici en Belgique – et un bon wifi. Il faut juste que le débit soit suffisant.

On peut faire de la visioconférence aujourd'hui déjà avec la 4G, on n'a pas besoin de la 5G pour faire cela. J'ai entendu pas mal de gens dire : « Mon wifi ne fonctionne pas, je passe sur la 4G et cela fonctionne », par exemple.

Il faut donc y aller usage par usage pour voir vraiment là où la 5G est nécessaire. D'ailleurs, Jérémy Grosman a mené une enquête sociologique sérieuse avec une méthodologie...

(Réaction d'un intervenant)

Oui, c'est logique, c'est toujours comme cela en sociologie. Vous garantissez l'anonymat de vos interlocuteurs, vous pouvez voir les publications.

Que doit-on faire lorsqu'on fait une enquête ? Il faut construire le réseau des acteurs, demander à une personne : « Tiens, qui devrais-je aller voir ? » Il est allé voir des entreprises, des personnes au port de Zeebrugge, mais aussi dans l'industrie automobile, et cetera. C'est ce que l'on appelle des « informateurs » en sociologie et vous leur garantissez l'anonymat pour être sûr qu'ils vous donnent toutes les informations.

C'est la méthode tout à fait classique que l'on utilise. Cependant, libre à vous de penser que cela n'a pas été bien fait. J'ai pu y regarder et ce n'est pas un panel représentatif, car on ne recherche pas la représentativité dans ce genre d'enquête, on cherche la diversité et à interroger le plus de personnes différentes. Cela donnait quand même un état des lieux, ici et maintenant.

Peut-être que demain, on va inventer de nouveaux usages de la 5G. Je pense que l'on est effectivement dans une économie de la promesse. C'est d'ailleurs classique de dire cela en économie. On vend des objets futurs, et ce, depuis le XIXe siècle. Je peux vous montrer de très beaux exemples de voitures volantes que l'on nous promettait à cette époque. On promettait aussi plein d'autres choses qui se sont avérées. Certaines de ces promesses vont donc se réaliser.

La question est de savoir : en a-t-on envie, en a-t-on besoin ? Ce n'est pas à moi à en juger. On est dans une

économie où l'on essaie de faire exister un certain type de futur. Il me semble que le politique est justement le lieu où l'on réfléchit les futurs souhaitables, désirables et possibles. Ce n'est pas à moi à m'immiscer – en tant que citoyen, oui, mais pas au sein de ce Parlement – pour dire ce que vous devriez faire.

Dites-moi si j'ai oublié des choses parce que j'ai l'impression de répondre en gros à pas mal de vos...

(Réaction de M. Antoine)

Comme Philippe Destatte le disait tout à l'heure, à un moment, on a pensé que l'on pourrait faire des scénarios bien charpentés. Cela n'a pas été possible. C'est surtout du temps qui nous manquait. Je n'ai pas compris pourquoi tout d'un coup cela n'a plus été possible, mais j'ai compris l'urgence. Ce rapport est à lire aussi comme un rapport fait de compilations et de synthèses. Dans notre partie, c'est vrai, on a été un peu plus loin. On a pris le risque de produire des chiffres originaux, de faire des scénarios et d'essayer de produire quelque chose de neuf, d'aller faire cette enquête par entretien, tandis que les autres parties sont plus des compilations. C'est un risque que l'on a pris et je l'endosse complètement. L'idée des scénarios était précisément de pouvoir informer au mieux le politique des choix qui s'offraient à lui et de pouvoir lui dire : « Si vous faites ceci, cela va donner plus ou moins cela ». On l'a fait juste sur la consommation d'énergie. Vous voyez dans les scénarios ce que cela donne.

Entre le non-déploiement et le déploiement localisé, c'est là où il y a peu d'écart en termes de consommation d'énergie. C'est logique puisqu'on ne déploie la 5G que sur 5 ou 10 % du territoire maximum, là où l'on estime que l'on en a besoin dans une première phase, là où l'on estime que des entreprises font une demande justifiée d'essai pour faire les PoC, et cetera.

Où cela ? Comment ? Qui doit dire quels sont les critères pour placer la 5G ? En quoi cela va-t-il faire des problèmes d'équité ? Je ne suis pas compétent pour répondre aux questions réglementaires. Les questions d'équité, je ne sais pas si aujourd'hui... J'ai l'impression, dans l'état actuel, que la 5G n'est pas un besoin urgent pour les usagers individuels. Il faudrait voir dans les centres-villes, là où la 4G pourrait saturer. Il y a peut-être des mesures de sobriété à prendre pour éviter cette saturation et ce serait peut-être le bon moment.

M. Antoine me posait une question sur le type de schizophrénie. Je pense vous avoir bien indiqué le type de schizophrénie dans lequel nous sommes tous. Ce n'est pas que le politique, c'est l'époque qui veut cela. Vous n'avez pas vu la fin du tunnel. On est au début de ce genre de questions et elles vont s'intensifier. Ces choix, ces dilemmes terribles, cette tension qu'il y a entre croissance économique et préservation des écosystèmes ou plutôt prise en compte du vivant dans la

manière dont nous existons, ces deux manières d'approcher ce que nous sommes et ce que nous voulons, ces tensions, je prévois qu'elles ne vont qu'augmenter dans les années qui viennent. Je ne voudrais pas être à votre place parce que ce seront des débats extrêmement compliqués à trancher. Je suis là pour défendre le point de vue des écosystèmes et du vivant parce que, à terme, on n'a pas le choix : c'est de cela dont dépendent nos vies et c'est cela qui va s'imposer à nous, qu'on le veuille ou non.

Y a-t-il d'autres questions auxquelles je pourrais répondre et auxquelles je n'ai pas répondu ?

M. le Président. – Je voudrais vous remercier, Monsieur Wallenborn, pour toutes ces réponses.

Y a-t-il parmi les collègues quelqu'un qui souhaiterait répliquer ? Non.

Je voudrais vous remercier, Monsieur Destatte, Monsieur Wallenborn, pour votre disponibilité d'abord, pour la qualité de vos exposés surtout, pour vos réponses aux nombreuses questions de mes collègues députés. Quant à vous, Monsieur Destatte, je vous donne rendez-vous jeudi à 13 heures ou 14 heures en fonction de votre disponibilité. Je rappelle que nous avons rendez-vous à 13 heures par visio avec M. Vanderstraeten. Merci à vous et bon retour.

La Commission a décidé de procéder mardi 11 mai 2021 à l'audition de représentants habilités de l'Union des villes et communes de Wallonie, UVCW.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'INTÉRÊT À PORTER AUX ZONES RURALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'intérêt à porter aux zones rurales ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Madame la Ministre, la ruralité wallonne et son développement doivent être connus et soutenus au même titre que le développement des villes. Les zones rurales représentent 160 à 165 communes, 42 % des habitants et 80 % de la superficie.

Le milieu rural revêt malheureusement de plus en plus le statut du parent pauvre des démarches et des

investissements indispensables actionnés en Wallonie et nous pouvons y constater régulièrement un manque cruel de soutien. Je prends d'ailleurs à témoin M. Destatte qui vient d'indiquer que dans la vallée de la Semois, c'est impossible de se connecter où que ce soit et qu'il y a un nombre énorme de maisons à vendre, parce que cela n'attire plus personne, des zones blanches.

Il faut notamment agir pour contrer le déclin de certaines zones rurales, pour pallier le faible taux d'équipement de services publics et aux services communaux inexistantes, pour gérer l'appauvrissement de la fonction agricole.

Comme j'ai déjà pu le souligner, zones rurales et urbaines wallonnes sont deux modèles qui ne s'opposent pas, qui ne se concurrencent pas, mais qui se complètent. Une valorisation de la ruralité simultanément aux villes, par une stratégie transversale, est nécessaire pour créer un effet de levier.

Les communes rurales vont devoir faire face à des défis considérables en matière de logement, de mobilité, d'énergie, d'offre médicale, de transport, de connectivité, de développement économique, agricole et forestier.

Au vu de la Déclaration de politique régionale et en comparaison à la décision de notre Parlement de consacrer 250 millions à la politique de la ville, au budget 2021, pour y développer des politiques de développement, de revitalisation environnementale et de mobilité – politiques tout à fait transversales –, comment comptez-vous dégager des moyens budgétaires comparables aux moyens prévus dans le budget 2021 et dans le Plan de relance destinés aux villes pour assurer la synchronisation des actions spécifiques susceptibles de garantir un soutien harmonieux et parallèle respectant la spécificité des territoires ?

Les réponses aux différents problèmes ne sont pas les mêmes dans la zone rurale et dans la zone urbaine. C'est une politique transversale.

Quels moyens avez-vous prévus pour la ruralité dans le plan Get up Wallonia, qui est la troisième opportunité après le budget 2021 et le Plan de relance ? Get up Wallonia est aussi une opportunité pour les zones rurales.

Comptez-vous allouer à la ruralité des moyens budgétaires comparables à ceux destinés aux projets et actions urbaines ? Quelle est votre stratégie concrète pour la ruralité à court et à moyen termes ?

Quels sont les moyens globaux que vous souhaitez dégager, en accord avec vos collègues, puisque, comme pour la politique de la ville, la politique de la ruralité doit être une politique transversale, avec toutes ses composantes ?

Je vous remercie des éléments de réponse que vous pourrez me donner.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, merci pour votre question qui démontre notre volonté commune d'assurer à la ruralité un développement durable au bénéfice de l'ensemble de sa population. Nous avons d'ailleurs déjà pu évoquer cette préoccupation lors d'une séance récente de commission, voire de séance plénière.

À cette occasion, je vous avais indiqué qu'au niveau du Gouvernement wallon, je disposais de compétences qui permettent de donner à tous les acteurs des territoires ruraux des outils de développement, d'amélioration du cadre de vie, de préservation du patrimoine naturel et de protection des ressources en eau. La ruralité se définit tout autant par les ressources spécifiques dont elle dispose, qui se basent avant tout sur le patrimoine naturel, agricole et forestier, que par ses habitants qui peuvent dynamiser et faire vivre nos villages et campagnes à travers leurs projets concrets. Ce que je vous avais présenté alors reste toujours d'actualité.

En ce qui concerne la préservation des ressources naturelles, qui sont autant de forces de notre ruralité, vous savez que je n'ai pas manqué de multiplier les efforts en la matière.

D'abord, en matière de biodiversité, avec un budget fonctionnel triplé de 13,6 millions d'euros et des moyens additionnels de 105 millions d'euros dans le cadre de notre première proposition wallonne relative à la facilité pour la reprise et la résilience. Avec une série de nouvelles mesures, dont le projet phare de plantation d'arbres et de haies, le renforcement des moyens pour la politique des aires protégées et le renforcement de la résilience de nos forêts.

Ces projets sont autant d'occasions de soutenir le tissu économique de nos territoires ruraux : les forestiers, les agriculteurs ou les acteurs écotouristiques.

La création de deux parcs nationaux – certains d'entre nous d'ailleurs étaient présents lors d'une visite au parc national de Haute-Campine il y a quelques jours – permettra également de créer, à terme, deux pôles majeurs d'écotourisme avec des retombées économiques attendues importantes pour les territoires qui seront sélectionnés.

Ensuite, en matière d'alimentation, le financement de 46 projets de relocalisation alimentaire, pour un budget de 11,6 millions d'euros, va directement bénéficier à nos agriculteurs, nos éleveurs, nos maraîchers, nos transformateurs, nos restaurateurs et aussi à la population. Ces projets permettront de

renforcer les liens entre nos agriculteurs, qui vivent de ces territoires, et ceux qui y vivent, mais également entre nos villes et nos campagnes. Là aussi, le Plan de reprise et de résilience a été mobilisé pour un montant conséquent de 85 millions d'euros dans sa première mouture pour soutenir la transition de notre agriculture, dimension forte et indéniable de notre ruralité.

Outre la préservation des espaces naturels et leur développement, il importe également de soutenir les structures rurales qui dynamisent le territoire. En matière de développement rural, les moyens de 14 millions d'euros annuels sont maintenus pour les PCDR et désormais mieux gérés dans un objectif de plus grande équité, mais aussi d'avancement plus rapide des projets, au bénéfice des communes rurales.

Je tiens aussi à renouveler et amplifier le soutien aux projets transcommunaux comme les GAL et les parcs naturels. Ces structures qui agissent au-delà des frontières communales sont extrêmement précieuses pour soutenir les communes à développer des projets à une échelle plus ambitieuse, comme celle du bassin de vie par exemple.

Des moyens importants seront également mobilisés sur les problématiques particulières que vous évoquez, notamment les zones blanches – on en a largement parlé également ce matin lors de notre débat sur la 5G –, la politique de rénovation des logements ou la construction de nouveaux logements sociaux.

Concernant la mobilité, les moyens mobilisés en faveur des TEC par mon collègue Philippe Henry, l'instauration de la gratuité pour certains publics et le développement de lignes express répondent également aux enjeux de mobilité en zone rurale. Le travail au sein des bassins de mobilité en cours actuellement impacte directement et positivement les communes rurales.

Je vous avais également indiqué que, de manière plus structurelle, je souhaite que la supracommunalité soit renforcée. La valorisation des opportunités offertes par les territoires ruraux pourrait à l'avenir encore davantage se développer selon le concept d'intelligence territoriale.

Ensuite, je vous dirai que oui, je poursuis l'ambition de mobiliser des budgets supplémentaires pour soutenir de nouvelles actions au service des zones rurales. Je travaille au quotidien pour saisir les opportunités en ce sens. Des projets sont en réflexion afin d'offrir à court terme des réponses aux impacts de la crise covid et également à la problématique de la diminution de l'offre de services en zone rurale. J'ai d'ailleurs interpellé les ministres fédéraux concernés à cet égard.

À ce titre, je tiens enfin à préciser que les mesures du plan Get up Wallonia ne sont pas encore arrêtées. Sachez que, complémentaiement aux mesures adoptées dans le cadre des facilités pour la reprise et la résilience,

je serai très attentive à ce que d'autres mesures puissent y soutenir la ruralité.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Merci, Madame la Ministre. Vous avez été plus complète que lors de la question précédente et j'en suis ravi.

J'aurais voulu vous suggérer ceci. Dans la politique de la ville, si j'ai bien compris, il y a un groupe de travail qui a été réuni, qui est transversal et qui s'adresse à chacun des départements ministériels pour voir comment chacun va répondre aux besoins de la ville dans ces départements – le social, l'urbanistique, et cetera.

Ne serait-il pas utile – ou alors, si cela existe, je ne le connais pas – de faire de la sorte avec vos collègues du Gouvernement wallon et d'y associer peut-être l'Union des villes et communes et d'autres organes pour savoir quels sont véritablement les besoins d'un certain nombre de zones rurales ?

Parce que, pour en connaître en province de Namur ou en province du Luxembourg, il y a vraiment des endroits où cela devient extrêmement difficile. Les gens n'osent pas en parler, les gens n'osent pas trop l'exprimer médiatiquement, mais je peux vous dire que pour en parler avec les bourgmestres et les autorités locales, c'est vraiment très compliqué du fait d'une forme de désertification. Ils ont un sentiment d'abandon qui est relativement important, justifié ou pas. Ils disent que, par exemple, ils ne savent plus répondre aux appels à projets tant c'est compliqué de devoir y répondre et qu'ils ont des équipes qui sont bien trop petites.

Je voudrais vous rendre attentive à cela et je suis disponible avec d'autres pour y travailler avec vous si vous le souhaitez. Je pense vraiment qu'il faut faire quelque chose parce que je sens un certain fatalisme, mais aussi, de la part de la population, une certaine révolte, en ce compris contre des élus locaux.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE SUIVI DU PERMIS DE
DÉTENTION D'UN ANIMAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le suivi du permis de détention d'un animal ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, en septembre de l'année dernière, je vous interrogeais à propos du permis de détention d'un animal et plus précisément quant au retrait de ce permis. En effet, à l'époque, seules 14 personnes s'étaient vues priver de ce permis, mais les refuges, vétérinaires et autres éleveurs n'avaient aucune liste ou dossier qui pouvait leur permettre d'identifier ces personnes qui ne détenaient plus le droit de posséder un animal.

Dans votre réponse, vous abordiez notamment les difficultés de créer une pareille liste liées à la protection des données et à toutes les complexités qui en découlent. En outre, un tel projet nécessitait une modification du code qui n'était, à l'époque, pas à l'ordre du jour.

En janvier de cette année, un autre de mes collègues vous interrogeait sur le même sujet et dans votre réponse vous sembliez ouverte à la possibilité d'agir pour mettre en place une liste accessible aux refuges.

Vous aviez d'ailleurs adressé une demande d'avis à l'Autorité de protection des données dont les réponses vous avaient permis d'envisager l'option d'un accès direct aux données des futurs adoptants pour les refuges, vétérinaires et éleveurs.

Vous disiez également qu'une potentielle modification du décret était en cours d'analyse au sein de votre cabinet.

J'ai donc plusieurs questions à vous soumettre, Madame la Ministre. Où en est actuellement l'analyse de la modification du décret qui avait été lancée en janvier dernier ?

Vos services travaillent-ils toujours sur la mise en œuvre d'un accès direct et limité au dossier central pour les refuges, vétérinaires et éleveurs ? Ce format est-il toujours privilégié ? Si pas, quelles sont les autres pistes envisagées ?

Enfin, l'idée de fonctionner par le biais d'attestations qui seraient semblables à un casier judiciaire est-elle toujours prise en compte ou bien a-t-elle été totalement éliminée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, en effet, bien que le permis de détention d'un animal constitue une belle idée, pleine de bonnes intentions, son applicabilité restait limitée à ce stade.

Je comprends pleinement que les refuges, par exemple, souhaitent savoir si une personne est toujours en possession de ce permis avant de lui confier un animal. S'il n'est pas possible d'agir en amont, ce système de permis n'a pas beaucoup de sens.

Pour répondre à cette demande, j'ai donc d'abord demandé l'avis de l'Autorité de protection des données et examiné les différentes pistes possibles.

J'ai intégré cette problématique dans le cadre de la révision du décret relatif à la délinquance environnementale adopté en première lecture tout récemment par le Gouvernement. Je propose ainsi, et le Gouvernement a suivi cette option, de donner accès à cette information aux refuges, vétérinaires et éleveurs, à travers un système similaire à l'extrait de casier judiciaire.

Le futur détenteur d'un animal pourrait alors solliciter auprès de l'administration communale un extrait du fichier central relatif à la délinquance environnementale, concernant exclusivement les interdictions de détention d'un animal ou retraits de permis.

Le projet de texte sera soumis à l'avis de différentes instances et fera l'objet d'un débat parlementaire. Si la proposition actuelle est bien maintenue – c'est ma volonté –, la disposition devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année prochaine.

Je me réjouis de cette avancée qui témoigne du fait que nos échanges en commission, les propositions des refuges et associations ainsi que le travail de l'administration permettent d'aboutir à des solutions concrètes.

Je salue ces efforts qui convergent pour un meilleur traitement des animaux en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse bien concrète et je me réjouis aussi de l'avancée du dossier parce que l'on avait vu, lors de nos débats en commission, qu'il y avait plusieurs obstacles pour avancer dans ce dossier. Votre proposition me paraît donner tout son sens à ce permis de détention.

Je vous remercie donc de l'avancée qui a été faite en si peu de temps.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'INSTAURATION D'UNE
PRIME RÉGIONALE ET D'UN CERTIFICAT À
L'ADOPTION D'UN ANIMAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'instauration d'une prime régionale et d'un certificat à l'adoption d'un animal ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Madame la Ministre, certaines communes wallonnes ont mis en place une nouvelle prime pour toute adoption d'un compagnon à poil placé dans un refuge agréé ; une prime qui couvre 50 % du montant d'adoption avec un plafond limité à 100 euros.

Cette intervention est destinée à encourager les citoyens, nous l'avons compris, leur permettant de désengorger les refuges qui ont constaté une nette augmentation de leurs pensionnaires à certains moments de la pandémie.

Pour éviter tout abus, de nombreuses associations avancent parallèlement à l'existence d'une prime l'avènement d'un certificat d'adoption rempli par un vétérinaire attitré.

Comme ministre du Bien-être animal, encouragez-vous de telles procédures pour garantir la santé de l'animal et les aptitudes de sa famille d'accueil pour éviter l'adoption de coups de tête ou l'achat compulsif sans qu'il n'y ait une démarche d'appropriation, de l'éducation de l'accueil de l'animal ?

Accepteriez-vous de subventionner les communes qui s'inscrivent dans une démarche responsable pour assurer une adoption de qualité avec primes et certificats d'accueil ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, accueillir un animal est une responsabilité, on l'a déjà évoqué à de nombreuses reprises, et il ne doit pas être un luxe.

Je ne peux que saluer les initiatives qui favorisent l'accessibilité des soins vétérinaires ou l'adoption d'un animal en refuge, comme vous l'évoquez.

Cela dit, je peux également comprendre les réserves de certaines associations à cet égard, le soutien à l'adoption ne doit pas nous empêcher de prendre

pleinement conscience des implications de l'accueil d'un animal.

Pour veiller à cette responsabilisation des potentiels futurs détenteurs de ces animaux, je travaille sur différents leviers. Comme vous le savez, un système de permis de détention a été mis en place par mon prédécesseur, nous venons de l'évoquer avec Mme Sobry. À ce stade, le système n'était pas suffisamment opérationnel, puisque ni les refuges ni les éleveurs ne pouvaient savoir si une personne avait fait l'objet d'un retrait de permis. Nous venons donc d'avancer sur ce volet-là en donnant accès à cette information dans le cadre de la révision du décret relatif aux infractions environnementales.

Par ailleurs, la sensibilisation constitue un levier majeur pour responsabiliser les futurs détenteurs et détentrices d'animaux. Sur avis du Conseil wallon du bien-être des animaux, une première campagne de sensibilisation sera consacrée à ces questions, aux questions à se poser avant d'acquérir un animal.

Je soutiens également les communes dans leurs actions d'information et de sensibilisation à travers le régime d'aide qui a été mis en place depuis septembre dernier. Ce régime s'étend sur trois ans et prévoit déjà de nombreuses nouveautés par rapport au système précédent. Lors de son renouvellement, j'examinerai la possibilité d'ajouter une aide pour l'adoption d'animaux en refuge.

À ce stade, ma priorité est de poursuivre ce soutien aux communes, notamment pour la stérilisation des chats errants et des chats domestiques pour les personnes fragilisées économiquement, la sensibilisation et soutenir directement les refuges par ailleurs.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – J'ai trois remarques par rapport à la réponse très complète de Mme la Ministre.

La première est l'évolution bien nécessaire. Elle l'avait indiqué à ma collègue sur le permis de détention en complétant l'information nécessaire. Je crois que c'est une heureuse initiative.

La deuxième concerne les campagnes de sensibilisation, parce qu'à tout moment il faut reprendre le métier, parce qu'à chaque période de l'année ou de période de vie où c'est nécessaire de rappeler cette évidence d'un accueil de qualité des animaux.

Troisième remarque, je note avec plaisir que vous entrevoyez la possibilité dans la réforme que vous préparez d'intervenir dans le cadre d'une prime à l'adoption. Il vaut mieux subventionner l'adoption d'un animal que le refuge lui-même. Je trouve qu'elle a une démarche qualitative tout à fait intéressante. J'espère

que très vite nous pourrions nous retrouver autour de cet objectif majeur.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA SUBSIDIATION DE
BRIGADIERS DU BIEN-ÊTRE ANIMAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la subsidiation de brigadiers du bien-être animal ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Madame la Ministre, pour mieux respecter le Code wallon du bien-être animal, la Ville de Liège, vous le savez, et la zone de police travaillent de concert à la mise en place d'une véritable cellule bien-être animal au sein de la zone. Résultat : 96 visites de contrôle, 15 saisies d'animaux maltraités et tout cela rien que pour l'année 2020.

Quand on a commencé, on tournait à trois-quatre dossiers par semaine. Aujourd'hui, on est à parfois plusieurs dizaines de dossiers par semaine.

« La présence de la police est indispensable à deux niveaux : la sécurisation de l'intervention et la rédaction du constat qui a été réalisé sur place », explique Philippe Schutters, vétérinaire intervenant.

Pour Mme Defraigne, ancienne collègue, l'échevine du bien-être animal aujourd'hui de Liège : « Il est nécessaire d'étendre cette brigade spécifique de la police. Concrètement, on reçoit une alerte à l'échevinat, on contacte le vétérinaire communal et puis nos référents à la police. Ils vont sur place, on demande l'accord pour rentrer chez la personne. Parfois, c'est une simple remise sur rails, des conseils ou, parfois, la situation est grave et l'on vient vers nous ou vers le bourgmestre pour une ordonnance de saisie ».

C'est un dispositif qu'une grande ville peut se permettre, mais d'autres communes s'en inspirent et d'ores et déjà se renseignent sur cette formule.

Comme responsable du respect du Code wallon du bien-être animal dans notre Région, vous avez besoin de renforcer les effectifs régionaux, mais aussi de renforcer les effectifs de contrôle sur le terrain.

Envisagez-vous de subsidier un référent bien-être pour les grandes villes ou pour un groupe de communes ou, pour le moins, pour rester réaliste sur le plan financier, d'un certain nombre d'inspecteurs par province et le nombre dépendant de la taille de celle-ci ?

À quand l'avènement de brigadiers du bien-être animal en Wallonie financés par les différents niveaux de pouvoir – pas uniquement la Région, mais aussi par la Région –, en appui avec les provinces et les pouvoirs locaux ?

Dès lors, allez-vous inciter les autres communes à prendre exemple sur la Ville de Liège ? Ne serait-il pas opportun de mettre en place une campagne afin de valoriser cette efficacité au sein des collèges communaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, de manière quotidienne, la presse et les réseaux sociaux relaient malheureusement de terribles cas de maltraitance animale. Il y a quelques jours encore, une quinzaine de moutons ont été saisis à Court-Saint-Étienne. Ces animaux étaient dans un état épouvantable. Je ne peux que remercier les acteurs de terrain pour leur intervention indispensable.

Comme vous, je suis choquée par ces pratiques. La maltraitance animale est inacceptable. Pour mettre fin à ces violences, je suis convaincue que tous les acteurs de terrain ont leur place à jouer et leur rôle.

Les communes font partie des acteurs clés de la lutte contre la maltraitance animale. Vous avez cité l'exemple de la Ville de Liège, qui est effectivement exemplaire. Plusieurs échanges ont déjà eu lieu entre l'échevine, l'administration et mon cabinet afin de renforcer les collaborations. La Ville de Charleroi est également très active dans ce domaine, avec sa propre vétérinaire communale.

Ces communes constituent des exemples inspirants et leurs pratiques pourraient être déclinées ailleurs. C'est dans cette optique d'ailleurs que s'inscrit la Stratégie wallonne de politique répressive environnementale, qui a été adoptée par le Gouvernement en première lecture, en même temps que le décret relatif à la délinquance.

Mon objectif à travers cette stratégie pour le bien-être animal, comme pour les problématiques environnementales d'ailleurs, est de travailler et de renforcer les collaborations entre les différents niveaux de pouvoir, dont le niveau communal, en fonction du type d'infraction. Les communes, en tant que pouvoirs locaux, pourraient répondre aux besoins de première ligne. Mon souhait est de former les agents compétents au niveau communal, comme nous avons commencé à le faire avec l'Union des villes et communes.

Les refuges et les associations peuvent également apporter un soutien aux communes dans ces missions. Ces structures conseillent et informent régulièrement les

pouvoirs locaux en matière d'initiatives relatives au bien-être animal.

Le niveau régional, quant à lui, à travers l'Unité du bien-être animal en particulier, serait plutôt axé sur les dossiers particulièrement graves, complexes ou urgents. L'UBEA piloterait également la coordination globale de la politique répressive en matière de bien-être animal.

J'encourage donc vivement les communes à s'inspirer des exemples liégeois et carolo. J'ai d'ailleurs soutenu la mise en place de systèmes de concertation avec un référent bien-être animal, à travers le régime d'aide aux communes. Ce référent, qui est bien prévu dans ce régime d'aide, peut être un agent communal, un agent de police, un vétérinaire communal ou un échevin. Parmi les missions prévues, cette personne peut stimuler la création d'une cellule bien-être animal.

Bien que ce régime d'aide soit nouveau, sa première édition a connu un beau succès, puisque ce sont 148 communes qui ont participé. Parmi elles, 52 ont obtenu l'aide spécifiquement pour mettre en place un système de concertation avec un référent bien-être animal. Pour la deuxième édition, qui porte sur la période 2021-2022, 54 demandes ont été réceptionnées pour la partie référent.

Outre ce régime, le Code de l'environnement accorde la possibilité aux conseils communaux de désigner un ou plusieurs agents constatateurs pour surveiller, contrôler et rechercher les infractions environnementales, dont le bien-être animal fait partie. Un mécanisme de soutien des communes existe dans ce cadre et fera d'ailleurs l'objet d'une révision afin d'assurer un meilleur soutien.

En conclusion, vous l'aurez compris, je suis convaincue qu'une bonne collaboration sur le terrain, combinée au soutien des différents acteurs, permettra de lutter efficacement contre cette maltraitance.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je suis heureux de constater que Mme la Ministre considère les exemples de Liège et de Charleroi comme des exemples à suivre par d'autres communes.

En outre, elle joint l'acte à la parole, puisque, si j'ai bien compris dans sa réponse, in fine, elle compte améliorer encore le soutien aux communes. Je relève la nécessité de former des agents communaux, d'une collaboration ponctuelle avec peut-être des vétérinaires privés.

Enfin, ne pourriez-vous pas établir un protocole de collaboration entre les communes et certains refuges ? Je crois qu'il y a là à la fois une piste d'économies ou de dépenses raisonnées dans le chef des communes, mais d'efficacité d'intervention, puisque, dans ma région, il y a quelques refuges particulièrement dynamiques qui

pourraient œuvrer de manière très efficace aux côtés des communes.

Je formule l'espoir, Monsieur le Président, qu'il y ait un référent bien-être animal dans chaque commune, qu'au-delà de l'échevin ou du bourgmestre, il y ait quelqu'un capable de répondre avec les compétences souhaitées.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA MULTIPLICATION DES CAS
DE MALTRAITANCE ANIMALE ET LE
NÉCESSAIRE ALOURDISSEMENT DES
SANCTIONS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la multiplication des cas de maltraitance animale et le nécessaire alourdissement des sanctions ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Madame la Ministre, vous venez d'y faire allusion, ironie du sort, c'est dans la commune où vit la Mme la Ministre, celle de Court-Saint-Étienne, que l'on vient de découvrir une situation d'horreur, proche de l'inimaginable en matière de maltraitance animale.

Les associations « Animaux en péril », « Le Rêve d'Aby », « Au Bonheur Animal » et « Les Poilus du Blé » sont intervenues ce vendredi 5 mars afin de porter secours à 16 moutons à Court-Saint-Étienne.

Arrivés sur les lieux, les membres des associations précitées ont été confrontés à « une situation de négligence extrême. Le constat est édifiant, 16 moutons sont séquestrés et abandonnés dans deux remises attenantes à la maison. Les ovins sont emprisonnés dans l'obscurité, sans possibilité de s'abreuver ni de s'alimenter. Le constat est tout aussi accablant en ce qui concerne les conditions d'hygiène. Le troupeau n'a d'autre choix que de patauger dans un fumier humide et nauséabond, sans aucune zone sèche et propre ».

Depuis lors, je pense que deux ou trois de ces moutons sont décédés. On n'a malheureusement pas pu les sauver tant leur état de santé s'était détérioré.

Un procès-verbal a été dressé pour infraction au Code wallon du bien-être animal.

Ce début d'année est très intense pour les refuges spécialisés dans l'accueil des animaux de ferme. Les

saisies sont nombreuses et concernent souvent des dizaines d'individus.

Sur les ondes de la RTBF – vous l'avez probablement entendue –, la responsable des « Poilus du Blé » vous a interpellée directement, exigeant de votre part un alourdissement des peines et sanctions prévues par notre code.

Du reste, ce n'est pas la première fois que des associations ou de simples citoyens donnent de la voix pour demander un alourdissement des sanctions et des peines telles qu'elles ont été prévues par votre prédécesseur.

Ma question est donc très simple : quelle réponse allez-vous leur réserver après une succession de situations effroyables ?

Je sais que la sanction ne permettra pas d'éviter à l'avenir un certain nombre de comportements qui sont tout à fait inadmissibles, mais je pense qu'un certain nombre d'entre eux considèrent encore avec légèreté le fait d'accueillir des animaux de rente, et donc de pouvoir les maltraiter à leur guise. En tant que fils de fermier et d'agriculteur, je ne peux pas l'accepter. Dès lors, les sanctions les plus lourdes doivent leur être infligées.

Au passage, Madame la Ministre, j'aurais aimé – mais peut-être est-ce le cas – que vous vous portiez partie civile auprès des parquets pour qu'il y ait également sur le plan pénal une démarche et un suivi qui soit à la hauteur des infractions constatées et qui sont tout simplement insoutenables et inqualifiables.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, que cela se déroule dans la commune de la ministre du Bien-être animal ou ailleurs, la maltraitance est toujours inacceptable, nous sommes bien d'accord. Quand j'ai pris connaissance de la situation déplorable de ces animaux, j'ai été – tout comme vous – extrêmement choquée. Je tiens néanmoins à remercier les refuges et les pouvoirs locaux pour leurs interventions rapides.

En ce qui concerne les sanctions prévues en matière de bien-être animal, un arsenal législatif important existe déjà. Par exemple, au niveau pénal, les infractions de deuxième catégorie peuvent mener à une peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans et à une amende jusqu'à 1 million d'euros. Lorsque les faits peuvent être aggravés, les sanctions applicables sont là aussi plus importantes.

La difficulté se trouve donc davantage au niveau du suivi pénal des dossiers. Le degré de priorité ou de

sévérité, accordé aux dossiers liés au bien-être animal peut être considéré comme décevant.

Je partage tout à fait la frustration des refuges et associations qui prennent soin d'animaux maltraités, alors que les contrevenants restent impunis ou presque.

Étant donné la séparation des pouvoirs, il ne m'appartient néanmoins pas de m'ingérer dans les décisions de justice. Cependant, afin d'analyser les leviers plus structurels pour répondre à cette situation, j'ai interpellé le ministre fédéral de la Justice. Je lui ai également fait part de suggestions extrêmement concrètes qui pourraient être transmises aux différents parquets, mais je n'ai toujours pas de réponse de sa part à mon interpellation.

En conclusion, le bien-être animal prend, à juste titre, une place grandissante dans notre société. Cette évolution doit se retrouver dans la manière dont les faits de maltraitance sont gérés devant les tribunaux – je vous rejoins totalement.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Madame la Ministre, ma conviction, c'est que les sanctions administratives ne suffisent pas, que les sanctions pécuniaires ne les concernent pas parce que, pour la plupart d'entre eux, ils sont dans des états de financement personnel assez limité et que, dès lors, pour eux, leur insolvabilité vaut l'impunité.

C'est vers le pénal qu'il faut se tourner. Vous avez interpellé, à juste titre, le ministre de la Justice. Peut-être pourriez-vous contacter aussi le Collège des procureurs, cette initiative que j'ai prise en son temps lorsque j'avais des infractions urbanistiques ? Vous vous rappellerez certainement de l'affaire Sagawé, du célèbre entrepreneur qui avait construit en dehors de toute zone et de toute procédure bâtissable, parce qu'il faut convaincre les autorités judiciaires que c'est un délit grave.

Autant, dans une partie de nos concitoyens et dans cette assemblée – et je m'en réjouis –, la conviction a gagné quasiment tous les bancs, mais du côté du parquet, c'est encore considéré comme : « Ma foi, c'est un animal, c'est moins important ». Je ne peux pas l'accepter.

Je vous encourage vraiment à prendre ces contacts et pourquoi pas, je me répète, se porter partie civile parce que je pense que c'est de nature alors pour vous à avoir communication des pièces de l'instruction et d'avoir une garantie du suivi de la procédure judiciaire à l'encontre de celles et ceux qui ne méritent pas, qui ne méritent plus d'accueillir des animaux.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA SITUATION DU MARCHÉ
COUVERT AUX BESTIAUX À CINEY »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la situation du marché couvert aux bestiaux à Ciney ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Madame la Ministre, ceci me renvoie à mon enfance puisque j'ai eu le bonheur lorsque j'avais six, sept ou huit ans de me lever à 3 heures 30 minutes du matin pour vivre un périple, celui de regagner le marché couvert de Ciney. C'était le précédent, ce n'était pas encore celui-ci. À l'époque, c'était davantage une fête du monde rural que ce à quoi nous assistons ces dernières années. Même si la foire aux bestiaux de Ciney est en perte de vitesse ces dernières années, il n'empêche que c'est un des plus grands d'Europe. Le vendredi, il peut y avoir 2 500 à 3 000 bêtes amenées par 200 camions, tout cela concentré en 24 heures. C'est dire l'exigence d'acheminer les bêtes et de les reprendre par la suite dans de bonnes conditions.

Malheureusement, ce dynamisme économique s'accompagne aussi et doit s'accompagner d'un respect strict de règles sanitaires et du bien-être animal. Ces règles nombreuses et contraignantes n'ont visiblement pas toujours été toujours parfaitement respectées à Ciney. C'est en tout cas ce qu'a conclu l'AFSCA à l'issue de plusieurs contrôles en 2018 et 2019. L'agence a même haussé le ton, menaçant l'ASBL exploitante du marché de lui retirer l'agrément si des efforts sanitaires significatifs n'étaient pas fournis. Pour sa défense, Antoine Grégoire, l'avocat de l'ASBL du marché couvert rappelle que le commerce de détail est l'un des secteurs les plus réglementés et, dit-il, c'est « une véritable lasagne institutionnelle, certaines matières sont gérées par le Fédéral, d'autres par la Région. Il y a un contrôle interne et tout cela rend la législation indigeste ». C'est son propos et je ne le partage pas.

Quelle est votre analyse de la situation aujourd'hui, Madame la Ministre ? Face à la « lasagne » de règlement, votre département a-t-il rencontré les responsables du marché couvert pour leur expliquer leurs obligations et les rappeler à l'ordre ? De même, avez-vous rencontré la Fédération des marchands de bestiaux pour les sensibiliser pour les convaincre de l'enjeu fondamental du bien-être animal alors que Gaia vient récemment de publier des photographies de maltraitance prises tant à Ciney qu'à Battice, et ceci, 20 ans après un procès que vous avez probablement bien dû connaître d'une manière ou d'une autre.

J'évoque le procès retentissant de Dinant où un certain nombre d'intermédiaires de bestiaux ont été attraites devant les tribunaux avec raison.

Dès lors, Madame la Ministre, quelles initiatives allez-vous prendre pour rétablir le dialogue, d'une part avec les milieux concernés et ensuite assurer un meilleur respect du Code du bien-être animal ? Je sais qu'un marché n'est pas l'autre, qu'un marchand n'est pas l'autre, qu'un agriculteur n'est pas l'autre, mais il me semble qu'une présence peut-être plus soutenue de délégués de la Région wallonne sur le marché lui-même aurait un impact considérable à l'égard de tous les protagonistes de ce marché couvert aux bestiaux.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, en effet, de nombreux animaux transitent par le marché de Ciney. À ce titre, nous devons être particulièrement attentifs au respect de la législation.

En ce qui concerne le bien-être animal, mon administration s'est entretenue avec les responsables du marché. Une réunion a été organisée en septembre 2020 pour leur rappeler la législation en vigueur.

Par ailleurs, le marché a établi des procédures liées au bien-être animal. Un avis sera rendu prochainement par mon administration afin d'enrichir les propositions sur la table.

Mon objectif est de cadrer de manière plus structurelle les activités liées au transport des animaux et aux marchés.

Dans le cadre d'un projet d'arrêté en train d'être finalisé, je proposerai donc de clarifier le cadre réglementaire afin qu'une autorisation spécifique liée au bien-être animal soit requise pour exercer l'activité de centre de rassemblement. Cette autorisation impliquera des obligations tant au niveau des infrastructures que du fonctionnement.

Je veillerai également à renforcer le contrôle lié au transport et aux marchés d'animaux à travers la désignation d'experts-vétérinaires.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je suis heureux et j'ai presque envie de demander quand – mais je sais qu'elle ne peut pas répondre –, parce que c'est une excellente initiative.

(Réaction de Mme la Ministre Tellier)

C'est imminent. Je le dis pour ceux qui n'ont pas la chance, comme moi, de vous voir ou de vous entendre.

Cela me permettra, de manière imminente, le cas échéant, de revenir pour en prendre connaissance. C'est la loi du genre : lorsqu'une promesse est formulée, elle doit être tenue.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'IMPACT DU PROJET DE
LIGNE À TRÈS HAUTE TENSION BOUCLE DU
HAINAUT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE
PRODUCTION ET D'ÉPURATION DES EAUX »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact du projet de ligne à très haute tension Boucle du Hainaut sur les équipements de production et d'épuration des eaux ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, la proximité de lignes à haute tension est de nature à porter atteinte aux installations de production et de transport d'eau ainsi qu'aux installations d'épuration des eaux usées.

Dans ce contexte, la modification du plan de secteur envisagée et demandée par Elia pour son fameux projet Boucle du Hainaut – ou plutôt, devrais-je dire, « Balafre du Hainaut » – pourrait avoir un impact non négligeable sur celles-ci. On parle d'un effet par rapport aux lignes de haute tension de corrosion accélérée, de perturbation sur les équipements électriques, de difficultés de réaliser des travaux sur les conduites existantes et un impact sur les équipements ou conduites en projet.

Il semble que, dans la phase préalable, c'est-à-dire celle déjà clôturée, ni la SWDE ni la SPGE n'ont été consultées par Elia.

Confirmez-vous cette information ? Ces sociétés dont vous avez la tutelle vous ont-elles interpellée ou sensibilisée sur cet enjeu ?

Sur le tracé envisagé et demandé par Elia se trouvent plusieurs installations concernées. Je veux citer deux exemples que je connais bien et qui sont à proximité de ma belle Commune de Soignies : d'une part, la station d'épuration, gérée par IDEA et largement financée par la Région wallonne via la SPGE, et, d'autre part, la station de pompage des eaux d'exhaure de la SWDE, qui est un joint-venture entre les carriers de pierre bleue de la région et la SWDE. Ce sont des installations extrêmement importantes en termes de capacité

d'épuration, mais également en termes de capacité de production d'eau.

Avez-vous été informée de cette situation ?

Dans le cas où vous en auriez été informée, quelle a été votre réaction ? Quelles initiatives avez-vous prises, notamment vis-à-vis d'Elia ?

Dans la négative, si vous n'avez pas été informée par la SWDE et la SPGE, ne serait-il pas opportun et urgent d'établir un état des lieux des risques que le projet présente au regard de l'approvisionnement durable en ressource en eau potable de la région Centre-Hainaut impactée par le projet ?

L'affaiblissement des ressources en eau en Hainaut nécessite le déploiement de projets importants, dont certains sont en cours et d'autres sont en préparation.

Pouvez-vous préciser si, dans le territoire des 14 communes concernées, il y a effectivement de tels projets qui pourraient être impactés, tant en termes de localisation que de réalisation des travaux ? Quand on installe une ligne à haute tension, les travaux dans le périmètre sont extrêmement limités et l'on ne peut plus faire n'importe quoi.

Bref, pouvez-vous m'expliquer quelles mesures d'anticipation vous envisagez ou vous avez déjà prises à l'égard de ce projet annoncé du tracé tel qu'il est aujourd'hui envisagé afin d'assurer à la fois la potabilisation de nos ressources en eau, mais également la distribution et l'épuration ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, en ce qui concerne le projet de Boucle du Hainaut, plusieurs réactions relatives à la problématique de l'eau ont eu lieu en octobre dernier suite à la réunion d'information préalable.

IDEA a pointé que la proposition de tracé surplombait la station d'épuration Soignies-Biamont ainsi que potentiellement l'unité de potabilisation des eaux d'exhaure d'Écaussinnes.

Il semblait indispensable d'évaluer la compatibilité entre ces infrastructures, la présence humaine qu'elle génère et la future ligne à haute tension.

IDEA a ainsi sollicité que le cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales intègre les impacts de tracé sur les équipements publics en termes d'usage, d'entretien et de déplacement éventuel.

La SWDE a précisé que, faute d'information ad hoc, il lui était impossible de prendre position à ce stade et qu'une étude devra préciser les impacts pour le captage, la production, le transport et la distribution d'eau potable sur tout le tronçon envisagé par ce projet de ligne à haute tension.

Ce sont tant des canalisations d'eau que des sites de production, à Seneffe, Brugelette, Soignies, Maffle et Écaussinnes, qui sont potentiellement impactés.

Ces questions devront être abordées bien entendu de façon approfondie dans le cadre du rapport sur les incidences environnementales dont ce projet fera l'objet.

Je connais votre attention pour ce dossier auquel j'accorde également une grande importance. Comme vous le savez, je me suis rendue dans les communes concernées il y a quelques semaines et mesure l'ampleur des questionnements suscités par ce projet.

Néanmoins, il me semble important que l'on suive les procédures qui permettent une participation des acteurs et des citoyens et que nous puissions justement nous appuyer sur les études envisagées, que ce soit l'étude d'incidences environnementales, celle lancée par mon collègue le ministre Borsus sur ce dossier spécifique ou celle que j'ai sollicitée sur la question plus générale de l'impact de telles infrastructures sur la santé et l'environnement.

Les positions définitives reposeront sur l'évaluation indépendante de différents risques :

- les risques pour les travailleurs amenés à intervenir plusieurs heures par jour sur des sites à proximité des lignes à haute tension ;
- les risques de perturbation sur le fonctionnement des installations électriques et électromécaniques ;
- les risques de corrosion sur les canalisations suite aux courants de fuite ;
- la nécessité légale pour la SWDE de rester propriétaire de ses sites de prise d'eau et la capacité d'y mener des travaux d'extension ou de rénovation ;
- le maintien de l'accessibilité à toutes les conduites pour toute opération de réparation ou de maintenance.

Enfin, pour terminer et pour répondre à votre question, les modifications envisagées du plan de secteur ne devront pas mettre en péril les futurs investissements nécessaires pour garantir l'approvisionnement en eau de la province de Hainaut sur le long terme, toutes communes confondues.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses, même si je reste un peu sur ma faim en ce qui concerne la dernière phrase

parce que c'était cela, évidemment, l'essentiel de ma question : en quoi la ligne à haute tension, le projet de ligne à haute tension est-il compatible avec les investissements nécessaires à la sécurisation en eau ?

Vous me dites : « On y sera attentif », j'aurais aimé avoir – mais je reviendrai vers vous par le biais d'une question écrite – la liste des projets sur lesquels travaillent aujourd'hui tant la SPGE que la SWDE et qui sont inexistantes à ce jour, mais qui pourraient être perturbés, voire rendus impossibles par le tracé de cette ligne à haute tension.

Je reviendrai par le biais d'une question écrite, Madame la Ministre.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE RAPPORT DE LA
MÉDIATRICE EUROPÉENNE SUR L'ABSENCE
D'ÉTUDE D'IMPACT SUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA
NÉGOCIATION DE TRAITÉS COMMERCIAUX »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le rapport de la médiatrice européenne sur l'absence d'étude d'impact sur le développement durable dans la négociation de traités commerciaux ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, la Wallonie exprime régulièrement son opposition au traité entre l'Union européenne et le MERCOSUR.

Elle vient de recevoir une alliée de poids en la personne de la médiatrice de l'Union européenne, Emily O'Reilly. Celle-ci vient en effet de rendre un rapport critique dans lequel elle souligne, à raison, que « l'étude d'impact sur le développement durable aurait dû être finalisée avant de conclure l'accord UE-MERCOSUR ».

La médiatrice reproche notamment à la Commission de ne pas être en mesure de démontrer qu'elle a pleinement pris en compte l'impact potentiel de l'accord sur l'environnement. Elle estime en effet que « l'accord commercial MERCOSUR-UE pourrait avoir de profondes implications, positives et négatives, pour les deux parties. La Commission européenne aurait dû être en mesure de démontrer qu'elle avait pleinement pris en compte l'impact potentiel sur l'environnement et sur les autres questions avant que l'accord ne soit conclu ».

Les négociateurs sont parvenus à une entente concernant l'accord commercial entre le MERCOSUR et l'Union européenne en juin 2019. Ni l'évaluation finale, ni la réponse formelle de la Commission, ni le dernier cycle de consultations des parties prenantes n'ont été pris en compte dans les négociations. La médiatrice a estimé qu'il incombait à la Commission de veiller à ce que l'évaluation soit finalisée en respectant chaque étape et que ce manquement constituait un cas de mauvaise administration.

Avez-vous pris connaissance de cette position de la médiatrice ? Qu'en dites-vous ?

Quelles sont vos priorités et vos propositions quant aux risques principaux que le traité MERCOSUR fait courir à l'environnement, tant en Wallonie qu'à l'international ?

La nécessité d'études d'impact des traités commerciaux est-elle présente dans les discussions préparatoires à la convention pour la biodiversité biologique, la CBD, qui devrait se réunir à Kunming ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, comme vous l'évoquez très justement, le rapport de la médiatrice européenne, Emily O'Reilly, est une pièce de plus pour s'opposer à la ratification du traité entre l'Union européenne et les pays du MERCOSUR.

Cet accord Union européenne-MERCOSUR suscite encore plus d'inquiétudes depuis l'arrivée de M. Bolsonaro au pouvoir au Brésil : la déforestation s'est aggravée et l'augmentation des importations agricoles pourrait encore plus fragiliser les agriculteurs européens. Le Brésil représente 80 % du PIB du MERCOSUR, loin devant l'Argentine à 17 %, le Paraguay et l'Uruguay ne comptant ensemble que pour 3 %.

L'Amazonie est un écosystème essentiel au maintien de la vie sur la Terre connue pour être le poumon de la planète. Son rôle de puits de carbone s'amenuise au point qu'elle pourrait très bientôt devenir elle-même une source de carbone. Depuis le début des négociations il y a près de 20 ans, l'Amazonie a été déforestée d'une superficie équivalente à celle de l'Espagne. La forêt s'étend sur neuf pays. Le Brésil en abrite 62 % et est responsable de 85 % de la déforestation.

La communauté internationale avait réagi vivement à l'occasion des méga-incendies de l'été 2019 et les Européens qui venaient de conclure l'accord MERCOSUR avec l'Europe cherchaient à obtenir des engagements du président Bolsonaro.

Pour sécuriser l'accord, des mesures auraient dû être prises pour montrer aux Européens que le problème était pris au sérieux, mais il n'en a malheureusement rien été. Avec une hausse de 10 % de surfaces déboisées, 2020 fut une année pire encore que la précédente, si bien que le Brésil pourrait être le seul pays du monde à avoir augmenté ses émissions de gaz à effet de serre alors que toute l'économie mondiale est paralysée et que les émissions ont plongé partout ailleurs de ce fait.

Les Européens ont une part de responsabilité, puisque l'on estime que 20 % des exportations brésiliennes de soja et de viande bovine vers l'Union européenne proviennent de terres déboisées illégalement. C'est ce que l'on appelle la déforestation importée.

De plus, le sort des populations autochtones, la protection des travailleurs, la mise en œuvre du principe de précaution, les mécanismes visant au respect de divers engagements sociaux et environnementaux sont également de réelles préoccupations.

Enfin, les analyses d'impact de ce traité Europe-MERCOSUR sont toujours incomplètes. Il manque notamment l'étude d'impacts de durabilité.

Cette situation a poussé de plus en plus d'États européens à émettre des doutes sur ce traité considéré comme obsolète.

En raison de ses liens historiques avec le Brésil, l'actuelle présidence portugaise de l'Union veut néanmoins aboutir à la ratification de cet accord. Dans ce contexte, le rapport de la médiatrice européenne arrive à point nommé comme argument de plus pour ne pas ratifier ce traité. Elle juge que la Commission européenne avait fait preuve de mauvaise administration. Elle estime que, je cite : « conclure un accord commercial avant que son impact potentiel soit complètement évalué risque d'affecter les valeurs de l'Union européenne et la capacité du public à débattre du mérite de l'accord. Cela risque également d'affaiblir la capacité des parlements européen et nationaux à débattre de manière complète sur l'accord commercial ».

Enfin, pour répondre à votre question sur les liens entre l'accord et la COP15 Biodiversité à Kunming, il y a, à ce stade et d'après mes informations, peu de discussion sur ce sujet dans le processus préparatoire de la CBD. C'est néanmoins une idée très pertinente qui pourrait s'intégrer dans l'Objectif 13 du *draft* zéro, qui prévoit d'intégrer la biodiversité de façon transversale dans toutes les politiques ainsi qu'une évaluation d'impact environnemental. Ce principe est d'ailleurs soutenu par l'Union européenne, notamment dans ses conclusions du 16 octobre 2020 sur la biodiversité. J'ai informé mes équipes de l'importance d'avancer sur ce point.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie et je vous rejoins sur les effets dévastateurs de la politique de Jair Bolsonaro dans son exploitation éhontée de l'Amazonie, qui est finalement, comme on le dit souvent, le poumon de notre planète. Le Brésil de Bolsonaro a une énorme responsabilité.

Vous avez raison de rappeler que la déforestation importante doit aussi absolument être évitée, et que cela peut l'être dans le cadre de nos politiques agricoles en cours de définition ou de redéfinition, y compris la stratégie wallonne.

L'Union européenne doit également accorder sa politique commerciale avec ses ambitions en matière de biodiversité. Elle doit pouvoir parler d'une voix claire et cohérente, notamment dans le cadre de la CBD qui se prépare.

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA LUTTE CONTRE
L'ABANDON DE CANETTES LE LONG DES
ROUTES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la lutte contre l'abandon de canettes le long des routes ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Madame la Ministre, les canettes et les contenants en plastique jetés le long des routes demeurent un véritable fléau. Malgré la sensibilisation aux citoyens ainsi que diverses initiatives bénévoles de Be WaPP, des ambassadeurs de propreté, des communes, rien n'y fait. Leur nombre ne fait que croître à certains endroits, impactant considérablement l'environnement, la propreté publique, les agriculteurs, le tourisme, la qualité de nos paysages ruraux.

Vous avez dit encore, voici deux mois, votre volonté de lutter efficacement contre les dépôts de déchets sauvages. Les jets des canettes depuis les voitures doivent être considérés comme tels.

La Déclaration de politique régionale indiquait une volonté de mettre en place des actions pour lutter contre les déchets sauvages, notamment via l'instauration d'un système de consigne. Elle indique : « après évaluation des expériences pilotes actuelles, le Gouvernement défendra la mise en œuvre progressive, à l'échelle de la Belgique, d'un système de consigne ou de primes de retour pour les canettes et les bouteilles PET qui soit viable économiquement, efficace et qui permette d'obtenir des gains environnementaux et de propreté

publique. Le Gouvernement reformera le système d'obligations de reprise, et conclura sur cette base un accord de coopération entre les trois Régions. À défaut d'accord d'ici 2021, un système d'agrément sera prévu au niveau régional. »

La problématique des jets de canettes le long des routes est de plus en plus préoccupante. Il est urgent d'agir, à l'instar d'autres pays voisins précurseurs en la matière, tels que le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne.

Madame la Ministre, quels sont les résultats des expériences pilotes de prime menées en Wallonie ? Un accord de coopération entre les trois Régions est-il envisagé à ce jour ?

J'ai eu vent de certaines études en la matière, notamment menées par le BEP Environnement. La conclusion était que ce système pourrait engendrer des difficultés non négligeables en termes de surcoûts pour le recyclage, la gestion des déchets et le tri, la mise en place des machines à déconsigner.

Des questions sont en suspens concernant les ressources humaines et le coût-vérité pour les communes. Elles sont à étudier avec attention, mais quasi tous nos pays voisins ont franchi le cap.

Cela demande peut-être des adaptations de notre système en place, mais nous ne devons pas faire un blocage pour des raisons logistiques ou économiques. Il y a toujours des solutions, me semble-t-il.

J'entends bien aussi que vous avez décidé de doubler les amendes pour les dépôts sauvages. Ceci est une bonne initiative. Toutefois, je reste convaincu que la prévention reste la meilleure action, et c'est à la base qu'il faut agir. Le pollueur ne changera pas ses mauvaises habitudes si les contenants sont toujours disponibles à bas prix sur le marché.

Le meilleur déchet est, dit-on souvent, celui qui n'existe pas. Ne serait-ce pas l'occasion de se pencher sur une conception des produits plus appropriée : des contenants réutilisables ou plus facilement recyclables ?

Dans l'attente des conclusions des études en cours et des futures auditions prévues en Commission de l'environnement, il ne faut en aucun cas rester les bras ballants. Il faut envisager d'agir autrement et à court terme, pour influencer les comportements des pollueurs. Il existe d'autres moyens pour parvenir à enrayer le fléau, comme assurer un véritable financement d'équipes professionnelles de nettoyage, des actions venant en surplus des actions de Be WaPP et des bénévoles, mais ayant un impact positif en termes de création d'emplois peu qualifiés.

Il y a aussi tous les bénévoles qui, quand ils vont promener, emportent un sac avec eux et en collectent le long des routes. Comme je disais, le meilleur déchet est

celui qui n'existe pas, et les comportements inacceptables de certains – souvent des automobiles qui jettent les déchets le long de la route – doivent être poursuivis. Il faut chercher une solution pour que cela n'arrive pas.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la situation belge et wallonne en matière de collecte et de traitement de déchets d'emballage diffère fortement de la situation danoise, hollandaise ou allemande à plusieurs égards.

Ainsi, la Wallonie teste un système de prime de retour sur les canettes abandonnées dans la nature, afin de compléter éventuellement le système de sacs bleus PMC existant depuis de nombreuses années en Belgique, ce qui n'est pas le cas dans les autres pays. Depuis plusieurs mois, ce sac bleu accueille progressivement d'autres fractions de déchets plastiques. Il y a lieu d'évaluer la nécessité de mettre en place un système de consigne ou de prime de retour au regard des impacts socioéconomiques, mais surtout au regard des performances environnementales qui sont atteintes avec le système de collecte déjà existant.

En ce qui concerne le projet de prime de retour, une analyse détaillée des résultats du projet sera réalisée à la lueur des trois piliers du développement durable, à savoir :

- une évaluation environnementale, principalement à travers une mesure d'évolution de la propreté publique ;
- une évaluation sociétale, via le taux de participation des citoyens et le taux de satisfaction des partenaires impliqués, tels que les commerces de proximité ;
- une évaluation économique via la détermination du rapport coût/efficacité du système et de ses impacts sur les autres systèmes existants de gestion de déchets, dont le sac P+MC.

Cette évaluation globale sera réalisée dès que l'ensemble des communes participantes aura terminé ce projet. Les résultats de cette évaluation sont attendus dans le courant du second semestre de cette année.

D'une manière générale, le monde de l'emballage est conscient des défis qui l'attendent et il travaille à diminuer l'impact de ces produits, en particulier sous la pression de réglementations européennes de plus en plus contraignantes en matière de prévention, qu'il s'agisse du quantitatif avec une diminution du poids des emballages, ou du qualitatif avec l'augmentation de la recyclabilité et du contenu en matériaux recyclés dans les emballages. La Région, à travers le renouvellement de l'accord de coopération interrégionale sur la prévention et la gestion des déchets d'emballages, n'est

pas en reste, via la mise en place d'un système extrêmement important d'écomodulation pénalisant très fortement la mise sur le marché d'emballages non réutilisables ou très impactant d'un point de vue environnemental.

Enfin, je soutiens fortement la mise en œuvre de plans locaux de propreté visant à actionner très concrètement les mesures les plus appropriées au niveau communal pour lutter contre la malpropreté publique – parce que c'est surtout cela le problème, notamment avec les canettes qui jonchent nos communes aujourd'hui – et qui ont permis la mise en place de caméras de surveillance. Environ 1,8 million d'euros seront consacrés cette année pour soutenir les communes dans leurs démarches. Je soutiens également la participation citoyenne à des actions de maintien de la propreté telles que le Grand Nettoyage de Printemps ou le projet des Ambassadeurs de la Propreté, en étant attentive à ce que ces initiatives s'inscrivent dans un cadre sanitaire répondant aux normes en vigueur.

Je retiens en tout cas votre idée intéressante de mettre en relation des professionnels du maintien de la propreté publique avec des bénévoles, ce type d'action pouvant être davantage soutenu dans le cadre de la mise en place des plans locaux de propreté.

J'en terminerai en rappelant l'ensemble du décret Infractions environnementales de la stratégie de politique répressive, qui sont des outils complémentaires qui peuvent évidemment nous aider à lutter contre cette malpropreté qui est un fléau, je vous l'accorde.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Il est vrai que la participation citoyenne peut se concrétiser aussi par des opérations. Parfois, il ne faut pas grand-chose pour « répéter ces opérations citoyennes », peut-être un encadrement ou l'autre, c'est ce qui se fait en tout cas dans les communes que je connais bien, mais cela reste un problème. La prévention est le premier aspect, mais cela ne suffit malheureusement pas. Je vous remercie pour les initiatives de soutien que vous apportez.

QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES COMPTEURS D'EAU COMMUNICANTS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les compteurs d'eau communicants ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, quelles réponses peuvent aujourd’hui donner les distributeurs d’eau – les intercommunales, les communes – à la population qui refuse l’installation d’un compteur d’eau communicant au nom d’un principe de précaution quant à la dangerosité potentielle des ondes émises ou pour raison d’hypersensibilité électromagnétique ? Aujourd’hui, l’installation des compteurs d’eau communicants est laissée à la seule initiative des distributeurs. Comment ces distributeurs doivent-ils aujourd’hui gérer ces refus ? Doivent-ils les gérer seuls ou comptez-vous installer un cadre légal permettant une approche et une réponse unifiée à l’échelle de la Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l’Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, les compteurs communicants permettent d’effectuer des relevés à distance via l’émission de rayonnements radiofréquence. Les fréquences utilisées sont d’intensité plus faible que celles de la téléphonie mobile. Compte tenu de la localisation du compteur d’eau en dehors des pièces de séjour et de la durée totale des émissions, qui sont de quelques secondes par jour lors de la relève de l’historique, les niveaux d’exposition sont réputés nettement inférieurs au niveau de référence de la recommandation 1999/519/CE du Conseil européen.

Les compteurs communicants sont aussi soumis à la directive européenne 2014/53 relative à la mise à disposition sur le marché d’équipements hertziens. Cette dernière requiert, entre autres, le respect des exigences essentielles relatives notamment à la protection de la sécurité et de la santé des personnes. Pour ce qui concerne l’intolérance aux champs électromagnétiques, les études menées sur l’électrohypersensibilité permettront d’éclairer les débats.

Le Code de l’eau ne prévoit actuellement rien concernant les compteurs communicants et je comprends bien que, à l’instar de ce qui a été fait dans le secteur de l’énergie, le secteur de l’eau soit en demande d’une évolution du cadre juridique.

Ces technologies présentent un intérêt pour mieux suivre les fuites, sont potentiellement utiles pour les citoyens, mais, avant tout, très intéressantes pour les grands consommateurs, qu’ils soient du secteur public ou privé.

Mon intention est de demander une analyse approfondie, avec benchmark européen, à mon administration, en vue d’une éventuelle proposition législative à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. J’ai bien compris que vous aviez pris en compte l’intérêt, tant pour les distributeurs que pour les citoyens, de cette mise en place de compteurs intelligents ou communicants, qui sont de très faible fréquence.

J’espère que cette analyse approfondie pourra avoir lieu rapidement parce que je pense que c’est nécessaire de pouvoir faire évoluer la législation puisque, comme vous l’avez rappelé, rien n’est indiqué à l’heure actuelle dans le Code de l’eau. J’attends impatiemment cette étude et ces résultats.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L’ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L’AVANCÉE DU PROJET
D’ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON
SUR LA DÉSINFECTION DES DÉCHETS
D’ACTIVITÉS HOSPITALIÈRES »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l’Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l’avancée du projet d’arrêté du Gouvernement wallon sur la désinfection des déchets d’activités hospitalières ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Madame la Ministre, afin de préciser certaines modalités de la transformation d’une partie des déchets hospitaliers en Wallonie en déchets assimilables à des déchets de classe A et de leur donner une nouvelle approche dans le traitement, vous aviez, le 9 juillet dernier, fait adopter un nouveau projet d’arrêté au Gouvernement wallon.

On sait que la question du traitement des déchets hospitaliers est particulièrement importante et a posé beaucoup de questions et pose toujours d’ailleurs pas mal de questions dans le cadre de la crise de la covid-19, puisque ces déchets dangereux doivent être traités et que plusieurs *process* sont disponibles.

Quant au projet d’arrêté que vous aviez présenté, il avait suscité énormément de craintes de la part des institutions en charge du traitement des déchets hospitaliers, notamment de l’Ipalle. Je m’étais permis de relayer, lors d’une intervention, certaines d’entre elles. Leurs craintes avaient été, semble-t-il, confirmées par l’évaluation critique de ce projet par le Conseil d’État.

Pouvez-vous aujourd’hui, Madame la Ministre, nous en dire plus sur ce projet, ce texte, sur l’élaboration de celui-ci ? Où en est-il ? Quel est maintenant le calendrier prévu dans le cadre de ce dossier ?

Quelle a été votre réaction à la suite des remarques du Conseil d'État, à la suite du rejet du texte en l'état, puisqu'il peut être amendé et amélioré ? Comment ce dernier motive-t-il ce rejet ?

Outre l'UNESSA, la fédération sectorielle, et Bruxelles Environnement, votre administration a-t-elle pris la peine de consulter d'autres institutions wallonnes compétentes en matière de traitement des déchets ?

On sait que de nouvelles technologies sont disponibles sur le marché. Je crois savoir, d'ailleurs, que les hôpitaux du bassin hospitalier de Mons envisagent une nouvelle technologie, une nouvelle unité de traitement.

Quelle fut la contribution de ces acteurs de terrain ou sectoriels ? Pouvez-vous assurer que tous les opérateurs se verront imposer les mêmes contraintes environnementales et sanitaires dans le cadre du traitement des déchets hospitaliers, qui, parfois, sont particulièrement dangereux ? Confirmez-vous toujours la nature d'encadrement complémentaire du projet d'arrêté ?

Comment, demain, le traitement des déchets hospitaliers évoluera-t-il en Wallonie, Madame la Ministre, si vous êtes en mesure de le dire à ce stade ?

Merci de vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 juin 1994 relatif aux déchets d'activités hospitalières et de soins de santé précise, en son article 2, les différents modes de gestion auxquels peuvent être soumis les déchets d'activités hospitalières de classe B2 – autrement dit, les déchets infectieux – et prévoit déjà la possibilité de transformer ceux-ci en déchets assimilables aux déchets d'activités « ordinaires » de classe A.

L'arrêté adopté en première lecture en juillet dernier visait à encadrer la désinfection des déchets hospitaliers de classe B2, dans le but de pallier une éventuelle carence dans l'approvisionnement en équipements de protection pendant la première vague de l'épidémie.

Cet arrêté s'appuyait sur le nécessaire respect de la norme française, homologuée AFNOR.

Cette dernière établit des prescriptions relatives à la réduction des risques microbiologiques et mécaniques des déchets d'activités de soins à risques infectieux applicables aux appareils de prétraitement par désinfection.

En l'absence d'une norme belge, il a été jugé que cette norme pouvait être prise en considération.

Le projet d'arrêté, conçu au départ comme un arrêté covid à prendre en urgence, a reçu un avis négatif du Conseil d'État, principalement parce que le système de notification des activités de désinfection envisagé n'était pas compatible avec les dispositions réglant la procédure d'examen des demandes de permis d'environnement, leur délivrance et la fixation des conditions de leur octroi.

En conséquence, et compte tenu du fait que l'approvisionnement des hôpitaux en équipements de protection est sous contrôle, comme nous l'a récemment confirmé le secteur, la nécessité d'un arrêté qui permette de faciliter la désinfection des déchets B2 en période de crise est aujourd'hui abandonnée.

Toutefois, la nécessité de favoriser la réutilisation et le recyclage de certains déchets hospitaliers de type B2 dans une approche de circularité des matières, et ce indépendamment de la crise covid, est toujours présente. C'est pourquoi, comme le suggère le Conseil d'État, les travaux se concentrent maintenant au niveau de la législation relative au permis d'environnement, au moyen de conditions sectorielles spécifiques.

Pour ce faire, un groupe de travail regroupant mon administration, les professionnels du monde hospitalier et ceux du secteur des déchets sera mis sur pied prochainement. C'est un travail juridique plus long et plus fastidieux, mais qui pourra s'appuyer sur les acquis des travaux préparatoires déjà entamés dans le cadre de la préparation de l'arrêté covid, en particulier en ce qui concerne le choix de la norme.

Le groupe de travail pourra aussi s'appuyer sur les résultats du projet pilote DECHOSPI qui est mené avec plusieurs hôpitaux de la Province de Hainaut et qui vise notamment à identifier les possibilités de réutilisation et de recyclage de certains déchets B2.

Enfin, comme je l'ai indiqué, la législation, dans son état actuel, n'impose pas l'incinération des déchets hospitaliers de type B2 comme unique voie de traitement, des alternatives étant légalement possibles.

Toutefois, pour soutenir au mieux ces modes de gestion alternatifs, il importe que le cadre légal actuel soit clarifié par l'établissement de conditions sectorielles au niveau des installations de prétraitement de déchets de classe B2.

Ouvrir davantage la porte à la réutilisation et au recyclage de certains flux bien précis de déchets B2 ne signifie pas la fin de l'incinération des déchets hospitaliers, qui constituera toujours le meilleur mode de gestion dans certaines circonstances.

À ce titre, je souhaite relever que le système de collecte et de traitement par incinération des déchets de

type B2 que nous connaissons en Wallonie s'est montré et se montre encore particulièrement robuste et efficace dans la crise sanitaire que nous traversons. À ce jour, l'ensemble des déchets ont pu être traités sans rencontrer de problème majeur.

C'est l'occasion pour moi, et j'en termine par là, de remercier encore une fois l'ensemble des opérateurs qui gèrent nos déchets, hospitaliers et autres, avec professionnalisme, dans un contexte particulièrement difficile.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Merci, Madame la Ministre d'avoir parfaitement répondu à l'ensemble de mes questions. Vous avez fait un état des lieux de ce qui était un projet imposé par l'urgence sanitaire avec les limites que l'on connaît et la situation qui a, entre temps, évolué.

Vous avez, à juste titre, relevé que le travail doit se poursuivre, notamment pour établir des conditions sectorielles dans le cadre des permis d'environnement qui permettraient d'avancer sur le prétraitement et dans la circularité du secteur hospitalier au sens large du terme.

Je suis très curieux de voir ce que les travaux du groupe du travail vont donner puisque de nouvelles technologies dans ce secteur, ce sont aussi des perspectives heureuses pour le secteur de la santé, sachant que – je crois que le secteur de l'incinération le sait – c'est une technologie efficace, qui a démontré son utilité ici, mais qui est aussi datée, il faut le savoir. Je suis certain que nous reviendrons ensemble sur le sujet.

**QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA REFORTE DE LA
DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA QUALITÉ
DE L'EAU DE CONSOMMATION HUMAINE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la refonte de la directive européenne sur la qualité de l'eau de consommation humaine ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, la refonte de la directive européenne sur la qualité de l'eau de consommation humaine a été votée fin 2020. Je reviens donc vers vous à ce sujet. La liste wallonne des pesticides est composée de 20 substances, mais la plupart des analyses réalisées en Wallonie en

comprennent 88 alors que les listes utilisées en Belgique varient de 20 à 209 pesticides. Pour la transposition de cette directive, vous disiez qu'il était prévu d'intégrer l'analyse de métabolites supplémentaires dans les eaux distribuées et de revoir la liste minimale des éléments à surveiller.

C'est ce que vous aviez dit dans le passé. Ce travail a-t-il déjà commencé ? Quels critères seront choisis pour définir les pesticides et métabolites à surveiller ainsi que leur taux de présence maximal ?

Par ailleurs, la Commission a choisi de ne pas inclure le perchlorate dans la directive qui fait l'objet de normes strictes dans un certain nombre d'États ou de pays, que ce soit en Californie, au Canada, en Suisse et en France, avec des mesures assez strictes pour les nourrissons. Le *guideline value* de l'OMS est de 0,07 milligramme par litre. Chez nous, selon le rapport SEMTEP, 12 masses d'eau souterraine des 34 masses d'eau wallonnes présentent des sites avec des concentrations supérieures à 5 milligrammes par litre. Trois masses d'eau présentent des sites avec des concentrations supérieures à 15 milligrammes par litre. Vous disiez considérer ce perchlorate dans la transposition de la directive. Quel taux sera choisi et sur base de quels critères ou dans quel sens ira votre demande ou iraient vos préférences ?

Enfin, concernant le chlorate, les normes sont peu ambitieuses selon certains, allant jusqu'à 700 milligrammes par litre pour des eaux traitées par chloration, soit la norme de l'OMS, 70 fois plus laxiste que la norme européenne de 10 milligrammes par kilogramme pour les nourrissons. Les normes sont plus strictes, par exemple, au Danemark et aux Pays-Bas. Vous disiez fixer la norme la plus stricte reprise dans la directive, mais celle-ci concerne les eaux traitées par chloration et le dioxyde de chlore n'est plus utilisé en Wallonie pour les eaux. Prendrez-vous exemple sur les normes des Pays-Bas et du Danemark ? Comment voyez-vous la question ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, depuis presque un an, un groupe de travail regroupant les principaux acteurs du secteur et l'administration a entamé les travaux préparatoires à la transposition de cette nouvelle directive européenne.

Concernant les pesticides et les métabolites, la liste des substances dont la surveillance est obligatoire a été revue sur base des substances détectées en Wallonie au niveau des eaux brutes, principalement dans les eaux souterraines. Il sera ainsi proposé de reprendre la liste des pesticides et métabolites déjà monitorés dans les

eaux brutes à laquelle devraient être ajoutés le flufénacet et son principal métabolite.

À l'avenir, cette liste sera régulièrement adaptée avec les pesticides et métabolites dont la présence est probable, sur base notamment des échanges européens de données.

En ce qui concerne les normes, la valeur paramétrique européenne fixée à 0,1 microgramme par litre pour les pesticides et métabolites pertinents sera bien entendu maintenue. Au niveau des métabolites non pertinents, il sera proposé de suivre l'approche reprise dans le rapport SEMTEP. Celle-ci est inspirée des travaux de l'EFSA et de l'ANSES et prévoit de fixer une valeur guide de 4,5 microgrammes par litre pour les métabolites non pertinents. Au regard des éléments du rapport SEMTEP, une norme additionnelle wallonne de 15 microgrammes par sera proposée pour les perchlorates.

Si le dioxyde de chlore n'est plus utilisé en Wallonie pour les eaux potables, un autre produit de chloration, l'hypochlorite de soude, est quant à lui largement utilisé pour garantir la sûreté microbiologique des eaux distribuées. La norme européenne la plus stricte de 250 microgrammes par litre pour les chlorates sera proposée.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions. J'ai bien entendu les choix qui sont les vôtres. Je vais continuer à creuser ce sujet qui est technique mais tellement important. Je vous remercie de veiller aux intérêts des Wallonnes et des Wallons.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES RÉSULTATS DES
ANALYSES EFFECTUÉES AUTOUR DU
BROYEUR D'AUBANGE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les résultats des analyses effectuées autour du broyeur d'Aubange ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, lors de ma précédente question en janvier concernant les différentes mesures d'air et d'eau collectées autour du broyeur d'Aubange, vous m'aviez simplement répondu ne pas disposer encore des résultats d'analyses. Vous m'aviez dit que ces résultats seraient connus à la fin du trimestre.

Avez-vous bien reçu les résultats des nouveaux prélèvements demandés par la Direction des eaux de surface à l'ISSeP en plusieurs points dans le Brüll et le Broch, deux ruisseaux ?

Vous annonciez en décembre 2020 que des analyses avaient été commandées.

Pouvez-vous partager avec nous les résultats ?

Vous aviez également annoncé une campagne de mesures des rejets atmosphériques par l'ISSeP. Ces mesures ont-elles révélé des résultats ? Ceux-ci coïncident-ils, ou pas, avec les données alarmantes qu'on a pu voir par ailleurs par d'autres opérateurs ?

Ces différents résultats appellent-ils ou pas des mesures de protection et de communication vis-à-vis de la population ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme annoncé le 26 janvier dernier, l'ISSeP a procédé à des prélèvements d'échantillons d'eau au niveau du rejet de l'établissement dans le Broch, en aval des rejets des entreprises de la zone d'activités économiques et dans le Brüll. Des analyses ont porté sur les paramètres des métaux PCB et hydrocarbure aromatique polycycliques, donc HAP. Les concentrations mesurées au niveau du rejet de l'entreprise sont conformes aux normes reprises dans son permis.

En ce qui concerne les échantillons prélevés dans les ruisseaux, les concentrations mesurées respectent les objectifs fixés dans le Code de l'eau. Elles sont par ailleurs significativement inférieures aux valeurs rapportées par l'analyse commandée par les riverains. Il apparaît que le Brüll n'est pas affecté par les rejets de la zone d'activités économiques ou de la station d'épuration d'Aubange. La qualité du Broch, au moment du prélèvement de l'ISSeP, était conforme aux normes et ne mettait pas en évidence un impact significatif des établissements.

Concernant les analyses de rejet atmosphérique, dans le cadre de la campagne commandée par l'AWAC pour un état des lieux de l'ensemble des broyeurs, les résultats viennent d'être communiqués à l'administration et montrent des dépassements par rapport aux normes. En outre, le permis de la société Ecore prévoit de réaliser deux analyses des émissions canalisées, espacées de six mois. Pour cette partie infractionnelle, l'administration vient de recevoir les résultats de la seconde prise d'échantillon et ceux-ci sont du même niveau, malheureusement, que ceux de la première campagne.

L'administration m'informe qu'un nouveau procès-verbal a été ou sera adressé tout prochainement à charge d'Ecore et transmis au parquet. Outre cet envoi au parquet, comme pour tout PV, mon cabinet a rappelé à l'administration qu'un rapport aux autorités locales peut et, dans ce cas, doit être fait pour permettre d'éventuelles mesures de contrainte en cas de non-respect du permis. La Région a revu les normes pour les broyeurs suite aux risques pour la santé et l'environnement. Il y a une nécessité qu'elle soit respectée. Il en va bien sûr de la santé des citoyens, de la crédibilité du secteur également, qui fait des investissements importants pour se mettre aux normes, et de grands progrès environnementaux, mais aussi de la crédibilité des autorités qui doivent veiller à ce que les normes fixées soient respectées dans les délais prévus par les permis.

En ce qui concerne les jauges Owen, le plan d'implantation du futur réseau de surveillance vient d'être envoyé à l'AWAC par l'exploitant pour validation.

Selon les informations de l'administration, l'entreprise a pris des dispositions pour installer un filtre au charbon actif à la cheminée du broyeur afin de réduire les émissions canalisées et respecter les normes d'émission. Cette installation serait planifiée pour la fin de cette année.

J'estime pour ma part que ce délai est trop long pour se mettre en conformité alors qu'un problème est détecté. En vertu des procédures prévues par le décret relatif aux permis d'environnement, c'est comme je l'ai déjà dit, aux autorités locales qu'il revient de prendre les décisions sur base du rapport que fera le fonctionnaire chargé de la surveillance. En l'absence de décision, l'administration régionale pourra agir.

Pour ma part, ma position est claire : une poursuite à l'identique de l'activité d'une entreprise ne peut être envisagée lorsqu'il est avéré que les nouvelles normes ne sont pas respectées. J'avais clairement annoncé au secteur cette position. D'autres entreprises, d'ailleurs, ont fait des investissements conséquents, contribuent aux travaux avec l'administration pour améliorer la situation environnementale et je salue ce travail, mais ceux qui ne respectent pas les normes doivent être sanctionnés. Cela reste ma ligne de conduite en cohérence avec ma volonté de lutter contre l'impunité environnementale.

J'espère que l'autorité locale suivra également cette orientation en attendant que la société installe les filtres annoncés.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Ce sont des résultats rassurants en ce qui concerne les analyses d'eau. Par contre, vous soulevez de véritables

problèmes quant au rejet atmosphérique autour du broyeur d'Aubange et votre position est tout à fait adéquate.

Rappeler que les normes ne sont pas négociables, il faut que l'entreprise d'Aubange se mette en conformité. Je salue le fait que vous ayez envoyé ce procès-verbal au parquet, qui, vous le savez, a déjà une instruction ouverte. C'est vrai que les normes sont importantes, elles sont là pour protéger les riverains.

Je rappelle vraiment les inquiétudes et l'émoi des riverains qui vivent autour et qui ne peuvent que vous donner raison. Les rejets, ils le vivent tous les jours, c'est quelque chose humainement difficile à vivre, et c'est donc important que la Région soit là pour protéger ces riverains et leur qualité de vie.

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC) en Wallonie ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, le travail d'élaboration du futur plan stratégique wallon bat son plein. Notre Parlement vient de terminer une série d'auditions approfondies sur le sujet. L'administration wallonne rencontre les parties prenantes et a déjà mis sur la table un certain nombre d'options. Je pense en particulier à la définition de cinq ECO-régimes.

Lors de ma précédente question, en janvier, vous aviez rappelé combien ce dossier agricole touchait directement un certain nombre de vos compétences en matière d'environnement, de biodiversité, d'alimentation durable, de développement rural ou encore de bien-être animal.

Vous venez de rappeler, par voie de presse, les différents enjeux sous-jacents dans ce plan stratégique, notamment l'intégration des objectifs du Green Deal et des stratégies Biodiversité et Farm to Fork dans ce plan stratégique.

Quels ponts avez-vous établis avec le ministre de l'Agriculture en la matière ?

Vos actions, notamment, les 4 000 kilomètres de haies, sont aussi des appuis aux agriculteurs pour

renforcer le maillage écologique. D'ailleurs, je signale le dossier très instructif consacré dans la revue *Pleinchamp* qui démontre l'intérêt du milieu agricole et des agriculteurs pour cette mesure et ce soutien.

Une réflexion sur ces différentes collaborations, ces allers-retours *win-win* entre vos actions et celles du ministre Borsus, a-t-elle lieu au sein du Gouvernement ?

Quelles sont les étapes de validation du plan stratégique au sein du Gouvernement ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez, j'ai tenu à rappeler, en marge des discussions en cours au niveau européen, qu'un des enjeux essentiels de cette nouvelle Politique agricole commune est l'articulation avec le Green Deal, notamment les stratégies européennes Biodiversité et « De la ferme à la fourchette ». Il est nécessaire, tant au niveau européen que wallon, que la politique agricole intègre ces objectifs.

Ceux-ci prévoient, par exemple, une diminution de 50 % de l'utilisation des pesticides, de porter à 25 % les surfaces agricoles consacrées au bio – nous visons 30 % en Wallonie – et à 10 % le maillage écologique d'ici 2030. Ils prévoient également d'enrayer le déclin des pollinisateurs et d'accroître la résilience de nos forêts.

Ce sont des ambitions fortes et chiffrées qui permettent d'envisager une transition du modèle agricole au-delà de la simple ambition économique et qui collent parfaitement avec notre accord de gouvernement régional.

Pour y parvenir, il faut aussi les intégrer dans des choix financiers, dans des critères de subventions et dans les méthodologies qui s'appliqueront sur le terrain. Il faut donc ouvrir le débat.

On a souvent tendance à réduire la PAC à un outil de financement des agriculteurs. Or, c'est bien plus que cela. C'est un outil commun à l'ensemble des citoyens, un dossier transversal qui intéresse tout le monde, parce qu'il a aussi des implications pour les forêts, l'environnement, la biodiversité, le climat, le bien-être animal, l'alimentation, la santé, les territoires, et cetera.

La nouvelle PAC se veut et se dit plus verte, avec des ambitions plus élevées en matière d'environnement et d'action pour le climat, mais cela ne doit pas être uniquement un slogan ou une vue de l'esprit.

Elle représente un tiers du budget total européen au niveau wallon, ce qui représente 300 millions d'euros par an. La question est de savoir comment nous utilisons au mieux ce budget pour soutenir nos objectifs de transition du modèle agricole tout en assurant un accompagnement concret de nos agriculteurs.

Notons en tout cas que 40 % du budget de la PAC doit être consacré aux objectifs climatiques. C'est l'Europe qui l'impose. Au-delà des enjeux climatiques – il faut rappeler que l'agriculture pèse environ 13 % des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie –, force est de constater, et cela a été répété par tous lors des auditions au Parlement, que notre modèle agricole s'essouffle.

La PAC actuelle n'a manifestement pas atteint ses objectifs, ni pour les agriculteurs, ni pour l'environnement. En effet, en 30 ans, 60 % des oiseaux associés aux milieux agricoles ont disparu, l'utilisation des pesticides agricoles est toujours parmi les plus importantes d'Europe et l'état de nos masses d'eau est mauvais.

Il me semble nécessaire de sortir d'une logique qui considérerait que l'agriculteur exploite la nature pour adopter un modèle où il utilise les services de la nature, en sachant que cela lui apportera une nouvelle prospérité.

Je suis convaincue qu'il y a moyen de faire alliance avec la nature, de valoriser les services rendus par les écosystèmes et les services rendus au climat, tout en captant une plus-value économique à la faveur d'une relocalisation des filières, d'une meilleure valorisation des produits locaux et d'un développement du bio.

Voilà pour ma vision en la matière, en tant que ministre de l'Environnement, du Développement durable et de l'Alimentation.

En ce qui concerne le calendrier, les travaux concernant l'élaboration du plan stratégique wallon sont en cours.

Les ECO-régimes actuellement sur la table des discussions, combinés aux autres outils qui composent ce que l'on appelle l'architecture verte, en ciblant l'accroissement de la biodiversité, le renforcement du maillage écologique, le maintien des prairies, la restauration des sols, et cetera, sont autant d'outils pouvant appuyer cette transition du modèle agricole.

Les ECO-régimes ne doivent pas forcément être nombreux, mais ils doivent être incitatifs, clairs et simples à utiliser d'un point de vue administratif, de manière à en faire de véritables leviers de développement écologique et agricole. Cette simplification ne doit cependant pas se faire aux dépens du niveau d'ambition, que du contraire. Je suis persuadée que tout le monde en sortira d'ailleurs gagnant.

Je veux clairement insister sur ce point, il y a des opportunités importantes de partenariats entre agriculture et environnement, et de très nombreux ponts à faire entre les différentes politiques que nous menons actuellement, telles que le plan de plantation de 4 000 kilomètres de haies, la stratégie biodiversité 360 degrés, l'alliance Emploi-Environnement pour l'alimentation, le plan de réduction des pesticides, le plan de gestion de l'azote, le plan de gestion de l'eau, et cetera.

Au niveau des timings, une première version du plan stratégique wallon devra être soumise par l'administration aux alentours du mois juillet de cette année. La version qui sera envoyée officiellement à la Commission devra être approuvée par le Gouvernement au plus tard fin novembre ou début décembre, de façon à pouvoir être envoyée à la Commission avant la fin de cette année 2021. Elle intégrera les adaptations rendues nécessaires suite aux évaluations *ex ante* et environnementales stratégiques.

Pour l'instant, les travaux sont menés par l'administration en concertation avec les parties prenantes, tant agricoles qu'environnementales. La construction du plan se fait par étapes et certaines sont aujourd'hui clôturées.

Je vous invite à questionner mon collègue en charge de l'agriculture pour de plus amples informations.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Par rapport à votre dernière intervention, vous vous doutez que cela vient d'être fait. M. Borsus sait bien que nous sommes très attentifs à ce dossier.

Effectivement, la PAC, c'est notre alimentation, notre santé, la santé de notre environnement et le climat. Elle touche vraiment toute la population wallonne.

Vous avez évoqué, dans votre réponse, l'idée de faire alliance avec la nature. Je pense que cette nouvelle PAC, c'est vraiment l'occasion de construire une alliance entre le monde agricole – qui doit être soutenu parce que ce n'est pas simple d'être agriculteur aujourd'hui, c'est certain –, mais également tous les acteurs soucieux de l'environnement, du climat et de la nature. Cette alliance a vraiment tout son sens.

Je soulignerai encore le dernier rapport en date, celui de la coalition climat, publié aujourd'hui, qui met une nouvelle fois une évidence la PAC intégrée dans cette question globale climatique. Ils ont rappelé, comme vous, les 13 % d'émission de gaz à effet de serre de notre agriculture.

On est vraiment à la croisée des chemins. Je pense que la nouvelle PAC est vraiment un moyen de créer une impulsion bénéfique pour les agriculteurs et l'environnement.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA POLLUTION DU CANAL
BRUXELLES-CHARLEROI À CLABECQ »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA RÉACTION DES SERVICES
DU GOUVERNEMENT WALLON À LA
POLLUTION DU CANAL BRUXELLES-
CHARLEROI À CLABECQ »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Heyvaert, sur « la pollution du canal Bruxelles-Charleroi à Clabecq » ;
- M. Antoine, sur « la réaction des services du Gouvernement wallon à la pollution du canal Bruxelles-Charleroi à Clabecq ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, ce mercredi 17 mars, une pollution du canal à hauteur de Clabecq a été découverte. Dès l'annonce de cette pollution, les autorités locales ont fait appel à la protection civile et des pompiers ont été dépêchés sur place pour constater la pollution aux hydrocarbures. Cette pollution viendrait de NLMK, suite à un incident sur leurs machines.

Le SPW a fait appel à une société équipée d'une péniche capable de séparer l'eau des hydrocarbures pour assainir le canal.

La Police de l'environnement, une représentante de la Ville de Tubize et le responsable du district ont été sur place pour suivre les opérations.

Un procès-verbal sera adressé à l'attention de la société, qui sera chargée de payer les frais engendrés par cette pollution. Une enquête est également en cours pour déterminer les dégâts sur la faune et la flore.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la situation environnementale et les impacts sur la faune et la flore ? La société NLMK est-elle bien responsable de cette pollution ?

M. le Président. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Madame la Ministre, une pollution aux hydrocarbures lourds a été constatée ce mercredi 17 mars sur le canal Bruxelles-Charleroi à hauteur de Clabecq. L'alerte a été donnée par un

batelier. Une nappe de polluant flottait alors à la surface sur une longueur d'environ 1,5 kilomètre et une largeur d'environ deux à trois mètres.

Les sapeurs-pompiers ont passé le relais aux agents de la protection civile de Crisnée, en Province de Liège, qui ont aussitôt dépêché une équipe sur les lieux. Celle-ci se trouvait sur place et s'y trouve toujours vu la gravité de la pollution constatée.

Ils ont notamment placé des boudins absorbants pour tenter de circonscrire la pollution vers les berges du canal et ainsi permettre de ne pas interrompre la navigation sur ce canal, au demeurant, fort fréquenté.

En raison de l'étendue de la nappe polluée, une société privée a dû être sollicitée pour dépolluer cette portion du canal. Le Service public de Wallonie est descendu sur place et la Police de l'environnement a ouvert une enquête pour déterminer les causes de cette pollution et identifier l'auteur de celle-ci.

Plus troublant, ce n'est pas la première fois, Madame la Ministre, que l'on doit déplorer de telles pollutions. Naguère, comme parlementaire, j'ai déjà, à différentes reprises, interpellé vos prédécesseurs sur des pollutions constatées au même endroit, ce qui est évidemment un peu fâcheux et, reconnaissons-le, interpellant. Par le passé, différentes sociétés de pêche et de défense de l'environnement, l'ADESA notamment pour ne pas la citer, ont dénoncé de tels méfaits entre Ittre et le site des Forges de Clabecq avec des seuils de pollution largement dépassés.

La situation se complique parce que j'ai entendu mon collègue, M. Heyvaert, prétendre – peut-être a-t-il des informations – que la cause de la pollution viendrait de la société NLMK. Or, celle-ci s'en est défendue dans la presse, se dégageant de toute responsabilité et désignant – vous me direz peut-être que c'est de bonne guerre – un batelier qui aurait ainsi vidé sa citerne ou sa réserve d'hydrocarbures dans le canal. On se trouve dans une situation extrêmement difficile, avec une pollution importante sur un site où il y a un grand transit de communication, où des dépenses considérables sont et seront encore déployées dans les prochains jours pour régler la situation, avec toutes les conséquences négatives que l'on peut deviner, sans que, à ce jour – peut-être m'en direz-vous plus – l'on ait identifié formellement l'auteur de la pollution. En effet, des derniers contacts que j'ai eus, il y avait encore de grosses interrogations.

J'aimerais, tout comme mon collègue, que l'on puisse désigner le coupable, lui adresser les procès-verbaux de circonstance et, bien sûr, l'amener à devoir indemniser tous les frais exposés et les dommages environnementaux constatés.

Plus largement allez-vous renforcer, eu égard à tous les éléments que je viens de rappeler, le contrôle du canal ? Comme je vous l'indiquais, ce n'est pas la

première fois et je crains que ce ne soit pas la dernière. Probablement y a-t-il de fortes présomptions sur l'entreprise sidérurgique ? C'est possible, c'est probablement vraisemblable, mais je voudrais, par vos services et vous-même, en avoir la confirmation officielle à ce jour.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, concernant l'enquête menée par le Département de la police et des contrôles, un premier appel a été reçu le 17 mars 2021 concernant une pollution par hydrocarbures sur le canal.

Sur place, avec la police fluviale et le SPW MI, l'origine de la pollution n'a pas pu être déterminée à ce moment. La protection civile, appelée en renfort, est arrivée en fin d'après-midi. En manque de matériel, ils ont ensuite cédé le relais à une entreprise privée mandatée par le SPW MI. Cette entreprise a débuté ses travaux le samedi 20 mars et s'occupe de la dépollution du canal. La pollution est actuellement contenue entre l'écluse de Ittre et un barrage placé par la société chargée de la dépollution.

D'après les informations en ma possession, l'origine des rejets a bien pu être déterminée le samedi 20 mars au niveau d'un rejet d'eaux usées industrielles en provenance de la société NLMK, rejet situé sous le niveau d'eau du canal.

L'agent de garde SOS Environnement Nature a réalisé des prélèvements qui sont en cours d'analyse. Des investigations réalisées ce jour-là, il a été demandé à l'entreprise de prendre toutes les dispositions pour contenir le polluant sur leur site. Certaines dispositions ont alors été prises à l'intérieur du site par la société NLMK.

En date du 24 mars, n'observant pas d'évolution sur le plan de la pollution, le DPC, le SPW MI, la police locale et un membre de la Commune de Tubize ont réalisé un nouveau contrôle approfondi de la société.

De ce dernier, il apparaît que la cause probable de la pollution résiderait dans une défaillance de l'unité de traitement des huiles issues du processus de production. Le Parquet de Nivelles a déjà été informé des faits. Un procès-verbal à l'encontre de NLMK suivra une fois les résultats d'analyses reçus par l'administration.

À la suite de ce contrôle, la société s'est engagée à mettre tout en œuvre pour éviter toute contamination et à collaborer dans le cadre de la gestion de la pollution. La direction de Charleroi du DPC suit journalièrement l'évolution des investigations menées par l'entreprise concernée : mesures de dépollution interne et le problème constaté au niveau de la station d'épuration de la société.

Il est aussi à noter qu'une réunion de crise reprenant l'ensemble des intervenants et coordonnée par le gouverneur a eu lieu le mercredi 24 mars.

Le point de la situation a été fait et il a été décidé de le refaire la semaine suivante. En ce qui concerne l'impact sur la faune et la flore, les hydrocarbures ont causé des dommages essentiellement à la vie faune, donc aux oiseaux, selon les informations actuelles. À ce stade, la faune piscicole n'est pas affectée par la pollution. Concernant la vie faune, plusieurs oiseaux mazoutés ont malheureusement été trouvés morts. Cependant, leur nombre reste inférieur à 10 individus. Le DNF et des bénévoles se chargent de recueillir les oiseaux en détresse. Ceux-ci sont acheminés vers le centre Birds Bay à Ottignies en vue de stabiliser leur état. Ils seront transférés vers des centres spécialisés ultérieurement.

Des systèmes d'effarouchement ont également été mis en place de manière à dissuader les autres oiseaux de fréquenter les lieux. Les riverains ont également été invités à mettre de l'eau à disposition des oiseaux pour éviter que ceux-ci ne rejoignent la voie d'eau.

Au niveau de la flore, aucun inventaire n'a été effectué à ce jour. Il y a, cependant, lieu de préciser que selon nos informations les berges du canal ne recèlent pas d'espèces protégées, une partie des berges étant bétonnées.

Voilà pour les informations dont je dispose à l'heure actuelle.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces précisions.

Je voudrais rappeler tout le travail effectué par les citoyens autour du canal, les autorités locales, les pompiers, les services de la protection civile, le DNF. Je pense que tout le monde s'est réellement mobilisé pour trouver la solution et essayer de minimiser l'impact. Force est de constater que, malgré toutes ces forces déployées, la pollution a continué.

Vous dites que NLMK serait bien responsable. Comme tout accusé qui va se retrouver au tribunal, il a le droit à l'innocence, mais force est de constater, comme M. Antoine le disait, que ce n'est certainement pas la première fois. On espère que ce sera la dernière. J'espère également que la procédure judiciaire ira jusqu'au bout.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Tout comme mon collègue, je voudrais saluer la coordination des forces locales, qu'elles soient de polices, de pompiers, des autorités locales ou encore des volontaires, qui se sont remarquablement coordonnées. Je l'ai entendu à

Vivacité, à la fois les systèmes d'effarouchement et de nettoyage des oiseaux, il y a eu, là, un bel élan de solidarité qui mérite d'être salué. Qu'ils en soient remerciés publiquement.

Je n'osais pas l'affirmer, parce que, dans un premier temps, NLMK n'a pas reconnu sa responsabilité. Il a même reporté celle-ci sur un batelier. Je n'osais pas les accuser, M. Heyvaert a été plus direct que moi, et je le comprends. Je ne peux pas accepter qu'une société de cette importance, ayant tant de relations avec la Région wallonne, se défausse et désigne un autre coupable, alors que, très vite – saluons vos services – leur responsabilité a été épinglée. Ce n'est probablement pas la première fois, comme je l'indiquais dans ma question.

Dès lors, je vous propose, au nom de la communauté ittoise et des riverains du canal, de contrôler l'ensemble des installations de NLMK. Il ne faut pas simplement les sanctionner, mais il faut aussi vérifier qu'il n'y a pas d'autres causes potentielles dans le chef de l'usine. On connaît les actionnaires de ce groupe, leurs difficultés, leur évolution sur le plan social et financier. Je ne voudrais pas que, faute de prévention, on n'ait pas vérifié un certain nombre d'installations et que l'on connaisse à nouveau les difficultés rencontrées.

Enfin, j'imagine que la Région wallonne va se constituer partie civile dans cet incident, étant donné que vous avez dû exposer un certain nombre de frais, ne fût-ce qu'en sollicitant la présence d'une entreprise privée. La Région wallonne doit réclamer clairement à l'entreprise concernée la couverture totale du préjudice, ainsi que celui constaté sur quelques oiseaux. Il est vrai que leur nombre est limité pour le moment – on ne connaît pas l'étendue complète de la pollution –, mais il n'empêche qu'une indemnité morale s'impose dans le chef de ce puissant groupe sidérurgiste.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Député, je vous propose une petite pause technique de deux minutes dans l'attente de Mme Goffinet qui assure le quorum dans une autre commission.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 18 heures 15 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

– *La séance est reprise à 18 heures 19 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ÉLECTROSENSIBILITÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'électrosensibilité ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je voudrais revenir quelques instants sur l'électrosensibilité puisque dans le cadre de la crise de la covid-19 et des confinements qui y sont liés, Sciensano s'est associé à l'ISSeP afin de suivre l'évolution de la sensibilité aux ondes électromagnétiques de la population belge. Il y a une enquête lancée via les réseaux sociaux qui se terminait le 12 mars 2021.

Vous nous aviez en outre précédemment annoncé aussi l'étude sur l'hypersensibilité aux champs électromagnétiques. Les recherches et les débats sur l'électrosensibilité avancent. Il me semble de plus en plus urgent de pouvoir donner quelques perspectives aux personnes qui en souffrent.

En tant que ministre de l'Environnement, et plus particulièrement en charge de la Santé environnementale, vous avez une responsabilité particulière par rapport à ce dossier. J'aimerais avoir quelques informations à ce sujet.

Tout d'abord, quelle est votre position sur la reconnaissance des personnes électrosensibles et les mesures que vous portez afin de réduire les nuisances qu'elles subissent ? Quelles sont les tendances qui ressortent de l'enquête menée par l'ISSeP avec Sciensano ? Cette enquête fait-elle partie de l'étude sur l'hypersensibilité que vous avez lancée ? Je ne sais pas quel est le lien entre les deux, si c'est complémentaire. Si cela ne l'est pas, j'aimerais savoir où en est l'étude que vous avez lancée. Enfin, je voudrais savoir s'il existe des contacts entre vous et vos homologues au Fédéral, mais aussi avec les entités fédérées, parce que je pense que ce dossier n'est pas uniquement orienté Région, mais doit bénéficier d'une approche complètement globale, à l'échelle du territoire. Cette approche doit non seulement être globale, mais surtout cohérente. Je voulais savoir s'il y avait des contacts particuliers entre les entités fédérées et le Fédéral.

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous m'apporterez.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, les symptômes décrits par les personnes se déclarant hypersensibles aux champs électromagnétiques – on appelle cela EHS, électrohypersensibilité – ne sont pas remis en question. Pour autant, le lien de causalité entre l'exposition aux champs électromagnétiques et l'apparition des symptômes décrits n'est pas scientifiquement établi à l'heure actuelle.

L'étude ENVI-EHS a pour objectif de contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'électrohypersensibilité en effectuant des tests que l'on appelle des tests de provocation en double aveugle sur des volontaires. Ni la personne volontaire ni l'observateur ne savent quelles séances sont des sessions d'exposition et lesquelles ne le sont pas.

Les tests sont menés suivant un protocole élaboré en collaboration avec des personnes électrohypersensibles et validé par elles au cours d'une précédente étude financée par l'ANSES, l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, étude qui impliquait notamment l'ISSeP et Sciensano, également partenaires dans le projet ENVI-EHS.

L'enquête, conduite par l'ISSeP en collaboration avec Sciensano, s'intègre également dans cet objectif double d'amélioration des connaissances et de participation des personnes concernées par la problématique. Elle a pour objectif de déterminer dans quelles mesures les conditions liées au confinement et à l'adaptation de notre mode de vie impactent ou ont impacté les personnes, et ce, quelle que soit leur sensibilité individuelle aux champs électromagnétiques.

Elle a été menée sur deux périodes : la première s'est tenue durant l'été 2020 et la seconde, à laquelle plus de 500 personnes ont participé, s'est terminée il y a seulement quelques jours. Il est encore trop tôt pour définir des tendances à ce stade de l'analyse des résultats. Une troisième période de sondage est également prévue ainsi qu'une publication sur le sujet.

Je vous confirme que cette enquête fait partie intégrante de l'étude ENVI-EHS dont l'échéance est planifiée au 31 décembre 2021.

À la suite du communiqué de presse de l'ISSeP visant à recruter des personnes volontaires pour participer aux tests de provocation, 65 personnes se déclarant EHS et une vingtaine de personnes non EHS se sont montrées intéressées. Les personnes ayant participé à la session d'habituation et souhaitant participer aux séances suivantes seront recontactées.

Le recrutement a été poursuivi par d'autres canaux et 20 personnes non EHS supplémentaires ont été également incluses.

En ce qui concerne les contacts avec les entités fédérales et fédérées, les informations relatives au sondage ont été communiquées au SPW, à Bruxelles Environnement, à la Région flamande ainsi qu'à trois associations flamandes.

Dans le cadre du recrutement de personnes EHS pour les tests de provocation, des contacts ont également été pris avec l'AREHS, l'Association pour la reconnaissance de l'électrohypersensibilité et avec Empreva, la cellule centrale du service interne commun de prévention et de protection au travail de l'administration publique fédérale belge.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble des informations apportées. Vous me confirmez bien que cela fait partie intégrante de l'analyse lancée via l'étude dite ENVIEs. Je pense que, ce qui est réconfortant de mon côté, c'est qu'il y a vraiment une collaboration et une discussion avec les différentes entités et institutions du pays. Nous suivrons de près les publications et informations sur le sujet. C'est important de reconnaître cette situation.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA VISITE DU PARC
NATIONAL DE HAUTE CAMPINE ET L'APPEL À
PROJETS POUR LA WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la visite du parc national de Haute Campine et l'appel à projets pour la Wallonie ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Madame la Ministre, il y a quelques jours, vous vous êtes rendue dans le Limbourg en compagnie de votre collègue, Mme De Bue, pour visiter le parc national de Haute Campine.

Il a été créé en 2006 aux alentours d'anciens charbonnages, sur une superficie aujourd'hui de 5 700 hectares et il s'agit, rappelons-le, du seul parc national que compte la Belgique à ce jour, puisque la Wallonie a l'intention d'en créer deux sur son territoire.

J'ai moi aussi pu visiter ce parc national. C'était à la mi-février, j'y ai passé une magnifique journée en

famille et j'en suis ressorti conquis. Je suis heureux, Madame la Ministre, que vous ayez pris le temps d'aller y chercher l'inspiration, ainsi que les conseils de nos voisins flamands.

Dans la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature, un parc national désigne une « aire protégée, administrée principalement dans le but de préserver les écosystèmes et aux fins de récréation ».

Il y a bien deux aspects : nature et tourisme.

Le parc de Hoge Kempen est un modèle de réussite à la fois sur le plan de la conservation de la nature et du tourisme ; 5 000 emplois directs et indirects ont été créés grâce à ce parc. En 2018, il a accueilli 1,2 million de visiteurs. On estime qu'il génère un retour direct et indirect d'environ 191 millions d'euros par an. « C'est la poule aux œufs d'or », a même déclaré son directeur.

Trois à quatre millions d'euros de chiffre d'affaires par an avec un investissement au départ d'une centaine de millions d'euros et 120 nouveaux millions d'euros vont être injectés d'ici la fin de la décennie.

La Wallonie – c'est tant mieux – compte s'inspirer de ce bel exemple et compte bientôt lancer un appel d'offres pour la création de deux parcs nationaux d'ici à 2024.

Madame la Ministre, quels enseignements tirez-vous de cette visite au parc national de Haute Campine ?

Le 26 janvier dernier, vous m'indiquiez que les critères qui permettront de sélectionner les candidats étaient encore à l'étude. C'était il y a deux mois. Ces critères sont-ils maintenant déterminés ? Quelles seront vos priorités ?

Souhaitez-vous prendre en compte de nouveaux éléments suite à votre visite dans le Limbourg ?

Comment va désormais s'organiser le travail avec votre collègue, Mme De Bue, puisque, on l'a compris, il s'agit d'un dossier porté par deux ministres dynamiques de notre Gouvernement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, cette visite a en effet été particulièrement intéressante et inspirante.

En présence de ma collègue, Mme De Bue, et de son cabinet, de plusieurs de vos collègues d'ailleurs parlementaires, de membres de l'administration, mais également de la ministre Zuhail Demir, qui nous accueillait, nous avons, tout comme vous, pu constater sur place la remarquable intégration de la conservation

de la nature et du développement intelligent d'une infrastructure touristique performante.

Nous sommes revenus de cette rencontre plus que jamais confortés par l'intérêt pour la Wallonie qui dispose de plusieurs espaces naturels de grande qualité de rejoindre le réseau international de régions disposant de parcs nationaux.

Je ne doute pas que nos futurs parcs nationaux contribueront au rayonnement et à l'attrait de la Wallonie à l'étranger et à une certaine fierté régionale.

L'exemple du parc national de nos voisins flamands est la démonstration de l'efficacité de ce modèle complet de reconnexion à la nature, que ce soit de la nature elle-même, des citoyens, des entreprises et des politiques.

Les retours d'un tel projet sont multiples et considérables, que ce soit en termes de capital nature, mais également sur le plan social, économique ou humain. Je pense notamment aux impacts positifs sur la biodiversité, la santé des écosystèmes et leur résilience, le climat, l'économie, l'emploi, les comportements sociaux, les échanges de connaissances, le patrimoine et la culture.

Cette visite a permis de conforter les bons contacts déjà établis auparavant avec les experts du parc national de Haute Campine et d'échanger sur nos projets avec mon homologue flamande, Zuhail Demir, ministre de la Nature.

L'expertise, l'expérience et la disponibilité de nos voisins flamands en matière de parcs nationaux constituent un appui très utile pour le développement du concept en Wallonie, et dont peut dès à présent bénéficier le groupe d'experts de nos administrations qui réfléchit actuellement aux critères de reconnaissance de nos futurs parcs nationaux wallons.

Parmi d'autres enseignements utiles, nous avons notamment pu documenter de manière plus approfondie la manière d'organiser un projet de cette nature, l'importance d'inclure toutes les parties prenantes, de structurer la collaboration avec les partenaires et de prévoir les financements adéquats.

Le processus en cours en Région flamande de définition de critères et de désignation de quatre nouveaux parcs nationaux, ainsi que l'expérience engendrée par l'existence du parc national de Haute Campine, qui verra d'ailleurs sa superficie doubler tout prochainement, constituent des atouts sur lesquels la Wallonie peut appuyer ses propres projets. Le modèle wallon sera très certainement inspiré du modèle flamand, et ceci nous amène à considérer la possibilité de définir des critères concertés avec nos voisins. Cette possibilité ayant de surcroît pour intérêt d'envisager la possibilité de développer d'éventuels futurs parcs transrégionaux.

En fonction de l'avancement des travaux de nos administrations, des échanges avec nos homologues flamands, ma volonté reste de pouvoir lancer ce printemps un appel à projets pour la « valorisation d'un patrimoine naturel d'exception de la Région wallonne à des fins de conservation de la nature et de valorisation écotouristique » qui aboutira à la reconnaissance de deux parcs nationaux.

Je puis vous assurer, Monsieur le Député, que ma collègue Valérie De Bue et moi-même avons plus que jamais la volonté de lancer prochainement ce processus qui permettra, à terme, de faire bénéficier à la Wallonie d'un formidable outil en matière de conservation de la nature et d'écotourisme.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Madame la Ministre, je partage totalement votre enthousiasme. Ce sont des projets, puisqu'il y en a deux, enthousiasmants et mobilisateurs.

Ce qui est intéressant, c'est le côté multidisciplinaire : sauvegarde de la biodiversité, tourisme durable, développement économique. En Campine, par exemple, on trouve, aux abords immédiats du parc, un hôtel quatre étoiles, l'Out-Let de Maasmechelen et bientôt un Center Parcs. La nature n'est pas mise sous cloche, elle est valorisée, elle est protégée, et elle devient un moteur de développement. Comme vous, je suis persuadé que cela peut être un atout très important pour l'attractivité de la Wallonie, un moteur de développement.

Je suis ravi, Madame la Ministre, que vous vous montriez très ouverte aussi à aller chercher les bonnes pratiques chez nos voisins néerlandophones, dans un État fédéral qui avance un peu cahin-caha. Cela fait du bien d'entendre que l'on est encore capable de se parler et de s'inspirer les uns des autres des expériences respectives.

Ce qui est bien aussi, c'est que vous voulez aller vite, puisque l'appel à projets devait être lancé ici avant la fin du printemps.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE NOURRISSAGE EN FORÊT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le nourrissage en forêt ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, le reportage *Investigation* sur la chasse nous a interpellés concernant le nourrissage. D’ailleurs, dans une réponse écrite à l’une de mes questions, votre collègue M. Borsus explique que c’est une bonne chose pour protéger les cultures. Or, Philippe Corbeel, qui est naturaliste, que l’on voit dans le reportage, explique qu’un cinquième de la forêt wallonne est abîmé par la surpopulation de sangliers. Jean-Pierre Scohy, Inspecteur général du DNF, explique également que la surpopulation est due aux chasseurs et aux nourrissages. Il explique que la forêt est en danger à cause de la surpopulation de sangliers, mais aussi, comme à Manhay, de cerfs qui détruisent l’équilibre écologique.

Pourtant, le reportage montre que des solutions existent pour moderniser la chasse, notamment à Daverdisse où le nourrissage est interdit ou à Bütgenbach dans les Cantons de l’Est, où la chasse à cor et cri est interdite et l’on fait une chasse dite traque-affût, une chasse silencieuse plus respectueuse de l’environnement, qui en plus demande moins de balles. On explique dans le reportage qu’une chasse à cor et à cri, c’est une moyenne de six ou sept balles, alors qu’avec la traque-affût c’est une moyenne de 1,5 balle. On voit que l’on fait moins souffrir les animaux également.

Quelle coordination allez-vous développer avec votre collègue ministre de la Chasse sur le nourrissage des sangliers ou encore des cerfs, puisque vous êtes ministre de la Forêt ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour mieux protéger les espèces végétales dans nos forêts face aux pratiques de nourrissage ? On voit bien là un cinquième de la forêt qui est abîmée à cause du nourrissage. En tant que ministre de la Forêt, comment mieux protéger nos forêts ?

Avez-vous mis en place un monitoring de l’implication du nourrissage dans l’équilibre de la forêt ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l’Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous vous en doutez, je suis particulièrement sensible à cette thématique et je ne suis pas la seule au regard des vives critiques qui émanent, tant de la société civile que du monde scientifique.

Le déséquilibre existant entre, d’une part, les populations de grand gibier et, d’autre part, la capacité d’accueil de nos forêts a pour effet de modifier considérablement – vous avez raison de le souligner dans votre question – l’état initial de la flore, tant au niveau de la strate herbacée, que de la strate arbustive.

Ce déséquilibre s’est développé et persiste depuis plus de 30 ans. Il a déjà largement impacté la structure et la composition de nos forêts, directement par la pression de sélection ou le blocage de la régénération naturelle et, indirectement, par les choix d’essences qui se sont imposés, dans ce contexte, aux propriétaires.

Complémentairement, les surdensités de gibiers génèrent aussi des dégâts parfois importants aux arbres en place, avec des coûts et pertes de valeurs conséquentes pour les propriétaires, privés comme publics.

L’offre de nourriture et de couvert pour les autres composantes de la faune – les autres mammifères, les oiseaux et les invertébrés – en est modifiée également au détriment de la biodiversité. La dégradation de certains habitats forestiers, notamment Natura 2000, et la disparition de certaines espèces est également directement imputable à ces surdensités.

Il s’agit également d’une préoccupation majeure dans le contexte de l’adaptation de notre forêt au changement climatique. La diversification nécessaire à cette adaptation ne sera possible dans de nombreuses situations qu’en assurant la protection de la régénération contre ce gibier surdensitaire, augmentant très fortement les coûts de cette régénération.

Si les surdensités en sangliers sont notamment favorisées par le dérèglement climatique, le déséquilibre actuel résulte des dérives de la gestion cynégétique réalisée dans certains territoires de chasse.

À l’instar de la forêt domaniale, où cette pratique est proscrite, certaines communes ont interdit le nourrissage sur leur territoire et d’autres souhaiteraient également le faire. Elles estiment cependant qu’une redéfinition des règles à l’échelle de la Région serait à la fois beaucoup plus efficace et permettrait de limiter l’incidence d’une éventuelle perte de valeur des baux de chasse.

Comme vous le savez, le nourrissage du grand gibier est actuellement réglementé par un arrêté du Gouvernement wallon du 18 octobre 2012 relatif à la loi sur la chasse. Je n’ai, par conséquent, pas la compétence voulue pour prendre une initiative en la matière et la faire approuver par le Gouvernement, cette compétence revenant à mon collègue le ministre Willy Borsus.

La DPR prévoit, comme vous le savez, que le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour réduire très significativement la densité de sangliers partout où elle est trop importante et conditionnera les périodes et méthodes de nourrissage de telle manière que cette pratique n’ait pour seul but que la prévention des dégâts à l’agriculture et, dans ce cadre, soutienne le moins possible une augmentation des populations.

Il appartient à mon collègue, le ministre Borsus – je l’y encourage –, d’examiner dans quelle mesure la réglementation actuelle doit être modifiée pour mieux

rencontrer cet objectif et de faire, le cas échéant, une proposition au Gouvernement qui se positionnera et au sein duquel le débat sur cette question ne manquera pas de se faire.

Je suis et serai de toute façon, pour ma part et avec toute mon équipe, ouverte à un dialogue constructif pour concilier, autant que possible, les intérêts des différents acteurs de la forêt.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, je pense que l'on est bien d'accord sur le constat que l'on veut des forêts plus diversifiées, notamment en espèces, pour être plus résistantes au réchauffement climatique.

Comme on le voit dans le reportage, ils ont planté des arbres et l'on voit qu'ils ne grandissent pas parce que c'est impossible à cause de la surdensité de sangliers, ou de cerfs dans ce passage-là du reportage. On voit qu'il y a clairement un fractionnement entre vous et votre collègue, M. Borsus, puisque lui défend le nourrissage. Je pense qu'il va falloir, dans le Gouvernement – c'est votre Gouvernement –, que vous vous mettiez tous les deux autour de la table et vous dire que, effectivement, c'est mis dans la DPR. Il va falloir agir rapidement et ne pas laisser tarder cette situation, parce que cela ne va plus. Il en va de nos forêts wallonnes et de la sauvegarde de nos espèces.

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES SCOLYTES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les scolytes ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, l'arrivée du printemps et la remontée des températures qui l'accompagne marquent le réveil des scolytes et leur propagation dans nos forêts.

J'ai pu constater que l'Union des villes et des communes wallonnes venait de publier un communiqué que je qualifierais de cinglant après avoir pris connaissance du projet d'arrêté portant sur les mesures temporaires de lutte contre la pullulation des scolytes de l'épicéa pour 2021 et 2022, projet que vous leur avez soumis. Dans cet article, l'Union des villes et des communes wallonnes regrette que le texte continue à reporter sur les communes la défaillance du propriétaire d'arbres scolytés, entraînant quelque peu une charge

administrative, mais aussi une charge financière potentiellement insoutenable pour les finances communales.

L'Union des villes et des communes wallonnes regrette également que l'arrêté du Gouvernement wallon n'apporte aucune solution réelle pour mieux gérer l'invasion des scolytes.

Face à ces deux constats et au vu du contenu de l'arrêté, l'Union des villes et des communes wallonnes a émis deux propositions. La première, c'est que toutes les actions des communes au titre de l'arrêté soient garanties de recouvrement des frais engagés par la Région au cas où, comme l'Union des villes et des communes le craint, certains propriétaires récalcitrants verraient dans cette compétence complémentaire du collège un moyen de résoudre le problème des arbres scolytés à peu de frais.

Leur deuxième proposition, c'est que la Région wallonne assure le fonctionnement de la filière aval, en obligeant les scieries à accepter tous bois scolytés, et en aidant la filière à augmenter sa capacité d'absorption des bois scolytés par le biais d'aides.

Enfin, l'Union des villes et des communes wallonnes demande la mise en place d'un mécanisme à l'échelle de la Région permettant aux communes de récupérer rapidement les frais engagés lorsque le propriétaire refuse de payer les frais résultant des mesures d'office et, à défaut, de prévoir un mécanisme régional destiné à neutraliser l'impact de l'AGW sur les finances communales en cas de refus du propriétaire de payer. La prise des mesures d'office doit alors rester facultative pour les communes et sera fonction des capacités financières de la commune et de l'évaluation du risque de non-récupération des frais engagés.

J'en viens à mes quelques questions, Madame la Ministre. Tout d'abord, avez-vous pu prendre connaissance de cet avis ? Quelles sont les réponses que vous pouvez apporter aux deux propositions de l'Union des villes et des communes wallonnes ? Y a-t-il une réflexion pour éventuellement les suivre ou pas ? Allez-vous suivre ces propositions ?

Enfin, cela me donne l'occasion de faire un petit peu avec vous la synthèse et le bilan des dégâts des scolytes.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je pense en toute honnêteté avoir été tout aussi surprise que vous en prenant connaissance de la newsletter publiée à ce sujet par l'UVCW ce 23 mars.

En effet, ce communiqué ne reflétait aucunement les échanges et la qualité de la concertation menée sur ce

dossier entre l'Union des villes et mon cabinet. Outre les contacts menés en amont entre mon administration et l'Union des villes et communes, mon cabinet a consulté formellement l'UVCW sur ce projet, et a eu des échanges directs avec certains de ses membres. Cela me semble primordial au regard du rôle des communes dans ce dossier. Leur avis a bien été pris en compte et mon cabinet est d'ailleurs toujours en pourparlers à propos de mesures complémentaires que nous pourrions mettre en œuvre pour répondre aux demandes de l'Union des villes et commune.

L'UVCW s'est rapidement excusée de la publication de cet article dans sa newsletter. Il s'agit d'une erreur liée à « une procédure automatique de relais des courriers qui s'est mise en place, alors que l'état de notre concertation et le moment de celle-ci ne justifiaient en rien ce relais », de leurs propres termes.

Je ferme ici la parenthèse, mais j'insiste sur l'importance que mes équipes et moi-même accordons à l'avis des communes, au travers de l'Union des villes et communes, avec laquelle, j'en suis certaine, nous continuerons de mener des échanges positifs et constructifs.

En ce qui concerne le regret que vous relayiez de l'UVCW selon lequel l'arrêté n'apporterait aucune solution réelle pour mieux gérer l'invasion des scolytes, je ne peux que souligner encore une fois que le moyen de lutte le plus pertinent et efficace pour enrayer un développement exponentiel des populations de scolytes reste de repérer, traiter et sortir de la forêt les arbres touchés le plus rapidement possible avant que l'insecte n'ait terminé son cycle. C'est là l'objectif de ce projet d'arrêté qui améliore l'arrêté existant adopté en juillet 2020 par une meilleure incitation et compréhension des mesures à prendre.

En ce qui concerne les réponses données aux propositions de l'UVCW, nous avons tout d'abord intégré leurs principales remarques et propositions relatives au projet de texte. L'exploitation des bois scolytés d'un propriétaire récalcitrant, malgré les notifications et constats de terrain menés avec le DNF, bien que facultatifs, restera à l'appréciation de la commune.

Deuxièmement, complémentirement, nous analysons avec l'administration différents mécanismes qui permettraient de limiter la charge administrative et financière des communes pour éviter qu'elles n'aient à choisir entre ces charges et le risque de propagation des scolytes. Néanmoins, la crainte selon laquelle les communes pourraient potentiellement subir une charge administrative, financière et insoutenable reste très théorique.

Selon une rapide enquête menée par le DNF, aucune commune n'a commandité une exploitation forcée en application de l'arrêté actuel dans les directions de

Namur, Malmedy et de Marche, et un seul cas est à relever sur la direction de Dinant.

Enfin, le projet de décret sur lequel travaille mon administration lui permettra d'agir directement en substitution aux propriétaires récalcitrants pour assurer la gestion des parcelles scolytées, comme pour d'autres crises sanitaires.

Concernant enfin votre question sur les dégâts des scolytes, les derniers chiffres fournis par l'administration nous informent que nous sommes pour la saison 2020 à 365 645 mètres cubes de bois scolytés, marqué et encodé. En 2019 nous étions à 380 723 mètres cubes qui nous avaient été rapportés.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Merci pour ces explications, Madame la Ministre.

Peu importe le couac de courrier, je pense que le plus important est de s'être penché et d'être en discussion avec l'Union des villes et des communes, puisque, au travers de l'Union, il y a toutes les communes qui sont derrière et qui relaient les préoccupations.

J'entends bien que vous y êtes attentive pour améliorer l'arrêté du mois de juillet. Je pense qu'il faut continuer à préciser les choses et à soulager parce que, parfois, on a peur d'aller jusqu'à devoir gérer et ne pas savoir comment faire. Je pense que c'est important de continuer à maintenir le dialogue pour, comme vous le dites, atteindre l'objectif qui est d'agir au plus vite pour déblayer ces bois.

M. le Président. – Merci, Madame la Députée. Votre question clôture nos travaux de ce jour, bonne soirée.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellation et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la rencontre des riverains de la Boucle du Hainaut avec Elia », est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de Mme Nikolic à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la végétalisation des centres urbains », est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 18 heures 47 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. François Bellot, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
M. François Desquesnes, cdH
M. Philippe Destatte, Président du Groupe d'experts 5G
M. Jori Dupont, PTB
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Olivier Maroy, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Jacques Vanderstraeten, Référent du groupe de travail Santé et Environnement du Groupe d'experts 5G
M. Jean-Paul Wahl, MR
M. Grégoire Wallenborn, Référent du groupe de travail Énergie et Climat du Groupe d'experts 5G

ABRÉVIATIONS COURANTES

2G	deuxième génération des standards pour la téléphonie mobile
3G	troisième génération des standards pour la téléphonie mobile
4G	quatrième génération des standards pour la téléphonie mobile
5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
ADESA	Action et défense de l'environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents
AdN	Agence du Numérique
AFNOR	Association française de normalisation
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
Agoria	Fédération de l'industrie technologique (ASBL)
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (France)
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
AREHS	Association pour la reconnaissance de l'électrohypersensibilité
ASBL	association sans but lucratif
ASTRID	All-round Semi-cellular Trunking Radio Network with Integrated Dispatching (opérateur télécom dédié aux services de secours et de sécurité en Belgique)
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BEP	Bureau économique de la Province de Namur
CBD	Convention on Biological Diversity (Convention sur la diversité biologique)
CE	Commission européenne
CEM	collaborative environmental management (gestion environnementale collaborative)
CO ₂	dioxyde de carbone
CODECO	Comité de concertation
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
COP15	15e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (Conférence de Kunming 2021 sur la biodiversité)
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DAS	débit d'absorption spécifique
DNF	Département de la nature et des forêts
DPC	Département de la police et des contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
EHS	électrohypersensibilité
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ENVieS	plan wallon Environnement-Santé
GAL	groupe(s) d'action locale
GIEC	Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat
GPS	Global Positioning System (système mondial de positionnement)
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HAP	hydrocarbure aromatique polycyclique
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
ICNIRP	International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection (Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants)
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
Ipalle	Intercommunale de propreté publique de Wallonie picarde
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)

IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LARES	Liste d'Actions Régionales Environnement-Santé
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
MI	Mobilité et Infrastructures
NLMK	Novolipetski Metallourguitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk)
OMS	Organisation mondiale de la santé
PAC	Politique agricole commune
PCB	polychlorobiphényle
PCDR	programme(s) communal (-aux) de développement rural
PET	polyéthylène téréphtalate
PIB	produit intérieur brut
PMC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
P+MC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages souples (+), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PoC	proof of concept (preuve de concept)
PV	procès-verbal
RDC	Research Development & Consulting
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SI	syndicat d'initiative
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPF	service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
TEC	Société de transport en commun
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UBEA	Unité du bien-être animal
UCM	Union des classes moyennes
UE	Union européenne
UNESSA	Union en soins de santé
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie